

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DU RWANDA
APPROCHE PARTICIPATIVE

Pour les écoles secondaires du Rwanda

Ouvrage de Référence pour l'Enseignant

© The Regents of the University of California, 2006

Sarah W. Freedman, Harvey M. Weinstein, Timothy Longman
Principal Investigators

Ont collaboré à la réalisation de cette étude :

Coordinateurs :

RUTAYISIRE John, Directeur du CNDP/KIGALI
MUGISHA Innocent, Faculté d' Education, UNR/BUTARE

Chef des facilitateurs des groupes:

Prof. BYANAFASHE Déo, Doyen de la Faculté des Lettres
Sciences Humaines, UNR/BUTARE

Equipe des Consultants de University of California (UC Berkeley) :

FREEDMAN Sarah
WEINSTEIN Harvey
LONGMAN Timothy
MURPHY Karen (Facing History and Ourselves)
NEWBURY Catherine
NEWBURY David
PERLSTEIN Daniel
ZIMMERMAN David

GROUPE I: Période précoloniale des origines à 1897

UWINEZA Peace (IRDP) (Facilitatrice)
RUTAYISIRE Paul (CRS) (Ecrivain)

MUSEVENI Steven
TABARO Cyprien
KABANDA Innocent
SEBISOGO Bonaventure
MUKAMA Anastase
KANKINDI Marie (IGE)
NDAZABA Albert

GROUPE II : Période coloniale de 1897-1962

BARANYIZIGIYE Jeanne d'Arc (CNDP)	(Facilitatrice)
GAHAMA Joseph (KIE)	(Ecrivain)
BACUMUWENDA Néhémie (CNDP)	
HITIMANA Pierre	
MUKESHIMANA Madeleine	
NDIKUBWIMANA Callixte +	
RUDAHANGARWA Théophile	
RWAMBONERA François (BNEP)	
SEBASONI Servilien (Société Civile)	
URUJENI Consolée (Etudiante)	

GROUPE III : Période postcoloniale de 1962-1990

BUHIGIRO Jean Léonard (KIE)	(Facilitateur)
NDABAGA Eugène (KIE)	(Ecrivain)
AYINKAMIYE Emérence	
NYIRAKANYANA Consolée	
GUILLAUME Aloys (SNEC)	
AYINKAMIYE Janvière	
IYAMUREMYE Justus	
BYANAFASHE Déo	

GROUPE IV : Période postcoloniale de 1990- 1994

JYONI WA KAREGA(NUR)	(Facilitateur)
KALIMBA N.P. Célestin	(Ecrivain)
MATABARO Jean Berchmans	
BUTERA Gérard	
DUKUZE Bernard	
KARORO Charles	
NAYITURIKI Hélène	
NIYONIZEYE Lidwine	
KAYIGAMBA Gaëtan	

Traduit par: MUHONGWANSEKO Emeritha (CNDP)

INTRODUCTION GENERALE	5
MODULE I : LE RWANDA PRECOLONIAL (1091-1897)	6
Thème : Les Clans	6
A. Aperçu Général	7
B. Les Sources et Matériaux de Référence.....	9
C. Les Thèmes Transversaux.....	12
D. Les Commentaires et Mises au Point Historiques de l'Enseignant	12
E. Autres Thèmes Indispensables.....	40
F. Leçons	40
MODULE II : LE RWANDA COLONIAL (1897-1962)	44
Thème : La Réforme Mortehan.....	44
A. Aperçu Général	46
B. Sources Et Matériaux de Référence.....	48
C. Thèmes Transversaux	66
D. Commentaires et Mises au Point de l'Enseignant.....	66
E. Les Autres Thèmes Indispensables.....	Error! Bookmark not defined.
F. Leçons.....	Error! Bookmark not defined.
MODULE III : LE RWANDA POSTCOLONIAL (1962-1990)	Error! Bookmark not defined.
Thème : La Ségrégation Ethnique et Régionale	Error! Bookmark not defined.
A. Aperçu Général	Error! Bookmark not defined.
B. Les Sources et Matériaux de Référence.....	Error! Bookmark not defined.
C. Thèmes Transversaux	Error! Bookmark not defined.
D. Commentaires et Mises au Point de l'Enseignant	Error! Bookmark not defined.
E. Les Autres Thèmes Indispensables.....	Error! Bookmark not defined.
F. Leçons.....	Error! Bookmark not defined.
MODULE IV : LE RWANDA POSTCOLONIAL (1990-1994)	Error! Bookmark not defined.
Thème : La Politique de l'Education et l'Idéologie du Génocide	Error! Bookmark not defined.
A. Aperçu Général	Error! Bookmark not defined.
B. Les Sources et Matériaux de Référence.....	Error! Bookmark not defined.
D. Commentaires et Mises Au Point de l'Enseignant	Error! Bookmark not defined.
E. Autres Thèmes Indispensables	Error! Bookmark not defined.
F. Les Leçons	Error! Bookmark not defined.
CONCLUSION.....	Error! Bookmark not defined.

INTRODUCTION GENERALE

L'étude de « **L'Enseignement de l'Histoire du Rwanda : Approche participative** » présente plusieurs facettes de traitement que ce soit au niveau de la méthodologie utilisée, que ce soit au niveau du choix des tournants significatifs ou des centres d'intérêt, que ce soit au niveau de l'utilisation des sources d'information de première main ou de seconde main ou enfin que ce soit au niveau du choix des exemples d'illustrations et de prises de décision dans l'interprétation des données.

Dans cette étude, nous nous proposons non pas d'écrire l'histoire du Rwanda mais de présenter les sources et les matériaux de cette « histoire » selon la méthodologie de « Facing History and Ourselves Foundation » qui tout en étant critique fait participer le chercheur ou l'étudiant à l'élaboration personnalisée de l'interprétation jugée la plus adéquate possible par rapport à la réalité et à la vérité des faits pour en trouver les causes et les conséquences. C'est bel et bien de la méthode historique classique mais participative.

Eu égard à son énoncé, l'étude cadre bien avec quatre périodes très caractéristiques (que nous appelons Modules) de l'histoire du Rwanda dans son évolution à savoir le Rwanda précolonial, le Rwanda colonial, le Rwanda postcolonial de 1962 à 1990 et le Rwanda postcolonial de 1990 à 1994. Cette évolution qui prend comme référentiel le fait colonial tient prioritairement compte des ruptures introduites par le colonial dans tous les domaines de la vie de la société rwandaise et qui continuent à l'affecter durablement.

Dans chacune de ces périodes, un fait jugé très important pour la connaissance de cette période a été identifié comme cas d'étude prioritaire et de spécimen pour les autres cas indispensables à chaque période ; ainsi pour la période précoloniale, c'est le thème des « clans » qui a été retenu pour la période coloniale c'est « la réforme politico administrative Mortehan ». Pour la période postcoloniale jusqu'en 1990 c'est « la politique de ségrégation ethnique et régionale ». Enfin pour la période post-coloniale 1990-1994 c'est « la politique de l'Education et de l'Idéologie génocidaire des tutsi ».

En définitive, les différents modules sont construits sur un même modèle de six points :

- un aperçu général sur la partie concernée
- les sources et matériaux de référence
- les thèmes transversaux et leurs interférences
- les commentaires et mises au point historiques de l'enseignant
- les autres thèmes indispensables pour l'histoire de la période concernée
- les leçons I et II

Tous comptes faits donc, cette étude comprend 4 modules divisés chacun quasi uniformément en 6 points d'analyse (A, B, C, D, E, F)

MODULE I : LE RWANDA PRECOLONIAL (1091-1897)

Le Rwanda existait bel et bien avant la colonisation européenne, il avait une organisation politique, économique et sociale, il avait ses us et coutumes, il était une nation souveraine.

Thème : Les Clans

Le thème « clans » est sans doute prioritaire ici parce qu'il constitue le point de départ de toute organisation au niveau de quelque collectivité que ce soit au Rwanda précolonial. C'est par la conquête des espaces claniques que le royaume du Rwanda s'est formé.

Les raisons qui militent pour que l'enseignement de l'histoire du Rwanda pré colonial porte une attention spéciale sur le thème du clan « ubwoko », qu'il faut distinguer des identités ethniques Hutu-Tutsi-Twa qui sont d'une autre nature, sont multiples.

Il faut d'abord relever le fait important de la place centrale accordée par les traditions orales aux clans. L'organisation politique et sociale qui a précédé la formation du royaume Nyiginya est composé d'entités claniques qui ont composé avec ce dernier ou qui ont été conquis par lui. C'est la raison pour laquelle on peut dire que les clans, qui combinent les enclos (inzu) et les lignages (umuryango), sont des structures sociopolitiques anciennes des sociétés de cette sous région.

Les clans ne sont pas une spécialité rwandaise. C'est une donnée que l'on trouve dans beaucoup de pays de l'Afrique des Grands Lacs. Les clans rwandais ont des caractéristiques propres et des traits communs qu'ils partagent avec les clans des pays limitrophes. Ainsi, au Rwanda et dans l'Ankole, les clans tendent à être des unités plus larges, plus structurées et moins nombreuses qu'ailleurs, par exemple dans le Bunyoro, le Burundi, le Karagwe. Ceci est un indice de l'intégration du Rwanda dans un grand ensemble sous-régional où les échanges et les influences mutuelles ont été multiples et se situent une longue durée.

Un autre point fascinant des clans rwandais est sa composition multi-ethnique. Avant que les nouvelles identités Hutu-Tutsi-Twa ne soient imposées et vulgarisées par la bureaucratie coloniale et post coloniale, soit à partir des années 30, les clans ont servi comme les éléments d'identification les plus communément utilisés par les habitants du Rwanda. Malgré ces changements, le clan n'a pas perdu toute sa signification ni

son actualité. Si l'identification des clans tend à se perdre parmi les jeunes générations, les appellations claniques restent dans l'ensemble bien connues et pratiquement tout le monde sait se situer dans un clan (ubwoko).

Dans un contexte où les divisions ethniques ont pris une grande ampleur et dans le souci de trouver un fondement au discours politique actuel qui insiste sur l'unité et la solidarité, les clans, surtout leur aspect multi-ethnique, ont été perçus par certains Rwandais comme pouvant jouer ce rôle.

Enfin, la lecture historique ayant les clans comme centre d'intérêt a une valeur stratégique certaine dans l'étude de la société et de l'histoire sociale du Rwanda car elle est liée à de nombreux secteurs de l'histoire et de la société ancienne. Des thèmes tels que les entités claniques avant le royaume Nyiginya, la formation du royaume du Rwanda, ses relations avec les pays voisins et concurrents, les relations sociales, les migrations internes, la culture et la religion, les arts et métiers, etc., sont des thèmes très liés à la problématique des clans.

A. Aperçu Général

Le terme « clan » désigne un ensemble de personnes qui se réclament d'un ancêtre mythique commun. C'est une catégorie sociale qui se réclame d'un totem et elle est multi-ethnique. Certains clans (Abasindi, Abasinga, Abagesera, Abazigaba,...) se trouvent associés aux mythes des origines du Rwanda primitif.

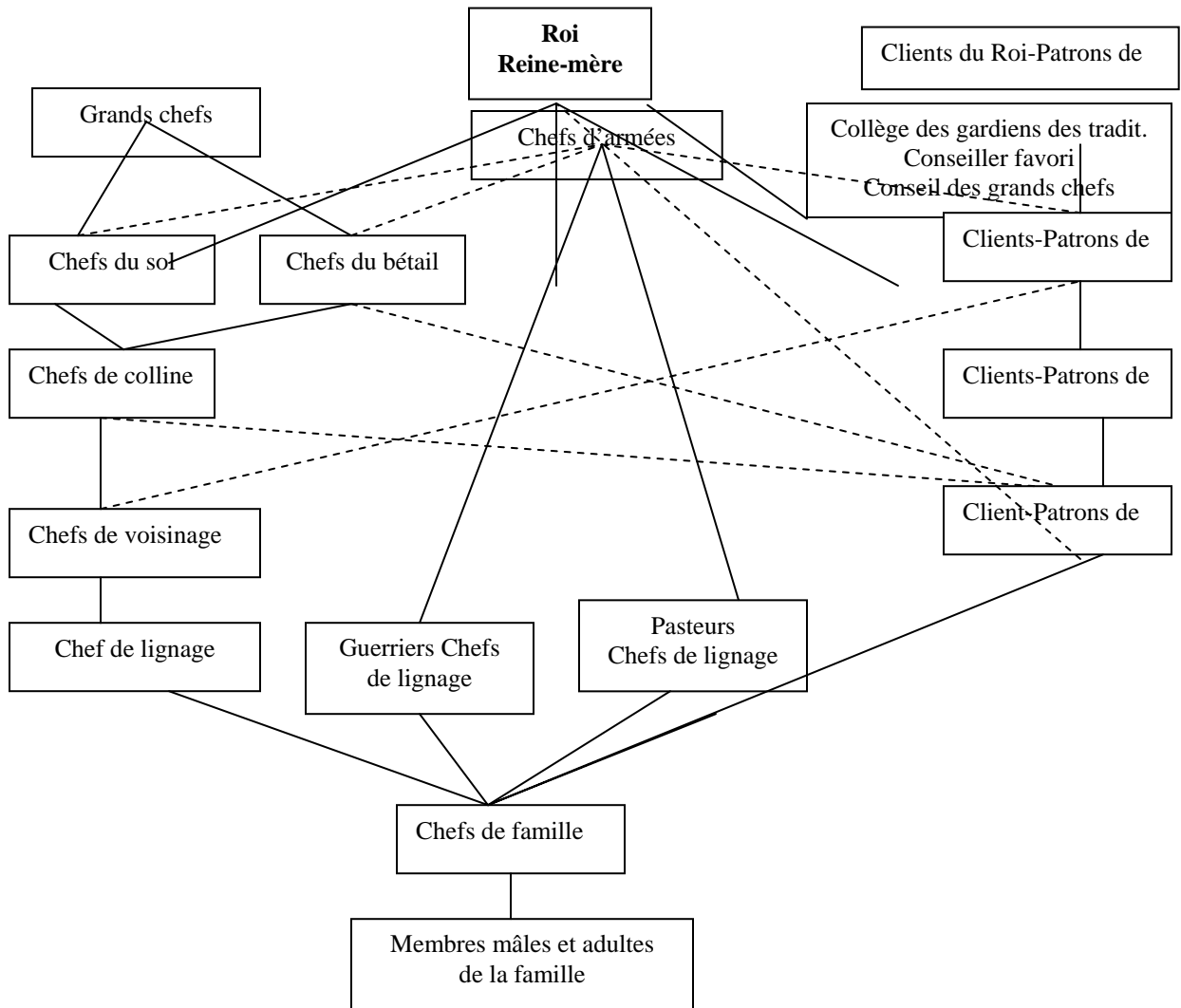
L'on dénombre généralement, selon les auteurs, de 15 à 18 clans différents au Rwanda ancien.

Le clan est divisé en sous clans (amashanga) et le sous clan en unités lignagères (umuryango, inzu) qui, à leur tour, sont divisées en familles plus ou moins nucléaires (ingo) ; finalement donc le clan est une identité sociale et, jusqu'en 1996, tout rwandais interrogé sur son identité décline son identité clanique.

Dans le Rwanda précolonial, appartenir à tel ou tel clan déterminé peut revêtir une grande importance selon le statut occupé par le clan concerné dans l'échiquier sociopolitique, économique et même culturel.

Notons enfin, et c'est d'importance, que le lignage dit mineur est une unité lignagère du sous clan d'un clan tel et que cela peut être un maillon important de la chaîne de commandement et de la triple hiérarchie politico-administrative mise en place par le centralisme monarchique du Rwanda ancien.

Visualisons ce diagramme sur la Triple Structure du Commandement au Rwanda ancien ⁽¹⁾ :



Cette véritable toile d'araignée qu'est le diagramme ci-dessus suggère, à première vue, l'extrême complexité de l'interdépendance du politique, de l'administratif, du militaire, du social, de l'économique et même du sacré sur base du fait clanique et lignager qui se profile derrière chaque structure de commandement.

¹ MAQUET J.J., Le système des relations sociales dans le Ruanda ancien, Tervuren, A.R.C.B., 1954, p.163.

B. Les Sources et Matériaux de Référence

1. (ANONYME), *Historique et chronologie*, Kabgayi, 1956.
2. AMSELLE J.L. & M'BOKOLO E. (Eds), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, Editions la Découverte, 1985.
3. BOURGEOIS R., *Banyarwanda et Barundi, vol.1 : Ethnographie*, Bruxelles, ARSC, 1957.
4. CHRETIEN J.P., « Mythes et stratégies autour des origines du Rwanda (XIXe-XXe siècles », in Jean Pierre Chrétien et Jean-Louis Triaud (sous la dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, 1999.
5. CHRETIEN J-P., *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'Histoire*, Paris, Aubier, 2000.
1. CODERE H., Powers in Rwanda , In : *Anthropologica*_(Canada), n.s. 4, 1 (1962)
6. CODERE H., *the Biography of an African Society: Rwanda 1900-1960*, Tervuren, MRAC, 1973.
7. COUPEZ A., et KAMANZI Th., *Récits historiques Rwanda*, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, 1962.
8. CZEKANOWSKI J., *Forschungen in Nil-Kongo-Zwischengebiet*, Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 1917.
9. D'ARIANOFF A., *Histoire des Bagesera, souverains du Gisaka*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1952.
10. De HEUSCH L., *Le Rwanda et la civilisation interlacustre*, Bruxelles, L.B., Institut de Sociologie, 1966.
11. D'HERTEFELT M. et COUPEZ A., *La Royauté sacrée de l'ancien Rwanda*, Tervuren, M.R.A.C., 1964.
12. D'HERTEFELT M., *Les clans du Rwanda ancien*, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique Centrale, 1971.

13. DELMAS L., *Généalogies de la noblesse (les Batutsi) du Ruanda*, Kabgayi, 1950.
14. KAGAME A., *Inganji Kalinga*, 2 vol., Kabgayi, 1943/1947.
15. KAGAME A., *Les organisations socio familiales de l'ancien Rwanda*, Bruxelles, ARSOM, 1954.
16. KAGAME A., *Les organisations socio familiales de l'ancien Rwanda*, Bruxelles, 1954.
17. KAGAME A., *Un Abrégé de l'Ethnohistoire du Rwanda*, vol. 1, Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1972.
18. KAYIHURA M., Composantes et relations sociales au Rwanda précolonial et post-colonial : Hutu, Tutsi, Twa, lignages et clans, In : BYANAFASHE D. (sous la dir. de) *Les Défis de l'historiographie rwandaise I: Les faits controversés*, UNR, CERCOSH, 2004.
19. LOUPIAS (R.p.), Traditions et légendes des Tutsi sur la création du monde et leur établissement au Ruanda. In: *Anthropos n°3*, p.1908.
20. MEYER H., *Auf neuen Wegen durch Rwanda und Burundi*, Leipzig, 1916.
21. MINEPRISEC, *Histoire du Rwanda*, Tome I, Kigali, DPES, 1987.
22. MUZUNGU B., *Histoire du Rwanda précolonial*, Paris, HARMATTAN, 2003.
23. NEWBURY C., *the Cohesion of oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New York, 1988.
24. NEWBURY D., *Approaching the past : Methods of historical research in Zaïre*, Institut pour la recherche scientifique en Afrique Centrale (IRSAC), Lwiro-Bukavu, 1973 (Version française : Vers le passé du Zaïre : Quelques méthodes de recherche historique).
25. NEWBURY D., « The Clans of Rwanda : an historical hypothesis », in *Africa*, 50, 1980, pp.389-403.
26. NEWBURY D., « Precolonial Burundi and Rwanda : Local loyalties, Regional Royalties », in *International Journal of African Historical Studies*, 34, 2001, pp.255-314.

27. NEWBURY D., What role has kingship, In: *Africa-Tervuren*, vol.27 (4), 1981.
28. NEWBURY D., *Kings and Clans*, Madison, the University of Wisconsin Press, 1991.
29. NYAGAHENE A., *Histoire et peuplement. Ethnies, clans et lignages dans le Rwanda ancien et contemporain*, Thèse de doctorat, Paris, 1997.
30. PAGES A., *Un royaume hamite au centre de l'Afrique*, Bruxelles, Hayez, 1933.
31. PAUWELS M. (R.P.), Le Bushiru et son muhinza au roitelet hutu, In: *APMME*, XXXI, 1967.
32. RENNIE J.K., « The precolonial kingdom of Rwanda : a reinterpretation », in *Transafrican Journal of History*, 2, 1972, pp.11-53.
33. REYNTJENS F., *Pouvoir et droit au Rwanda*, Tervuren, MRAC, 1985.
34. SMITH P., *Le récit populaire au Rwanda*, Paris, A. Colin, 1975.
35. VANSINA J., *L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1962.
36. VANSINA J., *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Karthala, 2001.
37. YOUNG C., Nationalism, Ethnicity and class in Africa : a retrospective. In: *Cahiers d'Etudes Africaines*, 26,4 (1986).

C. Les Thèmes Transversaux

Diversité de la population
Identité

D. Les Commentaires et Mises au Point Historiques de l'Enseignant

Quatre facteurs méritent d'être retenus au sujet des clans rwandais :

Le clan est un groupe qui se distingue par une parenté biologique commune des membres mutuellement solidaires et le totem du clan symbolise leur unit.

Les grands clans (au moins 9) sont représentés dans les trois catégories sociales rwandaises (hutu, tutsi, twa) mais si on peut changer de catégorie sociale, on ne peut pas même changer de clan.

Sept clans (Kono, Ha, Shiingo, Nyakarama, Siita, Oonger, Eenengwe) ne comportent pas le groupe twa.

Tous les clans n'ont pas fondé de royaume clanique sauf quatre (Nyiginya, Singa, Zigaaba, et Gesera) par ailleurs numériquement importants (62,19% de la population rwandaise en 1960)

Notons, pour finir, qu'avec la colonisation les clans ont cessé de jouer leur rôle.

Définition

«Le terme (clan) désigne un ensemble de personnes qui se réclament d'un ancêtre commun mythique. Il s'agit d'un ascendant légendaire ou fabulaire auquel se rattache un groupe d'hommes. Il n'est toujours pas possible d'établir tous les liens généalogiques entre l'ancêtre commun et tout le groupe. Le mot 'clan' correspond au vocable 'ubwoko' et son institution ne connaît ni chef ni organisation interne particulière » (MINEPRISEC, 1987 :25)

Pour d'Hertefelt Marcel, le clan signifie une catégorie sociale et non un groupe corporatif. Il n'a ni chef, ni organisation interne, ni procédures pour régler des affaires d'intérêt commun. Le clan se distingue du lignage mineur « inzu » et du lignage majeur « umulyango ». Le clan n'est pas non plus un ensemble résidentiel : ses membres sont dispersés à travers tout le pays (M.d'Hertefelt, 1971 :3).

Chez les Banyarwanda, l'ubwoko évoque l'idée d'une origine biologique commune en descendance patrilinéaire (Kayihura Michel, 2004). « Mais en réalité le clan n'est point un groupe de descendance, simplement un dénominateur social commun à des lignages séparés les uns des autres par la stratification sociale » (M.d'Hertefelt, 1971 :3).

« Sans adhérer à un évolutionnisme simpliste qui nous mènerait « des clans aux empires », il faut reconnaître que les structures les plus anciennes de la société, par-delà les limites des enclos et des lignages restreints, sont ces ensembles, combinant parenté, exogamie, code symbolique et règles de solidarité, que l'on appelle clan depuis le XIXe siècle. Ils sont restés durablement au cœur de la vie sociale. Quand on demandait à un paysan, que ce soit au Burundi, au Rwanda ou au Tanganyika, dans les années 1930 ou les années 1960 : 'Tu es quoi ?', la réponse immédiate était la mention du clan » (J.P.Chrétien, 2000 :72).

« Les liens concrets restent très lâches, puisque les membres du clan sont dispersés à travers tout le pays.... Il ne s'agit donc pas de lignages porteurs d'une véritable mémoire généalogique et ayant gardé un minimum d'unité résidentielle, mais plutôt d'identités sociales permettant de se situer par rapport aux autres, de se trouver des amis un peu partout et de bénéficier de leur hospitalité ou de leur appui. Ces entités jouent aussi un rôle dans le mariage, puisqu'en principe (sauf en cas de subdivisions) l'exogamie clanique préside au choix du conjoint » (J.P.Chrétien, 2000 :72).

1. Clans et politique

La perception des Rwandais et même de beaucoup d'auteurs était dominée par le critère de l'appartenance clanique et non pas par le critère de l'appartenance à un lignage particulier. Or, la réalité est que le politique était lié au lignage.

« Les clans... n'avaient pas de fonctions politiques. Personne n'occupait un statut politique particulier sur la seule base de son appartenance à un clan déterminé. Il se mêlait toujours d'autres critères ascriptifs à la désignation d'un individu, à savoir son appartenance à un lignage particulier, et donc son appartenance à une classe sociale. Il est donc inapproprié de parler de clan royal ou de clans matri dynastiques, bien que ces expressions soient fréquentes dans la littérature anthropologique sur le Rwanda. Il n'y avait pas de clan royal, mais seulement un lignage royal tutsi, lequel, comme tous les autres lignages, appartenait à un clan déterminé, en l'occurrence le clan Nyiginya... Il n'existait pas non plus de clans matri dynastiques, mais seulement des lignages matri dynastiques tutsi, au nombre de quatre, qui devaient fournir les épouses royales dont une deviendrait reine mère. Ces quatre lignages, appelés ibibanda, appartenaient à quatre clans différents (ega, kono, ha et gesera) » (M.d'Hertefeldt, 1971 :4).

2. Origine des clans

Il est courant de voir dans les clans une sorte de survivance remontant à une époque plus ou moins lointaine où ceux-ci, non encore recoupés par une stratification sociale rigide, avaient une importance sociologique plus grande qu'aujourd'hui.

Selon la tradition, l'appartenance à certains clans conférait à elle seule des attributions rituelles spécifiques à leurs membres. Il s'agit des clans suivants : abazigaba, abagesera et abasinga. Les Rwandais expliquaient le statut rituel particulier de ces clans par leur qualité d'être « abasangwabutaka » (ceux qui ont été trouvés sur le sol), c'est-à-dire qu'on les considérait comme les descendants des habitants autochtones du pays trouvés sur place par les premiers Nyiginya tutsi. Le terme « ubuse » désigne l'ensemble des attributions rituelles des abasangwabutaka. « Les membres de ces clans devaient intervenir dans la construction d'une maison en fixant symboliquement les premiers piquets de la demeure.

Les Zigaba exerçaient leurs attributions en particulier à l'égard des Nyiginya, donc aussi des rois. Les Gesera étaient les spécialistes « abase » de tous les autres Rwandais à l'exception des Zigaba auxquels ils se considéraient comme apparentées, et les liens de parenté étaient censés neutraliser les effets du rite. C'est pourquoi les

Gesera et les Zigaba devaient s'adresser à des membres du clan Singa ; inversement, les Singa faisaient appel à des Gesera ou des Zigaba. Les « abase » intervenaient encore dans un autre contexte, celui de la purification après un décès, où leur participation était nécessaire pour lever le deuil et reprendre les activités de la vie » (M.d'Hertefeld, 1971 :5). Des relations de plaisanterie (guterana ubuse) existaient entre les Rwandais et leurs « abase ».

3. Les clans dans les mythes des origines

Le mythe des Bimanuka fait référence aux clans d'Abanyiginya, Abega et Abazigaba qui ont joué un rôle très important dans l'histoire du pays.

« L'origine des Abanyiginya se situe chez Shyerezo. Shyerezo avait donc une femme appelée Gasani. Gasani elle-même avait à son service une servante appelée Impamvu. D'autre part Shyerezo avait des devins qui consultaient les esprits pour lui. Ils étaient préposés à sa live et consultaient les esprits (...). Un jour, Shyerezo s'en va voir ses autres états. Dans son enclos restent la femme et sa servante appelée Impamvu. Or Gasani, pour sa part, était stérile, elle n'avait plus eu d'enfants depuis longtemps.. Un jour, Impamvu lui dit : « j'ai examiné la situation et constaté que cet Imana que les devins ont utilisé pour la consultation a été de bon augure. Aide-moi donc, essayons de dérober son cœur. Quand nous nous en serons emparées, je te dirai ce que nous en ferons ». Elles guettent donc attentivement l'occasion. Quand elles remarquent que les devins sont occupés à prélever des morceaux de cet Imana favorable, elles cherchent donc le moyen d'aller dérober le cœur. Observant de l'œil et épiant les devins, elles dérobent donc le cœur de cette vache (...). Impamvu dit à Gasani : « Voici comment nous allons faire. Cherche un pot, propre et grand, puis dépose-y le cœur de la vache... Verse-y du lait... Ferme-le bien hermétiquement et dépose-le en un endroit retiré, que personne ne puisse jamais savoir où se trouve le pot, sauf toi et moi. Quand il se sera écoulé neuf mois, quand on sera au début du dixième mois, je te dirai alors la raison pour laquelle je t'ai dit de dérober ce cœur. Mais en tout cas, chaque jour, verse-y une gorgée de lait, que le lait s'y accumule ...». Gasani procède ainsi...Quand on en arrive au neuvième mois, au début du dixième mois, Gasani dit à Impamvu : « Maintenant que commence le dixième mois, que faire ? ». L'autre lui répond : « Il reste encore quelques jours avant que je te le dise ». Quand il s'est écoulé trois jours, (...), elle dit : « Va voir dans le pot, tu y trouveras un bébé ». Y allant, Gasani y trouve un bébé. Elle en retire l'enfant, elle le lave. L'enfant pleure comme les autres enfants. Gasani le porte à son sein et l'allait. Elle envoie un messager à son mari.. en lui disant : « Va lui dire qu'hier j'ai accouché » (...). Apprenant la nouvelle, son mari Shyerezo (...) dit : « D'où est venue la nouvelle que Gasani a accouché alors que le monde sait qu'elle est stérile et qu'elle n'a plus été enceinte depuis longtemps ? »

Shyerezo envoie des gens en leur disant : « Allez voir ce bébé dont on veut me faire croire que Gasani l'a enfanté, et tuez-le ». (...) L'ayant appris, Impamvu et Gasani le cachent. (...). Les hommes y renoncent et s'en vont. Quant Shyerezo leur demande : « Ce bébé, l'avez-vous tué ? ». Il lui répondent : « Nous ne l'avons même pas vu. Mais pourtant, elle a accouché, c'est ce que nous entendons dire ». (...) Bien des jours après, Shyerezo arrive lui-même, il rentre chez lui, dans sa résidence. Il se fait que l'enfant est déjà devenu un grand enfant, qui sourit même, qui attire la sympathie. Il vient prendre des renseignements pour tuer ce bébé qui est né et dont on parle. Après un bon moment, les femmes le lui montrent. Quand Shyerezo le voit, il en est fort touché, il constate que l'enfant est parfaitement noble, il constate que c'est un être fort beau, qu'Imana a créé à la perfection. Le voyant (...), il n'ose pas le tuer et lui laisse la vie. L'enfant continue de vivre paisiblement. On lui donne le nom de Sabizeze. Il grandit. Devenu adulte et ayant acquis de l'expérience, il va rejoindre son frère aîné appelé Mututsi. Ils vivent ensemble et viennent régulièrement chez leur père. Un jour, d'autres se querellent avec Sabizeze.... Ceux-ci lui disent : « Tais-toi, vaurien (...), bâtard, qui n'es pas le fils de Shyerezo ». Quand l'insulte parvient à Shyerezo également, celui-ci la confirme en ces mots : « C'est réellement un bâtard ». Cela fait beaucoup de peine à Sabizeze (...). Sabizeze délibère avec Mututsi et lui dit : « Plutôt que de laisser nier ma filiation paternelle, je ne devrais pas rester ici. Je devrais quitter ce lieu et m'en aller ailleurs ». S'adressant à son frère aîné Mututsi, il lui dit : « Viens, allons-nous en, partons donc avec notre sœur et rendons-nous dans un autre pays, quittons le pays de Shyerezo ». Ils se mettent aussitôt en route, avec une poule appelée Samugambira et un coq appelé Rubika, avec un bélier et sa sœur, avec une vache et un taureau. Et une autre espèce, la quatrième, qu'ils ont emmenée et qui s'ajoute au reste, c'est le héron garde-bœufs (...). Ils s'en vont donc et parviennent dans la brousse, dans une région appelée Mumazinga, c'est-à-dire chez Kabeja, dans la contrée Umubari. Ils s'y établissent. Ils pénètrent dans la brousse et y établissent des logements provisoires tout en construisant.... Par ailleurs les gens de chez Kabeja tournent de temps en temps leur regard vers la brousse et voient des fumées s'élever au-dessus de la brousse. (...). Sabizeze et Mututsi vivent tranquillement dans cette brousse (...). Un jour, longtemps après, ils constatent que les hérons garde-bœufs ont des jeunes, ils constatent que la poule pond des œufs et a des jeunes. Ils constatent que la brebis a également des jeunes. Ils les gardent et se disent : « Après tout, nous avons amené une vache ; or elle a été saillie par son frère et elle a vêlé ; nous avons amené une poule qui était avec son frère, et elle a eu des jeunes ; mais nous, Mututsi, que faisons-nous ? » Puisque que nous avons amené notre sœur, si nous l'épousions tous deux, que nous la partagions et qu'elle soit notre femme à nous deux ? » Mututsi refuse en ces mots : « Il n'est pas possible que nous épousions cette fille tous deux, il n'est absolument pas possible que nous épousions notre sœur ; d'ailleurs cela ne se fait pas ». Sabizeze s'y décide et dit : « Moi je l'épouse, rien à faire ». Il l'épouse, ils vivent ensemble, elle devient sa femme. Un jour, ils ont un enfant, ils engendrent un garçon. Après que celui-ci a été sevré, elle enfante une fille. Elle continue ainsi et enfante sans cesse des garçons et des filles. Voyant que Mututsi

va continuer de vivre sans trouver où prendre une femme, Sabizeze lui dit : « Voici, je vais de montrer un bon plan qui nous arrangera tout. Pars d'ici, va là-bas en face et établis-y toi. Puis donc, quand tu auras consolidé ton enclos (...), tu traverseras cette vallée-ci et tu viendras me demander une fiancée, en te présentant comme Umwega d'en face ». Mututsi acquiesce, parce qu'il n'avait pas d'autre moyen de s'en tirer. Il va donc s'établir en face. Après s'être établi en face, après avoir réellement consolidé son enclos, il vient demander une fiancée à Sabizeze. Pourtant, les jeunes filles parmi lesquelles il cherche une fiancée sont ses nièces. Il vient donc demander une fiancée. Sabizeze la lui donne. Au moment où il va lui donner la fiancée, il lui demande : « Tu viens me demander une fiancée. D'où viens-tu ? de quel clan es-tu ? » Mututsi répond : « Je suis l'Umwega d'en face ». Le nom d'Umwega lui échoit (...). Son clan devient Umwega ; les descendants de Sabizeze sont appelés Abanyiginya (...). Ils vivent ensemble donc chez Kabeja, ils habitent ensemble, ils font de Kabeja l'homme qui vient leur indiquer l'emplacement des enclos. A tout Muniyiginya qui s'établit, Kabeja donne un emplacement ; de même à celui qui vient de chez Kabeja, qui est de sa famille. Kabeja vient donc allumer un feu sur l'emplacement. Il apporte du feu dès que l'on donne le premier coup de houe pour niveler l'emplacement ; le propriétaire vient ensuite sur cet emplacement. Depuis ce moment donc, les Abanyiginya reçoivent leurs emplacements des gens appelés Abazigaba, parce que ceux de chez Kabeja étaient des Abazigaba (...). Voilà donc pourquoi se renouvellent les mariages réciproques entre les Abanyiginya et les Abazigaba, les Abega et les Abanyiginya se demandent réciproquement des épouses. Cet usage s'est établi alors, il continue de même, il n'a jamais été interrompu jusqu'à présent » (*A. Coupeux et Th. Kamanzi, Récits historiques Rwanda, 1962 : 61-65*).

Ce que les récits des origines révèlent sur le passé

Les récits d'origines du Rwanda s'articulent essentiellement autour de deux personnages, Kigwa et Gihanga. Gihanga est rattaché à Kigwa. Les héros, leurs fonctions et leurs généalogies renvoient au paysage du Rwanda classique dans lequel les clans jouent un rôle central: par exemple le rôle rituel des Bazigaba lors de l'installation d'un groupe nyiginya sur une nouvelle terre. Ces identités claniques déterminaient aussi des alliances matrimoniales préférentielles. « La moitié de ces entités sont représentés dans la légende de fondation qui mettent en scène clairement leur position dans la société et dans l'histoire. On y distingue clairement trois groupes : 1) les clans dynastiques issus de Gihanga : Nyiginya, Shambo, Hondogo, Tsobe ; 2) les clans des reines mères, issus de Mututsi : Ha, Kono, Ega ; 3) les clans basangwabutaka ou autochtones : Zigaba, Gesera, Singa. Le rôle rituel de ces derniers dans les cérémonies d'accueil sur une nouvelle terre est donc comme justifié par les légendes qui racontent leur histoire originelle » (J.P. Chrétien, 1999 :290). Les trois grands biru ou "rois rituel" venaient de chacun de ses trois groupes : un tsobe, un kono et un singa. Il y a un lien entre les légendes de Gihanga et de Kigwa avec l'ubwiru.

Les trois familles d'abiru les plus importantes sont reliées à Gihanga. C'est lui qui a instauré Rwoga, le premier tambour du Rwanda ; son tombeau joue un rôle dans les rites de l'ubwiru et on lui attribue l'installation du premier feu sacré du pays. Enfin les biru le vénèrent dans une hutte votive, à la capitale.

Ceci fait ressortir la dimension religieuse dans le fonctionnement de l'institution monarchique. Les merveilles et les hauts faits attribués aux deux héros fondateurs sont comme des leitmotiv prémonitoires des visages du mwami : Kigwa, le céleste et le magicien ; Gihanga, le terrestre et le conquérant. Ce sont des manifestations de la même entité, garante à la fois de la prospérité et de la grandeur, de la fécondité, de la fertilité et de la guerre.

J.P. Chrétien fait remarquer en outre que : « Les mythes d'origine ne font donc écho à la situation des clans dans le Rwanda du XIXe siècle que de manière approximative ou décalée. Les positions les plus influentes dans le Rwanda pré colonial que nous connaissons ne correspondent pas nécessairement aux rôles dominants mis en scène dans les légendes de Kigwa et de Gihanga. Ces lignes de failles conduisent à se demander si les rôles secondaires n'ont pas été introduits au fil de l'histoire, chaque groupement tenant à légitimer sa présence dans la société rwandaise par une représentation dans le corpus fondamental auquel se réfère la mémoire collective rwandaise » (J.P.Chrétien, 1999 :290).

Les dénominations claniques apparaissent aussi comme des références dynastiques évoquant l'existence d'anciens pouvoirs royaux assujettis progressivement à la dynastie nyiginya. J.K.Renie a essayé d'utiliser ces légendes, articulées aux traditions claniques trop longtemps négligées au profit des chroniques de la cour royale centrale, pour reconstruire la situation politique de l'espace rwandais avant son unification par la dynastie nyiginya (Rennie J.K., 197 :49). Dans ce cas-là, le récit de Kigwa et de Gihanga n'aurait fait que récupérer cette constellation de traditions pour légitimer leur unification.

Enfin, J.P. Chrétien fait remarquer que la place occupée par les Bega dans le mythe de Kigwa intrigue : elle combine importance et marginalité. Leur ancêtre Serwega serait issu d'une alliance incestueuse entre une fille et un demi-frère de Kigwa. « Les Bega représentent donc (avec les Bakono et les Baha) une sorte de lignée parallèle à celle des Bimanuka, intégrée à la légende, mais sans y jouer un rôle essentiel ». Ils font figure de pièce rapportée. En plus leur ascendance fait intervenir la seule référence du mythe aux réalités ethniques par le nom de leur aïeul, Mututsi. La légende reflète une réalité évidente de l'histoire politique du Rwanda au 19^e siècle : la montée en puissance de lignages tutsi relevant de ce clan grâce à leurs alliances matrimoniales avec les souverains. Depuis le milieu du 18^e s. toutes les reines mères sont des Bega sauf celles de Kigeri Ndabarasa (fin du 18^e s. et de Kigeri Rwabugiri (fin du 19^e s.). Les Bega représentaient un réseau aussi puissant que les Banyiginya durant le dernier siècle du Rwanda précolonial (J.P.Chrétien, 1999 :2998).

4. Les clans et la thèse hamite

Les Bimanuka sont contemporains des Basita, premiers rois hamites qui regnèrent au Bunyoro vers l'an 1000-1100. Les Bimanuka n'étaient pas apparentés aux Basita, mais étaient des hamites comme eux. Ils purent les accompagner et les suivre, avec leurs troupeaux de vaches à longues cornes, du Haut-Nil vers le centre africain à la recherche des gras pâturages. Tandis que les Basita se fixaient au Bunyoro, ils continuèrent leur progression vers le Sud et à travers le Nkole et le Mpororo, arrivèrent au Rwanda dans le Mutara (L.Delmas, 1950 :4)

La thèse hamite est utilisée dans l'explication des origines des clans. « La catégorie (des) Hamites anciens qui a laissé dans le Rwanda un souvenir de puissance inégalée est des celui des Abarengé, dénomination calquée sur Rurenge, l'ancêtre éponyme de leur dynastie. On attribue régulièrement à leur civilisation les hoes, les marteaux et autres objets forgés... Ces Hamites devaient être fortement outillés, beaucoup plus que ne l'étaient les Rwandais modernes ; ils creusaient les puits de leurs vaches en endroits rocheux. C'est à ce signe qu'on reconnaît les puits fameux du Rwanda actuel, dont le creusement initial est attribué par les traditions à l'époque de ces Abarengé. Leur groupe a plusieurs représentants dans notre société moderne ; ils sont désignés sous la dénomination des Basangwa-butaka (...); c'est-à-dire ceux qui occupaient déjà le pays à l'arrivée des fondateurs de la dynastie des Banyiginya, que leur récit mythologique fait descendre du ciel. L'empire des Abarengé débordait largement le Rwanda actuel. Leur dernier souverain légitime résidait au Gishali, tandis que le Burwi, au sud du Rwanda (...) était gouverné par une dynastie adventice du même groupe. Les Abarengé étaient du clan des Abasinga = les vainqueurs, ayant le milan pour totem » (A.Kagame, 1972 : 27-28).

Pour A. Kagame, les Bagesera « étaient, et ils restent, des hamites de première qualité. Ils avaient un tambour dynastique reconnu par les dynasties voisines, et son code ésotérique imposait le respect, même à nos monarques du Rwanda qui, après l'annexion du Gisaka, tinrent à liquider cérémonieusement et légalement le symbole d'une lignée hamitique vaincue » (Kagame, 1954 :55-56).

P.Smith met en cause cette thèse au nom des traditions orales (1981 :249). Il dit : « Au Rwanda (...) de nombreux auteurs parlent de l'arrivée de Batutsi comme si les traditions locales en avaient conservé le souvenir (...) avec les versions publiées (...) recueillies dans toutes les régions et dans toutes les catégories sociales, du mythe de Kigwa (l'ancêtre de la dynastie), autant qu mythe de Gihanga (le fondateur de l'institution monarchique), sans compter les nombreuses légendes d'origine des clans des dynasties déchues (...), aucune ne mentionne une quelconque « arrivée » des Batutsi ou une direction quelconque d'où ils seraient venus. Elle s'accordent seulement pour dire que Kigwa et Gihanga résidaient à l'origine dans le nord-est du pays ou chez le roi Kabeja du clan des Bazigaba ».

C'est-à-dire ceux qui occupaient déjà le pays à l'arrivée des fondateurs de la dynastie des Banyiginya, que leur récit mythologique fait descendre du ciel. L'empire des Abarenge débordait largement le Rwanda actuel. Leur dernier souverain légitime résidait au Gishali, tandis que le Burwi, au sud du Rwanda (...) était gouverné par une dynastie adventice du même groupe. Les Abarenge étaient du clan des Abasinga = les vainqueurs, ayant le milan pour totem » (A.Kagame, 1972 : 27-28).

5. Les royaumes claniques (avant le royaume nyiginya)

Les clans intéressent parce que certaines appellations claniques d'aujourd'hui se retrouvent dans les traditions orales pour désigner les gouvernants et la population d'un certain nombre d'entités territoriales.

D'après les traditions orales (Kagame, 1943 :II, 4-19 ; 1954 :53-59 ; Vansina, 1962), tels sont les noms de ces entités et les noms de leurs dynasties : les Bazigaba au Mubari (est), les Bagesera au Gisaka (sud-est), les Bahondogo au Bugesera (sud), les Babanda dans le Nduga (centre), les Bongera au Bumbogo, au Buriza et au Bwanacyambwe (est de la Nyabarongo moyenne), les Bacyaba au Bugara (autour des lacs Bulera et Ruhondo, dans le nord), les Basinga (dont la maison régnante s'appelait 'Abarenge ') au Burwi (sud-est de la province actuelle de Butare et dans les régions sises à l'ouest de la Mukungwa et de la Nyabarongo supérieure à l'exception de l'aire qui constitue la province actuelle de Cyangugu. L'histoire politique du Rwanda, telle qu'elle apparaît dans les traditions orales, est essentiellement le récit de la disparition de ces différentes dynasties au profit des rois Nyiginya.

« Le centre du Rwanda actuel, en préfecture de Kigali, était le domaine de la dynastie des Abongera, tandis que celle des Abenengwe gouvernait un vaste royaume à cheval sur les préfectures actuelles de Butare-Gikongoro, au Rwanda, et des provinces de Ngozi-Kayanza au Burundi. La préfecture de Gitarama et nord de celle de Butare, au déclin des Abarenge, formèrent le royaume du Nduga, domaine des Ababanda. Celle des Abazigaba gouvernait le Mubali (...). Des dynasties d'une importance mineure étaient installées dans d'autres régions et chaque pays répondait à un nom déterminé » (A.Kagame, 1972 :28).

Pour M.D'Hertefelt, rien n'indique que les anciens clans correspondaient aux clans que nous connaissons. « Que les appellations claniques d'aujourd'hui se retrouvent dans les traditions orales pour désigner les gouvernants des anciennes entités politiques qui se partageaient l'aire du Rwanda, ne signifie pas que les Zigaba ou les Banda, ou n'importe quelle autre de ces dynasties d'antan, constituaient des clans au sens des amoko multi-classe d'aujourd'hui (...) Le terme de clan ne nous paraît pas (...) un vocable très approprié pour se référer aux dynasties de ces anciens royaumes ou à leurs populations. Car il sert aussi à désigner la réalité sociale des amoko

rwandais d'un passé plus récent... dont le trait essentiel est leur caractère multi-classe... Aussi risque-t-on de projeter dans le passé une réalité qui n'existait peut-être pas » (M.D'Hertefelt, 1971 :25).

6. Les relations entre les royaumes claniques

Pour expliquer les rapports entre les premières entités claniques beaucoup d'auteurs ont développé le modèle de « scissiparité » (De Heusch, 1966 :106) : un nouveau royaume et une nouvelle dynastie se constituent en se détachant d'une entité territoriale et d'une lignée royale qui existent avant et continuent d'exister, avec un domaine rétréci, après la scission. Ainsi pour Vansina « le premier royaume fondé fut celui des Abazigaba au Mubari. Le Gisaka avec une dynastie abagesera s'en détacha. Ensuite, la famille des Abahondogo se sépara du Gisaka et fonde dans la région, encore appelée Bugesera, le royaume de ce nom » (Vansina, 1962 :61). Les traditions orales disent que les royaumes suivants se sont établis de la manière suivante:

- a) les Bazigaba étaient un groupement local établi au Mubari ; il avait un chef ; c'est le premier groupement local avec lequel, selon le mythe des ibimanuka, les ancêtres tutsi des Nyiginya sont entrés en contact ;
- b) plus au sud, au Gisaka, il se créa une nouvelle entité territoriale avec une dynastie gesera ; le royaume zigaba existait avant celui du Gisaka et continuait à exister après la fondation de ce dernier ;
- c) plus à l'ouest, autour du Muhazi, il existait une entité territoriale dirigée par les Nyiginya : Bwimba entra en conflit avec le Gisaka et fut tué par les gens du Gisaka ;
- d) plus au sud, dans le Bugesera, il y avait au même moment une lignée royale de Bahondogo ;
- e) à partir d'un certain moment, le Mubari, le Gisaka, le Rwanda primitif et le Bugesera coexistaient.

Une discussion sur l'ânesse entre les Banyiginya, les Bagesera et le Bahondogo (voir le mythe de la descendance de Gihanga) (Vansina 1962 :61 ; Kagame 1954 :42 ; Delmas 1950 :144). « Il est par ailleurs possible que le Bugesera tire son nom des Bagesera, comme il est aussi possible que les Bagesera tirent leur nom du Bugesera ; il est enfin possible que les Bagesera s'appellent ainsi d'après le nom d'un ancêtre éponyme Mugesera ou Kagesera, et que le nom de la région du Bugesera n'ait rien à faire avec la désignation de la lignée gouvernante ou du clan Gesera » (M.D'Hertefelt, 1971 :41-42, voir aussi D'Arianoff, 1952 :26, note 24)). C'est l'idée développée dans l'ouvrage de De Heusch qui dit : « La toponymie nous invite (...) à voir dans (le Bugesera) le foyer d'expansion du clan Gesera » (1966 :102-103). Les données examinées concernant l'éventuelle parenté des Bagesera et des Bahondogo

ne sont pas suffisantes pour conclure à une parenté entre ces deux lignées. D'après la critique des traditions et la confrontation des interprétations des différents auteurs faites par M.D'Hertefelt, « la fondation du Gisaka semble postérieure à celle du Rwanda primitif » alors que cette même fondation « semble contemporaine de celle du Bugesera ou légèrement postérieure à celle-ci » (M.D'Hertefelt, 1971 :42).

Pour expliquer le rapport entre les Bagesera et les Bazigaba du Mubari, la tradition qui dit que les Bagesera ont conquis le Gisaka sur les Bazigaba (Vansina 1962 :61) et elle mentionne aussi la parenté rituelle entre les deux clans dans le cadre d' « ubuse ». Il serait risqué d'en tirer un argument concernant leur parenté historique.

C'est le modèle de « scissiparité » qui a été développé (entre autres par Vansina, De Heusch, Kagame...) pour expliquer l'existence des royaumes claniques et leur liens éventuels (affirmés par les traditions). Vansina postule que les Gesera sont une branche des Zigaba, les Hondogo une branche des Gesera et les Nyiginya (Sindi) une branche des Hondogo. D'Hertefelt est d'avis que « aucune parenté historique ne peut être établie ni entre les Zigaba et les Gesera, ni entre les Gesera et les Hondogo, ni même entre les Hondogo et les Nyiginya ». Quant à l'ordre de succession dans lesquels les royaumes se sont fondés, Vansina postule que le Mubari est premier, le Gisaka deuxième, le Bugesera troisième et le Rwanda primitif quatrième. D'Hertefelt pense que « le Mubari apparaît effectivement comme le premier royaume de la zone, que le Rwanda primitif se forme ensuite, puis le Bugesera et enfin le Gisaka » (1971 :43). Le modèle de scissiparité est l'application d'un schème mécanique que les données des traditions ne confirment.

« La dynastie des Abanyiginya n'est pas nécessairement postérieure à toutes celles dont elle devait conquérir les pays... Seuls les Abarengwe, les Abazigaba et les Abenengwe, suivant les traditions, leur sont certainement postérieurs » (A.Kagame, 1972 :28).

Les traditions orales du Rwanda et du Burundi attribuent la paternité des témoignages archéologiques de l'âge de fer aux Renge, population disparue. On sait seulement que leur occupation n'était pas limitée au seul Rwanda. Selon la tradition officielle, certains Renge furent alliés puis absorbés par Gihanga, fondateur mythique de la dynastie nyiginya et ils se seraient maintenus dans l'histoire au sein du clan singa (Hiernaux, 1956). Bourgeois (1957) donne deux versions de leur disparition : ils auraient soit fusionnés avec les Singa qui auraient été les premiers bantuphones, soit encore ils auraient été éliminés par le clan hutu des Babanda.

« Sans adhérer à un évolutionnisme simpliste qui nous mènerait « des clans aux empires », il faut reconnaître que les structures les plus anciennes de la société, par-delà les limites des enclos et des lignages restreints, sont ces ensembles, combinant

parenté, exogamie, code symbolique et règles de solidarité, que l'on appelle clan depuis le XIXe siècle. Ils sont restés durablement au coeur de la vie sociale. Quand on demandait à un paysan, que ce soit au Burundi, au Rwanda ou au Tanganyika, dans les années 1930 ou les années 1960 : « Tu es quoi ? », la réponse immédiate était la mention du clan » (J.P.Chrétien, 2000 :72).

7. Le nombre des clans

Le nombre des clans divise les auteurs qui ont abordé ce sujet. Et tous ces auteurs se réclament de la tradition rwandaise qu'ils interprètent différemment. Delmas donne une liste de 18 clans (Delmas, 1950 :19, note 1). C'est le même nombre que retient M.D'Hertefelt (1971 :20), alors que Kagame ne donne que 15 noms (1954 :60). Nyagahene mentionne une vingtaine.

Il y a aussi des versions populaires concernant le nombre des clans, par exemple la version suivante : « Amoko y'Abanyarwanda ni aya akurikira : hari abasindi, hari abasinga, hari abagesera hari n'abazigaba. Ayo niyo moko y'abanyarwanda naho ayandi si amoko ahubwo ni inzu z'abo cyangwa igisekuru cyabo. Duhereye kuri Gihanga nawe yari umusindi ariko kuko yari igikomangoma yiswe umunyiginya kuko umunyiginya bisobanura igikomangoma » (Alphonse Gisa, Gahini).

Le manuel élaboré par le MINEDUC fait la synthèse des recherches comme suit : « De tous les noms des clans du Rwanda mentionnés par les auteurs comme Kagame, Maquet, Vansina, De Heush et d'Hertefelt, nous pouvons retenir une douzaine de clans importants : Abasinga, Abasindi, Abazigaba, Abagesera, Abanyiginya, Abega, Ababanda, Abacyaba, Abatsobe, Abakono, Abanyakarama, Abasita » (MINEPRISEC, 1987 :25).

A noter que pour Kagame, les Nyiginya sont synonyme de Sindi : « la dénomination de Banyiginya, propre au Rwanda et aux Bahima du Nkole, signifie : richesse, jointe à une noblesse très ancienne, dans le clan dynastique. Les autres membres du clan (...), sans grande fortune, sont appelés Abasindi, du nom de Musindi, fondateur éponyme du groupe » (Kagame, 1954:33, note 31).

Dans les rites royaux, le terme Nyiginya désigne les membres du seul lignage royal : « En principe, sont Banyiginya les bami et les fils de bami de la dynastie du Rwanda (...). Pratiquement, sont considérés comme Abanyiginya son seulement les bami et les fils de bami du Rwanda, mais tous les Basindi qui ont gardé un certain degré de puissance et de richesse » (D'Arianoff, 1951 :50, note c).

Après une étude touchant toutes les classes sociales et toutes les régions en posant la question aux personnes interviewées : quel est votre clan, M.D'Hertefelt arrive à cette conclusion : « les deux termes nous apparaissent comme des appellations claniques » à cause de « leur distribution régionale et leur répartition dans les trois classes sociales » (M.D'Hertefelt, 1971, 20).

Les traditions orales et la littérature classique ne fournissent aucune donnée sur la façon dont la population rwandaise se répartit dans les clans, sauf quelques rares détails : par exemple sur les Bongera « en voie de disparition » (Kagame, 1954 :59), le clan des Sita « faiblement représenté » (Kagame, 1954 :60), impressions confirmés par les données quantitatives. D'autres impressions ont succombé à la tentation d'évaluer l'importance numérique de certains clans en fonction de l'influence politique que l'ensemble de leurs fractions lignagères tutsi avaient au moment où les auteurs écrivaient. Ainsi pour Delmas, le clan des Tsohe « est un des plus puissants et des plus nombreux ». La même chose pour les Bashambo qui « sont nombreux et considérés » (Delmas, 1950 :107,92). Or les deux clans représentent respectivement 0,86% et 3,94% de la population.

Delmas distingue trois grandes catégories de clans « hamites » en fonction de l'origine tutsi ou hutu de leurs dirigeants primitifs. Ce sont :

- la haute noblesse (les Ibimanuka) qui comprend les clans d'origine tutsi, à savoir les Nyiginya, les Bega, les Bashambo, les Tsohe, les Kono, les Ha et les Hondogo ;
- la catégorie d'Abasangwabutaka ou les clans primitivement hutu qui ont vu se développer des fractions tutsi en leur sein à la suite de mariages des roitelets hutu avec des femmes tutsi : les clans Singa, Zigaba et Gesera ;
- la petite noblesse (abatutsi b'impaga) ou les clans d'origine étrangère qui comprennent notamment une faible proportion de Tutsi à la suite de mariages avec des femmes tutsi, soit les clans Banda, Cyaba, Ungura, Shingo et Ongera (Delmas, 1950 :3).

Pour Delmas, les plus nombreux sont ceux de la première catégorie : les hamites. Mais suivant les enquêtes faites par D'Hertefelt, Delmas a largement surestimé l'importance démographique des fractions tutsi des clans du premier groupe. La raison probable est que les Tutsi de ce groupe occupaient la majorité des commandements politico-administratifs et que ce sont ceux-là que Delmas fréquentait dans ses recherches. D'Hertefelt a apporté beaucoup de corrections sur les analyses de Delmas qui fut un pionnier dans la recherche des données quantitatives

8. Les clans et leurs totems

Les principaux clans sont marqués par un totem, en l'occurrence une espèce animale : des oiseaux, des mammifères, un batracien et un reptile.

Les totems identifiés:

CLAN	TOTEM	
<i>Abanyiginya</i>	Grue couronnée	Umusambi
Abega	Grenouille	Igikeri
Abazigaba	Léopard	Ingwe
Abagesera	Bergeronnette	Inyamanza
Abasinga	Epervier (faucon)	Sakabaka
Abacyaba	Hyène	Impyisi
Ababanda	Corbeau	Igikona

Source : L.Delmas, 1950 :20

La situation est plus complexe sur ce point. En effet, il y a des clans, même parmi les plus influents, comme les Tsobe, qui n'ont pas de totem propre. Par ailleurs, le même totem peut être partagé par des clans différents : la grue couronné est le symbole des Nyiginya et des Sindi, les Zigaba et les Benengwe ont le léopard comme totem ; l'hyène est le totem des Bacyaba et des Babanda ; les Bega, les Kono et les Baha ont le crapaud pour totem. Par ailleurs, le même clan peut être associé à un symbole différent selon les régions : les Babanda ont l'hyène pour totem au Rwanda central mais le corbeau dans d'autres régions ; les Singa sont associés au milan dans les régions centrales mais au léopard dans le nord-ouest. Enfin, des sous-clans régionaux ont des totems différents du symbole animal du clan auquel ils appartiennent (M.d'Hertefeldt, 1971 :6

9. Les clans et leurs tabous

Certains clans ont des tabous.

- Les Banyiginya bazira impwi (variété d'antilope des forêts à haute altitude à cornes courtes et tête bombée sur les joues).
- Les Bega bazira ifuti (veau qui, en naissant, au lieu de présenter d'abord la tête, présente le derrière).
- Les Bagesera (seulement pour les Tutsi) bazira inkende, petit singe de savane.

- Les Basinga bazira inka y'inyombya (la vache à bandes blanches et noires) (L.Delamas, p.20).

10. La répartition démographique et ethnique des clans

Le seul auteur qui ait tenté de parler de façon détaillée de la répartition démographique, géographique et ethnique des clans est Czekanowski (1917 :235-236), mais qui ne s'est limité qu'au constat de la présence tel clan dans telle région (Nord-est du Rwanda, le Gosaka, le Nduga, le Mulera, le Bugoyi et le Bwisha). Tous les clans sont pratiquement représentés partout. La connaissance de la distribution géographique des clans, dans leurs fractions tutsi et hutu, reste une variable de poids pour définir le contexte social d'une région par rapport à la cour.

Les explications données à la présence simultanée des trois classes sociales. Différentes hypothèses plausibles ont été données :

- 1) Meyer pense qu'il faut chercher l'explication dans les des unions irrégulières entre Tutsi et Hutu (1916 :101).
- 2) Czekanowski (1917 :242) donne trois possibilités : « les enfants d'un tutsi et d'une servante (umuja) appartenaient bien au clan du père, mais n'étaient pas considérés comme tutsi » ; « les enfants d'un Tutsi appauvri et d'une épouse hutu étaient tutsi de droit, mais leur pauvreté et leur manque de relations les versaient facilement dans la masse hutu » ; « les (rares) Hutu, revêtus de commandements politiques, épousaient des femmes tutsi et tendaient à être socialement considérés comme des Tutsi ».
- 3) Delmas reprend certaines de ces explications par exemple pour expliquer la présence de Tutsi dans les clans qu'il juge d'origine hutu : « A l'origine, ils étaient tous Bahutu, mais grâce au bugaragu (vassalité) qui leur a amené la fortune, avec les vaches, certains ont pu faire des alliances avec des femmes Batutsi ; d'autres, favoris de leurs patrons qui voulaient se les attacher, recevaient une fille en mariage, parfois même une infirme que les autres Batutsi délaissaient. Après quelques générations, leurs enfants étaient considérés comme Batutsi, dans des clans à l'origine purement hutu » (1950 :4). Pour expliquer la présence des Hutu dans les clans dits « hamites », Delmas ajoute aux points no 1 et 2 l'adoption : par exemple l'adoption d'un gendre par sa beau-père. Kagame a donné l'exemple des Benegitore, un lignage Sindi (ou Nyiginya) : « ce Gitore mourut jeune, ne laissant qu'un seul fils. Avant de mourir, il adopta tous ses familiers et guerriers, si bien que la famille des Benegitore est l'une des plus importantes du clan des Basindi.

Mais on sait bien que le groupe en question, dont les membres sont actuellement considérés comme appartenant au clan dynastique, en furent initialement étrangers » (1954 :44).

- 4) Aux explications précédentes Pagès ajoute une quatrième liée à la mobilité sociale qui connaît plus de diffusion ; « il ne faut pas confondre les Banyiginya de race muhutu avec les Banyiginya de race mututsi. Il est probable que les premiers se mirent dès le début de l'émigration hamite au service des conquérants et reçurent en retour de leur obéissance et de leur soumission la permission de porter le clan des vainqueurs » (Pagès, 1933 :670). Cette explication s'étendra à d'autres clans en y ajoutant que ces assimilations claniques de Hutu sont supposées se produire dans le cadre de l'Ubuguhake : le client hutu était absorbé dans le clan de son patron. « Les Hutu étaient absorbés dans le clan de leurs maîtres tutsi, à la faveur des services qu'ils rendaient spécialement dans le cadre de l'ubuhake » (Kagame, 1954 :42). Kagame pense aussi que c'est la seule façon d'expliquer la présence des Twa dans les mêmes clans que les Tutsi et les Hutu. « A la différence de l'inzu et de l'umuryango, ubwoko pouvait avoir parmi ses membres à la fois des Tutsi et des Hutu. Il n'y avait pas de patriclan purement hutu ou purement tutsi. Lorsque l'on demandait si cela signifiait que des Tutsi et des Hutu du même clan descendaient du même ancêtre, les Tutsi répondaient non. Ils l'expliquaient par la relation qui avait uni Hutu et Tutsi comme clients et serviteurs. Après quelques temps, les Hutu s'identifiaient au groupe de leurs maîtres. De telles identifications étaient particulièrement faciles parce que les Tutsi fréquemment émigraient d'une région du Rwanda à une autre accompagnés de leurs clients et de leurs serviteurs Hutu. D'autre part, certains Hutu ont dit que puisque Gatutsi, Gahutu et Gatwa étaient des frères, il n'est pas impossible que les Hutu et les Tutsi d'un même clan puissent avoir un même ancêtre. En tout cas, les membres du clan qui appartenaient à différents groupes socio-raciaux ne montraient aucune solidarité et se conduisaient les uns vis à vis des autres en purs étrangers » (A.Kagame, 1954 :61-62). D'Hertefeldt n'est pas de cet avis : « Il est... à priori impossible d'expliquer la présence simultanée du Tutsi, de Hutu et de Twa dans les mêmes clans par l'assimilation du client au clan de son seigneur, dans le cadre d'ubuhake, à moins de prouver non seulement l'origine tutsi de tous les clans, mais encore l'universalité de la clientèle, ou d'établir au contraire que des Tutsi étaient de façon systématique les clients de Hutu » (D'Hertefeldt, 1971 :50).

- 5) Dans la suite, un accent exclusif (surtout De Heusch) a été mis sur cette assimilation clanique par la clientèle, thèse enseignée dans les écoles secondaires et instituts supérieurs : « Au début du XXe siècle, le clan (ubwoko) aura perdu toute signification dans le Rwanda central. Il unit désormais dans une parenté fictive des Tutsi et leurs clients hutu » (De Heusch, 1966 :153). C'est un processus probable, il y a des exemples qui l'attestent, mais rien ne prouve que ces assimilations aient revêtu un caractère systématique. Cette explication suppose aussi l'origine tutsi de tous les clans rwandais. L'explication de la mobilité sociale traditionnelle n'est pas moins attestée : elle contraste avec la vision classique des anthropologues de la rigidité de la stratification sociale.

Distribution des clans (1970)

CLAN	population	Abahutu	Abatutsi	Abatwa
1. Abasinga	14,60	15,08	12,49	6,30
2. Abanyiginya	10,90	7,51	28,96	6,30
3. Abagesera	11,04	11,94	6,36	24,79
4. Abashambo	3,94	2,99	9,00	3,36
5. Abazigaba	11,46	12,86	4,41	9,24
6. Abatsobe	0,86	0,65	1,99	0,42
7. Abasindi	13,33	14,86	5,63	8,82
8. Abega	8,00	7,49	10,74	11,76
9. Abacyaba	6,46	6,64	5,74	2,52
10. Ababanda	6,69	7,64	1,65	18,48
11. Abongera	0,11	0,09	0,22	-
12. Abanyakarama	0,28	0,13	1,04	-
13. Abaha	0,55	0,27	2,01	-
14. Abashingo	0,43	0,14	1,99	-
15. Abasita	0,14	0,08	0,45	-
16. Abungura	5,84	6,84	0,76	3,36
17. Abakono	0,68	0,23	3,05	-
18. Abenengwe	0,004	0,003	0,01	-
19. Autres	4,68	4,68	3,51	-

Source: D'Hertefelt, Annexes Tableau 2.

La question de la base ethnique initiale des clans rwandais et l'explication des proportions variables de hutu, de tutsi et de twa dans les différents clans a retenu l'attention des commentateurs.

Les identités claniques transcendent les clivages ethniques. « Si l'on prend en compte les dix-huit clans répertoriés par D'Hertefeldt... on voit que les cinq plus importants (les amoko singa, sindi, zigaba, gesera et nyiginya) regroupent plus de la moitié de la population. Chacun d'entre eux comprend 85 à 90% de Bahutu, sauf les Banyiginya où les Batutsi sont plus de 40%. Ces derniers atteignent ou approchent ce taux dans sept autres petits clans. Deux hypothèses ont été proposées pour rendre compte de cette intégration : Jean Czekanowski pense à des métissages entre Batutsi et Bahutu (concubinages ou alliances intéressées), les pères Delmas et Pagès invoquent les rapports de clientèle de type ubuhake qui auraient conduit des dépendants à adopter le clan du patron. Malheureusement, l'histoire des derniers siècles n'atteste pas de mutations d'appartenance clanique sur cette base et, dans les deux cas de figure, le sort des Batwa ne se serait pas concerné. Ces raisonnements pêchent par une sorte de priorité anachronique attribuée à la « caste » sur le « clan », Or... c'est le clan qui a très longtemps représenté l'identité fondamentale dans la conscience des gens » (J.P.Chrétien, 2000 :74).

11. Les origines ethniques des clans

A propos de la base ethnique primitive des clans, les traditions orales ne nous apprennent pratiquement rien de certain avant le début de l'expansion politique des chefs Nyiginya. La question restera insoluble sans l'apport de nouvelles données archéologiques et anthropologiques (M.D'Hertefeldt, 1971 :26).

Beaucoup d'auteurs attribuaient une base hutu à la plupart des petits états pré-Nyiginya. Delmas, citant les traditions officielles, est plus explicite. Pour lui, les Bazigaba, les Bagesera, les Basinga, les Babanda et les Bacyaba sont d'origine hutu (Delmas, 1950 : voir aussi Pages, 1933 :45-46 ; Loupias, 1908 ; Historique et Chronologie, 1956 : De Lacger, 1961). Selon Delmas : « Nos informateurs sont absolument d'accord, non seulement pour les Bagesera, mais encore pour les Bazigaba et les Basinga » (1950 :144). Cet auteur a surtout consulté les milieux de la cour qui n'avaient aucun intérêt de transformer en Hutu les Zigaba, les Gesera, les Singa (Renge), les Babanda et les Bungura, mais pas les Shambo ou les Hondogo. Les travaux de Kagame ont modifié radicalement l'optique des premiers écrits sur ce sujet et même des traditions orales les plus officielles. Il faut dire que Vansina reprend ces thèses en considérant « comme tutsi les gouvernants de toutes les entités territoriales du Rwanda oriental ancien, ainsis que les anciens gouvernants Bongera, Banda, Singa (avec une dynastie Renge), Shambo et Benengwe établis dans le reste du Rwanda actuel » (Vansina, 1962 :76,81,84). L'opinion sur l'origine ethnique uniformément tutsi des mini-royaumes de l'ancien Rwanda est une simple supposition mais pas une hypothèse élaborée.

De Heusch donne aussi une origine ethnique tutsi à tous les clans qu'il nomme dans son ouvrage, sauf aux Singa, au Banda, aux Shambo et aux Gesera. Pour lui les Singa proviennent des Renge : ce qui est une confusion, car le terme Renge désigne non pas « la population à laquelle les Siinga auraient appartenu, mais simplement la maison régnante des Siinga » (M.D'Hertefeldt, 1971 :45). Selon De Heusch, les Banda « formaient un puissant état hutu » dans le Nduga (1966 :82,114). En s'appuyant sur les traditions des pays voisins (Mpororo, Buhaya), il montre que « malgré leur rapprochement à la descendance de Gihanga dans les sources officielles du Rwanda, « les Shambo constituaient à l'origine un clan purement hima » (De Heusch, 1966 :41, 80-81). Son argument est moins convaincant pour les Bagesera : la chronologie dynastique du Gisaka est plus courte que celle du Rwanda. Un autre élément à faire entrer dans le débat : ce sont les traditions orales des « toparchies » hutu du Busozo et du Bushiru qui appartenaient au clan des Bagesera et qui ont gouverné leurs domaines jusque dans les années 20. « Toutes ces traditions s'accordent pour dire que ces roitelets étaient hutu, qu'ils appartenaient au clan Gesera, qu'ils provenaient du Gisaka et qu'ils faisaient remonter leur généalogie aux rois Ruregeya ou Kimenyi du Gisaka » (M.D'Hertefeldt, 1971 :47). Un point obscur demeure : l'ancienneté des toparchies hutu des roitelets Gesera et l'état des connaissances généalogiques : on ne remonte pas au-delà de Cyirima Rujugira. Est-ce une question de prestige ou s'il s'agit d'une indication d'une provenance de roitelets du Gisaka. Delmas (1950 :144) situe les débuts de l'émigration des Gesera hutu du Gisaka entre 1600 et 1700 et Pauwels (1967 :279) pense qu'elle est encore plus ancienne. Il faut des recherches plus poussées au Busozo, Bushiru et dans le Gisaka.

A. Kagame postule une origine ethnique tutsi pour tous les clans rwandais ; non seulement les Nyiginya et ceux qui, d'après la tradition officielle, en sont issus ou leur sont apparentés (abega, abakono, abaha, abashambo, abatsobe, abashingo et abahondogo), mais encore tous les autres y compris ceux qui dérivent de la population des premiers royaumes (abazigaba, abagesera, abasinga, ababanda, abongera, abacyaba, abenengwe, abungura et abasita (Kagame, 1943 :II, 1-25 ; 1954 :39-60). Les travaux de Kagame ont exercé une grande influence (surtout sur les auteurs comme Vansina, d'Arianoff et de Heusch). Le moins que l'on puisse dire, selon la tradition officielle, est que ces clans étaient non-tutsi. Même si les royaumes pré-Nyiginya comprenaient des tutsi et des hutu, il ne faut pas nécessairement s'imaginer leurs rapports sur le modèle d'une société à classes sociales hiérarchisées que l'on connaît.

12. La dimension régionale

La structure clanique se présente sous des formes contrastées dans les différents de la région au point de vue numérique. « Le Buganda présente un système à part, fortement marqué par un découpage segmentaire : la quarantaine de clans (ebika), dénommés chacun d'après son animal protecteur, sont subdivisés en sous-clans

(masiga), ceux-ci à leur tour en lignages majeurs (mituba), puis en lignages mineurs (enyiriri), chaque subdivision étant caractérisée par une hiérarchisation en lignées aînées ou cadettes. Sur les plateaux qui vont du Bunyoro (à l'est du lac Albert) aux pays haya eet zinza (à l'ouest du lac Victoria), de même qu'au Burundi, au Buha et dans les sociétés à l'ouest du lac Kivu, le nombre des clans est très important, jusqu'à plus de deux cents dans le cas du Burundi. En revanche, le Rwanda et le Nkore présentent une situation plus structurées où la vingtaine de clans, dans le premier cas, les quatre clans, dans le second, sont eux-mêmes subdivisés en sous-clans (mashanga), qui regroupent des unités lignagères » (J.Chrétien, 2000 :72-73).

« La dimension sociale et historique de ces formations se lit surtout dans les limitations de leur segmentation qui, loin de relever du hasard, apparaissent comme la mise en oeuvre d'une formation intégratrice » (J.Chrétien, 2000 :73).

« ... du lac Kivu au lac Victoria et du lac Albert à la Malagarazi, sur presque tout l'espace régional, on retrouve des noms de clans (ou de sous-clans) identiques.. Cela montre que des contacts, des échanges et des déplacements s'y sont poursuivis dans la longue durée » (J.P.Chrétien, 2000 :73,74).

13. Les clans dans la construction du royaume du Rwanda

Ndori se rallia deux groupes trouvés sur place : un lignage kono du Buriza et un lignage tsobe lié au Bumbogo et les reconnut comme ritualistes. Auparavant ceux-ci avaient été soi-même rois indépendants, soit ritualistes pour un roi local antécédent. En outre, Ndori se serait assuré le concours du 3^e groupe de ritualistes principaux, les Tege du Kabagari. Les Kono et les Tsobe dirigeaient chacun une organisation structurée qui comprenait des sous-groupes avec des corporations au service de l'exécution des rituels principaux et ils possédaient pour ce faire des territoires francs, c'est-à-dire libres de toute ingérence par le roi ou ses agents (J.Vansina, 2001 :76).

Si les Kono avaient joué le rôle de premier plan lors de l'intronisation de Ndori, les Tege auraient été aussi essentiels dès le début, car ils procédaient à la validation du Karinga et se chargeaient des corporations au service des tambours royaux et se chargeaient des corporations au service des tambours royaux (J.Vansina, 2001 :77).

Du temps de Ndori une grande partie de son royaume était organisé en petites chefferies dirigées par des alliés non ritualistes qui l'avaient accueilli au pays. Tous ces chefs étaient probablement liés au roi par le contrat Ubuhake, puisque ce contrat constituait leur acte de soumission et d'alliance (J.Vansina, 2001 :87). Outre ces chefs, les ritualistes principaux disposaient de territoires entièrement francs...Le « roi » ritualiste qu'on gouvernait le sud du Buriza et du Bumboga, le « roi » ritualiste tsobe des terres au Rukoma dans les environs de Kamonyi et une grande partie du Bumbogo... Toutes ces terres de ritualisations étaient exemptes de toute autorité

royale en contrepartie des obligations rituelles dues par les chefs (J.Vansina, 2001 :87).

Dès Rujugira un chef tsobe posséda une armée et ses descendants en gardèrent le commandement. De plus les Tsobe de son lignage et de lignages apparentés se mirent petit à petit à agrandir leur domaine du Bumbogo par des annexions de collines au nord et à l'est, Bref ils firent tout et si bien que vers 1900 ils étaient devenus la troisième grande « famille » politique dépassée seulement par les lignages ega et nyiginya. Les Kono, par contre, semblent avoir perdu de l'influence presque continuellement malgré le fait qu'à côté d'une charge de grande ritualité, un autre de leurs lignages avait fourni des reines mères (J.Vansina, 2001 :87).

Originellement, le clan, en tant qu'alliance entre imiryango, renvoyait sans doute à une coopération en vue d'assurer la sécurité commune, que ce soit au niveau de la défense, y compris au niveau de la propriété foncière, ou au niveau des relations entre éleveurs et agriculteurs. Mais au XVIIe siècle et au Rwanda central, ce rôle a été assumé par les institutions politiques monarchiques (J.Vansina, 2001 :50).

Dans le Rwanda central, au XVIIe siècle. Les clans existaient déjà et de plus petite taille. Un grand nombre des clans du passé s'est vu absorber par d'autres. Les Singa étaient peut être le clan autochtone le plus ancien, mais les deux autres reconnus dans cette région, les Zigaba et les Gesera, étaient sans doute encore des clans régnant sur l'une ou l'autre principauté (J.Vansina, 2001 :50). Au XVIIe siècle, la société du Rwanda central est composée de plusieurs grands groupes allant au delà de groupes de parenté. Plusieurs « imiryango » se regroupaient dans un groupe social plus vaste, le clan. Celui-ci n'était groupe de parenté qu'en apparence. Il s'agissait réellement d'une alliance entre imiryango égaux et il est significatif que contrairement aux lignages, les noms de la plupart de clans n'étaient pas de noms connus.

Sous le roi Rwabugiri des conflits internes ont été exacerbés au niveau des groupes de parenté, conflits entre les lignages que l'on attribue abusivement à tous les clans. « Les lignages les plus puissants se désagrègent. Ainsi on voit un frère kono, Nzirumbanje, collaborer activement à la chute de sa soeur, Murorunkwere... Un ritualiste tsobe du plus haut rang condamne non seulement son parent éloigné, Seruteganya, mais un de ses parents les plus proches, Mugwabwambere et provoque l'élimination de ce même ritualiste. Parmi les Ega... Rwakagara tua sa soeur Nyiramogi de sa propre main. On accusa sa fille Kanjogera d'avoir tué ou provoqué la mort de son propre frère, Giharamagara... Très peu de temps après leur prise de pouvoir à Rucumshu, Kabare et Ruhinankiko, les frères de Kanjogera s'affrontèrent, et elle finira par les écarter tous les deux » (J.Vansina, 2001 :241).

En décembre 1896, il y eut confrontation directe entre le roi Rutarindwa et le lignage ega de Kanjogera. Ce fut le coup de Rucunshu et le triomphe ega et accessoirement un succès tsobe (J.Vansina, 2001 :216).

“Après le coup d’Etat de Rucunshu, Kanjogera a entrepris la purge des frères, des cousins et même ceux, loitains de Rutarindwa en réduisant les grades du lignage royal des Abahindiro. La lutte entre le lignage des Abakagara et celui des Abahindiro(Souvent décrite comme une lutte des Abega contre les Abanyiginya lorsqu’on parle des catégories des clans) a dû constituer le sujet de la concurrence politique au cours des cinq décennie qui l’ont suivie...Comme résultat de celle-ci, le rôle et l’importance des Abega (dans le Kinyaga et partout ailleurs au Rwanda) ont augmenté beaucoup ainsi que le statut de ceux qui étaient liés aux Abega chefs (particulièrement les membres du lignage des Abakagara). Aussi les Abega ont profité de l’occupation européenne pour renforcer leur pouvoir.”
(D.Newbury, 1980, p.59)

14. Une approche critique de la compréhension des clans

« Les lignages au Rwanda prennent leur origine dans les clans (ubwoko) sur base d’une origine putative à partir d’un ancêtre anonyme. Toutefois, à l’opposé des lignages, les clans tendent plus à être une catégorie sociale plutôt qu’un groupe d’origine corporée. Les membres d’un clan ne peuvent pas normalement tracer les liens d’origine de l’un à l’autre et les clans tels qu’ils sont n’ont pas de leader, ils n’ont pas de rôles politiques et ils n’ont pas de fonction mais ils ont seulement une identité sociale ».

[C.Newbury, 1988 :96]

« La structure actuelle des clans au Rwanda a été assumée comme le fond du temps historique. L’une des raisons de cette hypothèse c’est le manque présumé de la fonction des clans dans le système actuel du Rwanda. Par ce raisonnement, les clans actuels doivent par conséquent, être nécessairement des survivants d’une période antérieure. L’universalité des structures claniques à travers toute la région et à travers l’Afrique. Vue en termes de dispersions géographiques, (...), les clans étaient considérés comme de très vieilles institutions. Alors le problème historique des « clans » était donc devenu celui de tracer leurs dispersions par migration, et leur relation avec les structures politiques spécialement les dynasties. »

[D. Newbury, 1980 :391]

« Les différences entre les systèmes des clans, en particulier entre le système Rwandais et les autres systèmes claniques. Au Rwanda et à Ankore, par exemple, les clans avaient tendance à être des unités beaucoup plus grandes mais en même temps beaucoup moins nombreuses comparés à ceux trouvés dans d’autres régions lacustres comme le Bunyoro, Karagwe (Buhaya) et Burundi »

[D. Newbury, 1980 :391]

« Les identités claniques sont donc perçues comme des résultats non seulement de la relation individuelle (telle que conclue par des concepts des théories d'origine des clans) mais aussi la structure du clan lui-même résulte d'une classification des groupes au sein d'une structure plus large de la société. Par conséquent, l'identité clanique reflète la relation de l'individu à cette structure qui est plus large. A partir de cette perspective, la structure clanique, au sein de la société, n'est pas perçue comme la somme des éléments variés d'un niveau local (tel que des structures lingères), écrite en toutes lettres, mais comme un modèle formé par la conception de la société elle-même. Après un long temps, c'est ce même modèle changeant des perceptions qui détermine et aussi résulte des identités claniques. »

[D. Newbury, 1980: 391]

« A partir de l'analyse d'Hertefeld, il apparaît que les étudiants de la société rwandaise perçoivent les clans dans un modèle de conception du lignage, un groupe corporé avec une adhésion attribuée. Puisque les identités claniques sont attribuées aux individus à la naissance, les clans sont ainsi perçus comme des groupes d'origine, et le concept des clans tend à devenir simplement l'extension du concept de lignage. La mauvaise compréhension du clan donc dérive d'une transposition du cadre conceptuel à partir de la concentration sur le recrutement (par naissance) à un concept plus large du clan en tant que groupe d'origine.

Le modèle par lequel les clans sont présentés dans la plupart des écritures, est donc différent à la fois de la réalité empirique et de l'indication linguistique qui dit que le concept du clan est essentiellement une identité et non pas un groupe corporé »

[D. Newbury, 1980 : 392]

« Au Rwanda, la force des paradigmes de la cour centrale est l'influence énorme que les traditions de la cour centrale ont exercé sur notre compréhension du Rwanda dans le passé »

[D. Newbury, 1980 : 392]

« Si les structures actuelles des clans sont des résultats de l'extension de l'influence de la cour centrale (et du pouvoir), en effet, si l'extension (ou le renforcement) des identités ethniques a apparu en partie de l'extension du pouvoir de la cour centrale, le caractère multiethnique des clans est aussi le produit de ce nouveau contexte. Plutôt que se concentrer sur les mécanismes individuels (qui lient un client Hutu à un Patron Tutsi, ou qui lient les enfants issus de l'union d'un Hutu et d'un Tutsi à un clan d'un parent et au groupe ethnique de l'autre parent), nous avons besoin d'explorer les changements des structures et les changements dans la conceptualisation au niveau de la classification sociale. Ces classifications sont devenues prédominantes non pas par le mouvement et la dispersion des individus

mais plutôt par les alternations dans la conception - même des structures claniques. Il était nécessaire que de telles transformations résultent du contact avec des membres individuels des clans plutôt que du contact avec un contexte politique ou social nouveau »

[D. Newbury, 1980 : ...]

Pour Vansina, les clans, étant des alliances et non des groupes de descendance, n'étaient pas immuables et le dirigeant de chaque umuryango pouvait toujours abandonner son nom et son interdit de clan et s'affilier à un autre. Ceci explique pourquoi les traditions de tout genre utilisent des noms de clan pour désigner ceux qui furent en fait des imiryango et même des inzu spécifiques de grande influence politique. La taille d'un clan actuelle et la distribution des unités qui s'en réclame ne reflètent que le résultat de ce mouvement historique (J.Vansina, 2001 :50).

Tout d'abord le clan n'est pas une entité immuable ayant toujours existé. C'est ainsi que le clan nyiginya s'est développé à partir du groupe de parents de Ndori, ce qui en date le début au XII^{ème} siècle tardif. Les généalogies connues montrent comment à partir de cette époque toutes sortes de groupes de descendance ont fait boule de neige en s'agglomérant au lignage régnant. Cet exemple et la présence des clans autochtones font soupçonner que loin d'être des groupes très anciens qui auraient survécu à tous les changements tout en étant graduellement privés de leurs factions, les clans sont des phénomènes dérivés de l'arène politique (J.Vansina, 2001 :49).

La vingtaine des clans connus actuellement sur le territoire de la République du Rwanda se retrouvent partout mêlés les uns aux autres, une situation qui est le produit d'une évolution politique. Dans le passé récent le clan n'avait pas de chef, n'était ni endogamique ni exogamique et les imiryango qui faisaient partie n'agissaient jamais de concert. Le clan jouait un rôle dans la rencontre entre individus non autrement apparentés, une situation qui se présentait surtout à une cour royale, dans le cas des voyageurs par exemple, de colporteurs. Si les deux individus en présence possédaient le même nom de clan, ils étaient censés agir comme des parents et se devaient entraide et protection mutuelle (J.Vansina, 2001 :48).

Cas du Kinyaga

« Pendant que les Mbiriri dans Ijwi sont identifiés au Rwanda comme Singa, les Ishaza nient qu'ils sont Singa, mais ils admettent en retour, qu'ils sont des descendants de Ijeni, un personnage apparemment absorbé depuis dans le clan des Singa dans les conceptions rwandaises. A partir d'une perspective historique, donc, les différences actuelles entre les Mbiriri et les traditions Shaza de l'Ijwi, attestent les identités localisées d'une période ancienne dans la zone directement à l'est du lac Kivu, qui est actuellement « l'ouest du Rwanda ». En identifiant les Mbiriri comme

différents des Ishaza, cette relation entre les deux clans sur Ijwi sert à maintenir la distinction sociale qui pourrait avoir existé à l'est du lac vers la fin du 19^{ème} siècle et avant. C'est intéressant de voir que les deux clans, à savoir les identités Mbiriri et les Ishaza sont représentés (comme des identités intermédiaires) au Kinyaga et sont toutes les deux considérées comme des sous-groupes du clan Singa. Il semble plus probable que de telles identités intermédiaires au Kinyaga résultaient de la diffusion de l'identité de classification plus large de l'incorporation des identités localisées dans cette catégorie qui est large. Par conséquent, au lieu de diviser les groupes claniques, la pénétration centralisée des états dans le cas du Rwanda paraît avoir encouragé, maintenu et peut être élargi des identités plus vastes. Un tel processus pourrait aider à expliquer la présence des Hutu et des Tutsi au sein d'un même clan. De même, il pourrait expliquer les identités séparées, sur Ijwi, de deux « clans » qui sont joints dans le contexte Rwanda, puisque ce qui semble être une anomalie dans les informations du Rwanda, pourrait être bien lié à une période antérieure dans l'extension des Singa (ou colonisation) dans les environs lointains de l'ouest. L'argument avancé ici, donc, suggère que dans un temps relativement récent, la catégorie du clan Singa a absorbé certains groupes qui étaient anonymes avant ce processus d'amalgamer des identités localisées au sein des identités plus larges d'un « supra-clan », ceux qui sont associés avec le contexte politique rwandais, pourrait avoir été relativement communs dans la région »

(D.Newbury, 1980:395,396,398).

« Dans les domaines de la pénétration la moins intensive et la plus récente de la cour centrale du Rwanda, ces mêmes petits clans déclarent avoir une proportion beaucoup plus élevée de la population plus qu'il n'est vrai pour des zones du pays où il y a une grande assimilation des lois de la cour. Par conséquent il y a précisément un processus actif par lequel la population dans ces zones d'influence de la cour centrale, est progressivement incorporée dans ces grandes catégories sociales. Au lieu de résulter de la fragmentation des unités claniques, donc, ces unités qui sont plus petites semblent être des précurseurs de telles formations. On peut conclure, tout au moins, que la présence des formes de l'Etat rwandais ont inhibé le processus de fragmentation qui s'est produit dans les zones situées en dehors de l'Etat fort »

[C.Newbury, 1988 :29]

- Abagesera dans le Kinyaga.

« Kagamba, ancêtre du lignage Abagamba (Abagesera, le clan des Bazigaba) a quitté Gisaka après avoir lutté contre les Tutsi qui « faisaient brouter leurs troupeaux dans ses champs de sorgho ». Il est venu à Kinyaga et s'est installé à la colline Muganza à Busozo. Selon la généalogie du lignage, Kagamba était le quatrième ancêtre d'un homme qui, lorsque Rwabugiri était mort en 1895, il était un petit garçon capable d'accompagner les chèvres au pâturage. »

[C.Newbury, 1988 :29]

« Rwambika, un membre du lignage Abazirankende (le clan des Abagesera) vivant à la colline Ibanda, a dit que son ancêtre Kibuzi avait quitté Gisaka à cause des conflits avec les voisins, il y avait eu une guerre à Gisaka. Kibuzi, Mwiko et Kigogo étaient venus au même moment. Ils ont défriché la forêt d'abord à Mubumbano, et puis plus tard, les membres du lignage sont allés à Ibanda.

[C.Newbury, 1988 :29]

« Rurangwa, un homme qui vivait sur la colline Mugeru, et membre du lignage Abaganda (le clan des Abagesera) disait que son ancêtre Bijeri avait quitté Gisaka « pour échapper au roi Kimenyi en ce moment-là. » Bijeri, un chasseur était venu à Mugeru, accompagné seulement par sa femme. »

[C.Newbury, 1988 :29]

Abashambo dans le Kinyaga ;

L'ancêtre des Abarari, du lignage Abahima (le clan des Abashambo) était chassé de Ndorwa par le roi Kigeri Ndabarasa. Murari est venu à kinyaga avec beaucoup de troupeaux, ses femmes et ses enfants et aussi beaucoup de gens de sa parenté.

[C.Newbury, 1988 :29]

« Le lignage Abarindi (le clan Abashambo) de la colline Rukunguri était fondé par Mirindi, le premier membre du lignage venu de Kinyaga. Le père de Mirindi, Gahuliro, avait quitté Ndorwa lorsque il était petit garçon, quand le roi du Rwanda avait remporté la victoire sur Ndorwa. Mirindi lui même avait migré à Kinyaga et s'était installé à la colline Gashonga, qui est le centre majeur du lignage jusqu'à ce siècle, lorsque les membres du lignage étaient partis à Rukunguri. »

[C.Newbury, 1988 :29]

« Il existe une croyance généralisée parmi les habitants du Kinyaga que « la plupart de la population est venue de Ndorwa et Gisaka ». Bien que exagérée, cette déclaration doit être issue d'un fait de base. Les statistiques sur la distribution du clan dans le Kinyaga, montrent que le clan des Abagesera qui était le clan au pouvoir dans Gisaka, constituait 11,36% de la population de Kinyaga en 1960, étant le 3^{ème} après les Abasinga et les Abanyiginya. Ces chiffres donnent approximativement le pourcentage des Abagesera parmi la population du Rwanda dans l'ensemble (11,4%). Le nombre des Abashambo est plus significatif en 1960, plus d'une personne sur dix

personnes Banyaga (11,2%) disait qu'elle était membre des Abashambo, ce qui faisait que le clan

Abashambo était le quatrième parmi les plus grands clans de Kinyaga. Mais le pourcentage des Abashambo au Rwanda dans l'ensemble était beaucoup plus petit (3,9%). Par ailleurs, le pourcentage des Abashambo s'approchait beaucoup du pourcentage de ce clan dans la province de Kibungo (11,4%), Kibungo comporte Gisaka et une partie de Ndorwa, la région où les Abashambo, paraît-il, seraient venus. » [C.Newbury, 1988 :29]

« Toutefois, la dimension d'un clan, n'indique pas en soi la durée de résidence dans Kinyaga. Les noms des clans de nombreux autochtones pourraient être disparus, en étant assimilés par des modèles de groupe d'identité qui se sont évolués plus tard. Ceci pourrait avoir été le cas pour les Abahande, que les gens du Kinyaga prennent pour les habitants les plus anciens de la région. Actuellement là où on trouve le nom Abahande au Rwanda, il est utilisé pour signifier le « lignage » du clan Abanyiginya. Dans les zones dites non-rwandaises vers l'ouest, les Abahande sont connus comme des gens du clan royal dont la dynastie dirigeante actuelle prend son origine à Bukavu.

[C.Newbury, 1988 :29]

« C'est très intéressant de voir que beaucoup de gens qui disent qu'ils sont originaires du Kinyaga par leur lignage et citent de longues généalogies, disent aussi qu'ils sont membres du clan des Abasinga. La plupart de ces informations existent dans les montagnes du nord-ouest Kinyaga, pas loin de Bunyambiriri (une région connue comme le centre ancien des Abasinga). En 1960, le clan des Abasinga comportait 20,60% de la population de Kinyaga, faisant de lui le plus grand dans la région « Abanyaga » dépassait celui des Abasinga parmi la population du Rwanda dans l'ensemble en 1960 (14,60%). Ces facteurs indiquent que Abasinga figuraient parmi les groupes des gens les plus anciens et probablement les plus larges dans la région. »

(C.Newbury, 1988:26)

15. Vers la restauration des clans ?

« Parmi les valeurs traditionnelles positives, la solidarité clanique était fondamentale. Le clan formait une entité impliquant les éléments des classes sociales Tutsi, Hutu et Twa. Le clan avait son totem et son patriarche en échange pour bien diriger les membres du clan.

Malgré la guerre d'expansion ou des guerres de défense du territoire national, il n'y avait pas d'orphelins ni de veuves, puisqu'ils étaient automatiquement entretenus par le clan. Est-ce possible d'avoir la même situation actuellement si les clans étaient restitués ? Les Rwandais devraient réfléchir sur cette éventualité pour trouver une solution définitive au problème des orphelins, des veuves et de l'ethnisme. Le gouvernement pourrait encourager ceci en demandant la restauration des clans. Un autre avantage important de la restauration des clans, c'est de s'occuper des membres du clan. Dans ce cas, le conflit créé par l'autorité coloniale entre Tutsi et Hutu aurait une bonne solution. »

(document reçu d'un membre du groupe)

E. Autres Thèmes Indispensables

Le peuplement du Rwanda

L'organisation politique du Rwanda ancien :

Les entités politiques (royaumes du Gisaka, Busozo, Bukunzi, etc.)

Naissance et croissance du royaume nyiginya

La culture rwandaise

La religion traditionnelle (le culte de Ryangombe)

Le rôle de la femme dans la société rwandaise

Les aspects socio-économiques :

Les systèmes de clientélisme : ubuhake, uburetwa, ubukonde.

Les activités et les échanges économiques

Les famines et les épidémies

5. Les migrations

F. Leçons

Fiche de préparation de la leçon I

Sujet : Histoire du Rwanda précolonial

Thème: Les Clans

Sous-Thème: Identification des personnes

Classe : 4e Secondaire

Durée : 50 minutes

Objectif: A la fin de la leçon l'apprenant sera capable de découvrir que l'identification des personnes est un phénomène normal dans toute société.

Durée	Elaboration de la matière en étapes	Activités de l'apprenant	Activités de l'enseignant	Matériels	Evaluation/Synthèse
10 min	a) L'identification est universelle	<ul style="list-style-type: none"> - observer des images illustrées ; - répondre aux questions ; - dégager les différences 	<ul style="list-style-type: none"> - distribuer des images et donner les directives (3 groupes) ; - poser des questions (en plénière). Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • que voyez-vous sur les images ? • qu'est-ce qui diffère les éléments de chaque image ? 	<ul style="list-style-type: none"> 1) images : <ul style="list-style-type: none"> • d'animaux • d'une forêt • d'hommes 2) papiers à utiliser dans les groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier si les différences sont bien identifiées • questions posées aux apprenants sur ce qui est à la base des différences (la nature) • voir certains critères d'identification des personnes (étape 2)
15 min.	b) Les clans, une forme d'identification	<ul style="list-style-type: none"> - répondre aux questions 	<ul style="list-style-type: none"> - poser des questions, par exemple : quels sont les différents éléments de l'identification des personnes ? ou qu'est-ce qui différencie les personnes ? <p>Mettre les réponses au tableau</p>	3) ancien livret d'identité (ibuku) pendant la période coloniale)	
25 min.	c) Les clans au Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> - Lire les textes ; - Donner quelques noms des clans. 	<ul style="list-style-type: none"> -donner les définitions du mot « clan » telles que données par différents auteurs ; -expliquer les mots clés ; -définir les termes « lignage mineur » (inzu) et « lignage majeur » (umuryango) ; -donner la liste des clans rwandais tels que repérés par certains auteurs. 	Textes ou passages contenant les définitions des différents auteurs (voir recueil sur les clans).	<ul style="list-style-type: none"> - souligner les mots importants dans chaque définition ; - citer les clans des Rwandais (sans explication) ; - présenter aux élèves la version qui soutient l'existence 4 clans seulement : « abasindi, abasinga, abagesera, abazigaba » (par Alphonse Gisa, originaire de Gahini).

1. Actualité des clans

Les clans (ubwoko) n'a pas perdu toute sa signification. Si l'identification des clans tend à se perdre parmi les jeunes générations, les appellations claniques restent dans l'ensemble bien connues et presque tout Rwandais sait se situer dans un clan (ubwoko). Ce-ci malgré les bouleversements introduits par la colonisations et les changements politiques intervenus depuis 1959.

La recherche ayant les clans du Rwanda comme centre d'intérêt a une valeur stratégique certaine dans l'étude de la société et de l'histoire sociale du Rwanda. Car elle est liée à de nombreux secteurs de la vie.

2. Définitions du mot 'clan'

- D'Hertefelt : Catégorie sociale et non d'un groupe corporatif qui n'a ni chef, ni organisation interne, ni procédures pour régler des affaires d'intérêts commune.
- MINEPRISEC (1987, P. 21) : Un ensemble de personnes qui se réclament d'un ancêtre commun mythique, légendaire ou fabulaire.
- M. Kayihura : Une catégorie sociale non résidentielle, le plus souvent marquée par un totem. Il poursuit en disant que chez les rwandais 'ubwoko' évoquait l'idée d'une origine biologique commune en descendance patrilinéaire.

Les clans des rwandais :

ABASINGA
ABANYIGINYA
ABAGESERA
ABASHAMBO
ABAZIGABA
ABATSOBE
ABASINDI
ABEGA
ABACYABA
ABABANDA
ABONGERA
ABANYAKARAMA
ABAHA
ABASHINGO
ABASITA
ABUNGURA
ABAKONO
ABENENGWE

(source : M. D'Hertefelt)

- Pour Alphonse GISA, il n y avait que 4 principaux clans à savoir : Abasindi, Abasinga, Abagesera, Abazigaba.
- KAGAME A. donne 15 clans.
- M.D'Hertefelt donne 18 clans

Clans matrilynastiques (Ibibanda)/clans des reines - mères :

Abega
Abakono
Abaha
Abagesera.

3. Les clans dans la sous-région

« Le Buganda présente un système à part, fortement marqué par un découpage segmentaire : la quarantaine de clans (ebika), dénommés chacun d'après son animal protecteur, sont subdivisés en sous-clans (masiga), ceux-ci à leur tour en lignages majeurs (mituba), puis en lignages mineurs (enyiriri), chaque subdivision étant caractérisée par une hiérarchisation en lignées aînées ou cadettes. Sur les plateaux qui vont du Bunyoro (à l'est du lac Albert) aux pays haya eet zinza (à l'ouest du lac Victoria), de même qu'au Burundi, au Buha et dans les sociétés à l'ouest du lac Kivu, le nombre des clans est très important, jusqu'à plus de deux cents dans le cas du Burundi. En revanche, le Rwanda et le Nkore présentent une situation plus structurées où la vingtaine de clans, dans le premier cas, les quatre clans, dans le second, sont eux-mêmes subdivisés en sous-clans (mashanga), qui regroupent des unités lignagères » (J.Chrétien, 2000 :72-73).

Matériel qui accompagne la leçon :

- Une photo avec forêt, animaux et personnes humaines
- Un texte du mythe d'Ibimanuka
- Une copie d'ibuku (carte d'identité sous la colonisation)
- Texte de différentes définitions du clan

4. Autres leçons sur les clans

1. Les origines des clans (mythe des Ibimanuka)
2. Les clans et la thèse hamite
3. Les clans et la politique
4. Les royaumes claniques (avant la naissance du royaume nyiginya)
5. Les relations entre les royaumes claniques
6. Les totems et les tabous des clans
7. Les clans dans la construction du royaume du Rwanda
8. Une approche critique de la compréhension des clans

MODULE II : LE RWANDA COLONIAL (1897-1962)

Dès la fin du XIXème siècle, le Rwanda fut conquis par l'impérialisme colonial d'abord allemand puis belge. Des changements profonds et irréversibles affectèrent le leadership, l'économie, la société et last but not least, la culture.

Jusqu'en 1962, les changements se succédèrent pour créer un Rwanda nouveau, le Rwanda colonial sous la coupe de l'impérialisme exploiteur.

Thème : La Réforme Mortehan

Du nom du Résident du Rwanda en 1926, la réforme « Mortehan » est une révolution de type colonial.

Au vu des changements qui furent introduits par ladite Réforme, il est permis même de penser que ce fut carrément une révolution. En effet le Rwanda fut transformé de fond en comble sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel.

La réforme Mortehan est une revue en profondeur des institutions rwandaises telles qu'elles configuraient l'identité nationale rwandaise

1. La réforme politique et administrative

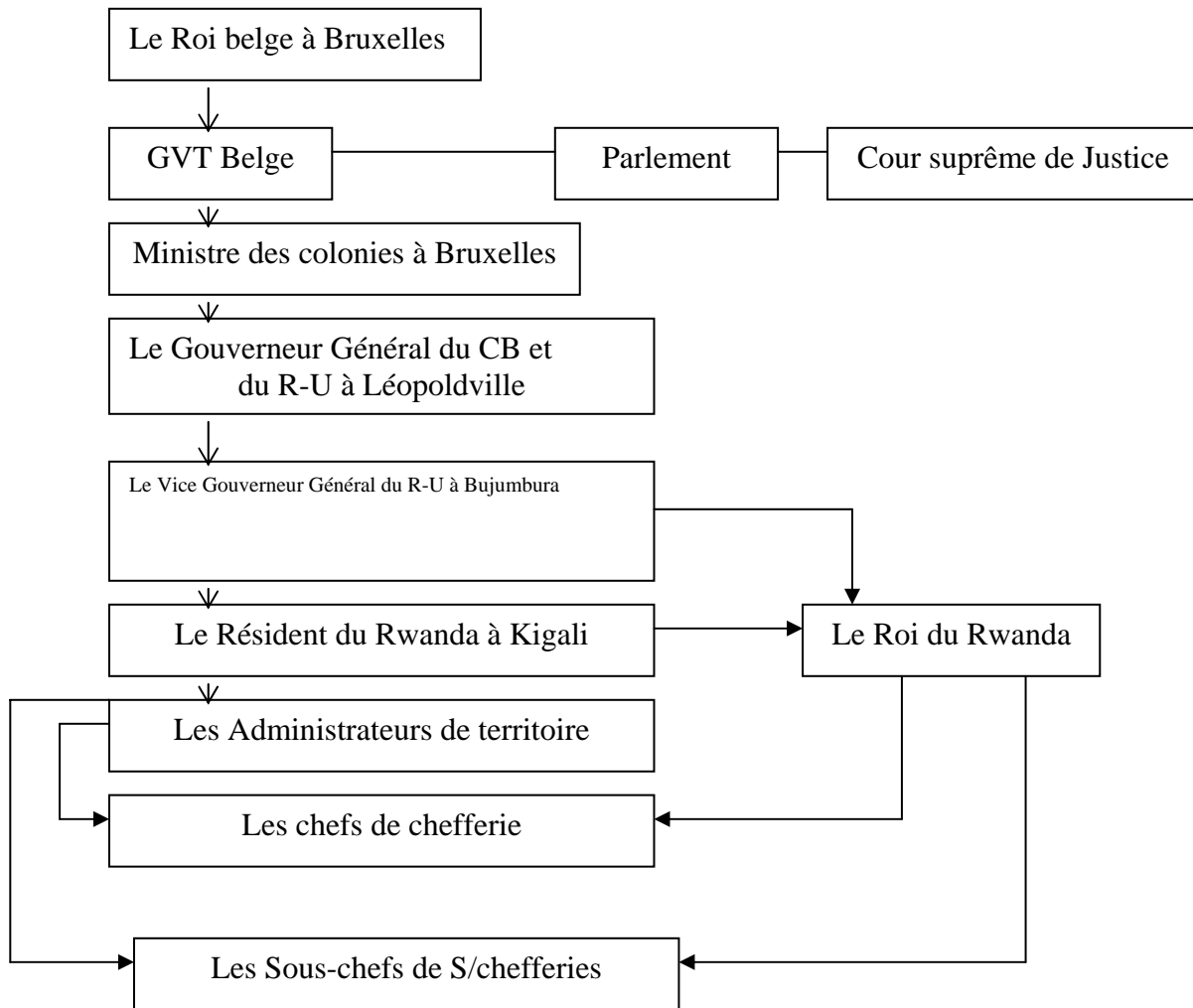
C'est la plus visible et la plus citée mais elle sert en réalité de soubassement à toutes les autres.

Elle a institué les chefferies et les sous-chefferies en procédant au regroupement d'anciennes entités politico-administratives royales tout en supprimant les chefs du sol, les chefs des pâturages et les chefs d'armée.

Par la même occasion, la réforme Mortehan ethnise la redistribution du pouvoir dans les nouveaux commandements en destituant hutu, twa et tutsi de condition modeste au profit des ressortissants de grands lignages tutsi (matri dynastiques ou dynastiques et princiers).

Aussi, ce n'est plus le roi qui choisit ses chefs et il ne peut plus les destituer, son pouvoir s'en trouve affaibli tandis que celui du colonisateur s'en trouve renforcé.

Voyons, dans l'organigramme ci-après, comment se présentent les hiérarchies du nouveau pouvoir colonial issu de la Réforme :



2. La réforme socio-culturo-religieuse

La religion chrétienne fut imposée aux Rwandais par les émissaires du cardinal Lavigerie. Cette religion véhicule d'autres formes de valeurs sociales que celles des pratiques religieuses rwandaises. La conversion à la nouvelle religion a impliqué la soumission au pouvoir colonial et l'insoumission au pouvoir et à la religion traditionnelles.

Les conversions massives des années 1930 (Ilivuze Umwami) sont l'expression concrète de cette évolution vers une acculturation de plus en plus accrue faisant fi de l'identité culturelle ancestrale.

Rappelons, pour finir, que la réforme Morthan s'est poursuivie jusqu'à la fin de la période coloniale et qu'elle a abouti à la liquidation du Rwanda traditionnel et de ses institutions. Mais les nouvelles réformes mises en place vont déconstruire le Rwanda jusqu'à sa quasi disparition en 1994.

A. Aperçu Général

Appelée communément "Réforme Morthan", la vaste réorganisation du Rwanda entreprise par les Belges occupa la période qui va *grosso modo* de 1926 à 1933. Elle transforma profondément le pays à la fois sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel.

Concrètement, elle dota le Rwanda de nouvelles structures administratives confiées aux autorités coutumières dévouées à la colonisation, elle n'hésita pas à destituer le *mwami* Yuhi V Musinga pour le remplacer par son fils Mutara III Rudahigwa.

En matière économique, ce fut une période de mobilisation générale marquée par l'introduction et la diffusion des cultures d'exportation et de nouvelles plantes vivrières, par la construction des postes administratifs et de missions, par les reboisements, etc.

Sur le plan social et culturel, le Rwanda embrassa tout entier la religion chrétienne, à l'exemple de son roi qui consacra plus tard son pays au Christ-Roi.

Au même moment, l'administration belge entreprit une politique de manipulation ethnique qui privilégia, sur recommandation du Vicaire Apostolique Mgr Léon Classe, les élites tutsi aux dépens des Hutu. Les germes de la division du peuple rwandais allaient produire leurs fruits: une haine qui s'enracina profondément au sein de la société pour aboutir au génocide des Tutsi qui commença en 1959 pour culminer en 1994.

Georges MORTEHAN

Georges Mortehan est un ingénieur agronome qui eut l'occasion d'arriver au Rwanda parmi les premiers Belges en 1919. Il a eu l'occasion de parcourir tout le pays, décrivant les techniques agricoles (drainage, irrigation, lutte anti-érosive), l'élevage et les espèces cultivées traditionnellement. Il s'attarda également sur l'introduction des nouvelles cultures d'exportation.

Ses observations sont consignées dans un article intitulé "L'agriculture au Ruanda-Urundi, notes techniques" paru dans le célèbre *Bulletin agricole du Congo belge* en 1921.

De 1920 à 1923, il est Résident et comme collaborateur immédiat M. Coubeau surnommé Gasage par les Rwandais. Après une courte période, il revient et occupe de nouveau sa fonction. Il se rendit célèbre parce qu'il exécuta à la lettre jusqu'en 1929 les consignes de la réorganisation administrative du pays sous les ordres de Charles Voisin, Vice - Gouverneur Général du Ruanda-Urundi.

B. Sources Et Matériaux de Référence

▪ Ouvrages et articles de revue

1. ADRIANSSENS, J., *Situation politique et sociale du Rwanda*, s.l.,1960
2. ADRIANSSENS, J., *Cours d'organisation politique et administrative du Ruanda-Urundi*, Nyakibanda, Grand Séminaire, 1954 .
3. ADRIANSSENS, J., *Histoire du Ruanda-Urundi*, Burasira, s.d
4. AGERON C.-R. et MICHEL M. (éd.), *L'ère des décolonisations*, Paris, Karthala, 1995.
5. ALCANDRE (J), *Le mandat colonial, Analyse juridique et critique politique*, Paris, 1935
6. ANONYME, Notre mandat sur le Ruanda-Urundi, *Essor colonial et maritime*, 1926, n° 220.
7. ANONYME, Il faut plusieurs politiques indigènes, in : *Essor colonial et maritime*, 1930, n°463
8. ANONYME, Le travail indigène et les sanctions de contrats, in : *Essor colonial et maritime*, 1930, n°479
9. ANONYME, Le Rwanda contemporain in : *Servir*, 1947, n°5, p.41
10. ANONYME, Administration au groupe scolaire d'Astrida, in : *Servir*, 1946, III, pp. 146-148.
11. ASHTON, (E.H), *Democracy and Indirect Rule, Africa*, 1947, vol.XVII.
12. ARNOUX, A *Les Pères Blancs aux sources du Nil*, Namur, Grands Lacs, 1953
13. ATTERBURY, M.C. .*Revolution in Rwanda*, Madison, University of Wisconsin, African Studies Program, 1970.
14. BELLON, R.et DELFOSSE, P., Devoirs et obligations des autorités indigènes coutumières investies et des agents du cadre indigène, *Servir*, 1947, IV, pp.154-166
15. BERLAGE, J., *Répertoire de la presse au Congo belge (1884-1954) et au Ruanda-Urundi (1920-1954)*, Bruxelles, 1955
16. BRAUSCH, J.E., Le paternalisme : une doctrine belge de politique indigène (1908-1933), *Revue de l'Institut de sociologie*, 1957, II, pp.191-217
17. BHATTACHRYYA, I, .*Belgian administration during the trusteeship period with special reference to the tutsi-hutu relationship*, New Delhi, Universty of Delhi, 1967.
18. BIGIRUMWAMI, A, .Les problèmes sociaux et ethniques au Rwanda, in : *témoignage chrétien*, 1958, n° 739.
19. BILSEN, A.A.J.VAN, *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi*, Kinshasa-Presses universitaires du Zaïre-CEDAF, 2è éd. 1977.
20. BIROLI, J., *Les institutions traditionnelles du Ruanda-Urundi et l'évolution de la coutume*, Louvain, U.C.L., 1953.

21. BOAHEN, A., (sous la direction du volume), *Histoire Générale de l'Afrique*, Vol. VII, L'Afrique sous la domination coloniale, 1885-1935, Paris, UNESCO / Nouvelles Editions Africaines, 1987, 864 p.
22. BORGERHOFF, R. , *Le Ruanda –Urundi*, Bruxelles, 1928.
23. BOTTE *et alii*, Les relations personnelles de subordination dans les sociétés de l'Afrique centrale, *C.E.A.*, 1969, 35- IX, 3 pp. 350 - 401.
24. BOURGEOIS, R., -Traitement des chefs et des sous-chefs coutumiers du Ruanda-Urundi, rachat des prestations dues précédemment en nature, in : *Servir*, 1951,p. 36-39.
25. BOURGEOIS, R., *Banyarwanda et Barundi. Evolution du contrat de bail à cheptel au Ruanda –Urundi*, Bruxelles, ARSC, 1958.
26. BOURGEOIS, R., Les coutumes au Ruanda et le choix du nouveau Mwami, in : *Centre-Afrique*, 12.8., 16.8., 17.8.1959.
27. BRAUSCH, G., Origines de la politique indigène belge en Afrique (1879-1908), in : *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1955.p. 455-478.
28. BOURGEOIS, R., Le paternalisme : une doctrine belge de politique indigène (1908-1933) » in : *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1957.p. 191-217.
29. BRIEY, R. DE, Musinga, in: *Congo*, 1920, p.1-13.
30. BRUNSCHWIG, H., *Le partage de l'Afrique noire*, Paris Flammarion, 1971.
31. BUSHAYIJA.S., Aux origines du problème bahutu au Ruanda, in : *Revue Nouvelle*, 1958, p.594-597.
32. BUSHAYIJA.S., Le Ruanda en état de révolution. Plaidoyer pour la démocratisation, in : *Revue Nouvelle*, 1960, p.503-513.
33. BYANAFASHE, D., (sous la direction de), *Les Défis de l'Historiographie rwandaise*, Tome 1, Butare, Ed.Université Nationale du Rwanda, Juin, 2004.
34. CAYEN, A., Les Belges dans l'Est Africain Allemand, in *L'Evénement illustré*, 12.4.1919, n° 181, p.154-158.
35. CAYEN, A., Avec le commissaire royal Malfeyt à la cour de Musinga, roi du Ruanda, in : *L'Evénement illustré*, 19.4.1919, n° 182, p.171-176.
37. CAYEN, A., Le travail forcé devant la conférence internationale, *Essor colonial et maritime*, 1930, n°447.
38. CHARLES, P., *Le problème des Centres Extra-Coutumiers et quelques uns de ses aspects*, Bruxelles, Institut Colonial International, 1936,18p.
39. CHAULEUR, P., Les étapes de l'indépendance du Ruanda-Urundi, in *Etudes*, 1962, p. 225-231.
40. CHEIK ANTA DIOP., *L'Afrique Noire précoloniale. Edutes comparées des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique Noire de l'Antiquité à la formation des Etats modernes*, Paris, Présences africaines, 1960
41. CHRETIEN, J. P., La révolte de Ndungutse (1912). Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand in : *Revue française d'histoire d'outre – mer*, 1972, 4, p.645-680.
42. CHRETIEN, J. P., Mission, pouvoir colonial at africain. Un exemple au Rwanda sous la colonisation allemande : le meurtre du Père Loupias en 1910,

- in : CARREZ M. et alii, *Christianisme et pouvoirs politiques*, Lille, 1973, pp. 139-155.
43. CHRETIEN, J. P., Echanges et hiérarchie dans les royaumes des grands lacs de l'Est africain, *Annales E.S.C*, n° 6, novembre – décembre, 1974.
 44. CHRETIEN, J. P., Le Rwanda face à la croisée des chemins in : *Croissance des jeunes nations*, Octobre, 1974, n° 152, p. 11-13.
 45. CHRETIEN, J. P., Echanges et hiérarchies dans les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain in : *Annales Economies, Société, Civilisations*, 1974, p.1327-1337.
 46. CHRETIEN, J. P., Des sédentaires devenus migrants : les motifs des départs des Burundais et des Rwandais vers l'Uganda (1926-1960), in *Culture et Développement*, 1978, p. 71-101.
 47. CHRETIEN, J. P. Les migrations du 20^e siècle en Afrique Orientale. Le cas de l'émigration des banyarwanda et des barundi vers l'Uganda, *Les migrations internationales de fin du 19^e siècle à nos jours*, UNESCO, CNRS, pp.644-680.
 48. CHRETIEN, J. P., *Roi, Religion, Lignages en Afrique orientale pré coloniale, royauté sans Etat et monarchies absolues*, Paris, PUF, 1986.
 49. CHRETIEN, J. P., *L'invention religieuse en Afrique : Histoire et religion en Afrique noire*, Paris, ACCT, Karthala, 1993, 478p.
 50. CHRETIEN, J. P., *Les médias du génocide*, Paris, Khartala, 1995
 51. CHRETIEN, J. P., *Le défi de l'ethnisme Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Khartala, 1997
 52. CHRETIEN, J. P., *Burundi: L'histoire retrouvée, 25 ans de métier en Afrique*, Paris: Karthala, 1999.
 53. CLAEYS-BOUUAERT, A., L'élite et ses devoirs, in : *Servir*, 1953, p.169-170.
 54. CLASSE, L., Pour moderniser le Rwanda. Le problème des Batutsi, *Essor colonial et maritime*, 1930, n° 489, n°490, n°491.
 55. CLASSE, L., Le Ruanda et ses habitants : organisation politique, la religion, la famine, in : *Congo*, 1922, p.677-693.
 56. CLASSE, L., Un triste Sire ! Il faut débarrasser le Ruanda de Musinga, *Essor colonial et maritime*, 1930, n°494
 57. CODERE, H., Power in Ruanda, in: *Antropologica*, 1962, p. 45-85.
 58. CODERE, H., Revolution in Ruanda-Urundi, in *Africa Today*, Octobre, 1960, p.7-8.
 59. COMHAIRE, J., Evolution générale du Ruanda-Urundi en 1953, in : *Zaire*, 1954, p.1067-1074.
 60. COMHAIRE, J., Le Ruanda-Urundi en 1952, in: *zaire*, 1954, p.55-61.
 61. CONSTANTIN, F. et COULON, C., *Religion et transition démocratique en Afrique*, Paris, Karthala, 1997,
 62. COPANS, J., *La longue marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala, 1990.

63. COQUERY - VIDROVITCH, C., *Afrique noire. Permanences et Ruptures*, Paris, Payot (Ed. Révisée), L'Harmattan, 1952, 450p.
64. COQUERY - VIDROVITCH, C., «La mise en dépendance de l'Afrique noire, 1800-1970 » *Cahier d'études africaines*, 1962, XVI, 1-2(61-62) : 7-58
65. COQUERY - VIDROVITCH, C., « Révoltes et résistances en Afrique noire. Une tradition de résistance paysanne à la colonisation », *Labour, Capital and Society*, 16(1), 1983, p.34-63
66. COQUERY - VIDROVITCH, C., COMHAIRE, J., et MONIOT, H., *l'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF (3^e éd. Révisée 1993).
67. COQUERY - VIDROVITCH, C., *L'Afrique et les africains au 19^{ème} siècle. Mutations, Révolutions et Crises*, Paris, Armand Colin, 1999.
68. CORNEVIN, R., *Histoire de l'Afrique*, Paris, 1967, 2 tomes.
69. COUPEZ A. et D'HERTEFELT M., *La royauté de l'ancien Rwanda*, Tervuren, Musée Royal d'Afrique Centrale, 1964.
70. CYIMANA, G., Préalables à l'indépendance du Ruanda-Urundi, in : *Habari*, 1959, n° 5, p.2-13.
71. DAMMAN, E., *Les religions en Afrique*, Paris, Payot, 1978, 273p.
72. DAYE, P., *L'empire colonial belge*, Bruxelles, Editions du « Soir »-Berger-Levrault, 1923, 669 p.
73. DAYE, P., *Orientations des belges vers les carrières coloniales, industrielles, commerciales et libérales. Recrutements et préparations*, Bruxelles, 1926.
74. DEHOX, E., *L'Afrique centrale à la croisée des chemins*, Un reportage critique, 2 Tomes, Bruxelles, R. Stops, 1959.
75. DE HEUSCH, (L), *Le Rwanda et la civilisation interlacustre*, Bruxelles, 1966.
76. DE LACGER, L., *Ruanda*, Kabgayi, 1959.
77. DELAFOSSE, M., La politique indigène au point de vue économique, *Essor colonial et maritime*, 1926, n°222
78. DELCOURT, L., L'émigration du Ruanda –Urundi, Astrida, I.R.S.A.C., 1951.
79. DELCOURT, L., Le pouvoir traditionnel et l'autorité administrante au Ruanda-Urundi, in : *Alumni*, 1952, pp. 11-30.
80. DELCOURT, L., L'administration européenne du Ruanda-Urundi, in : *Compte rendu du séminaire d'anthropologie sociale*, Astrida, I.R.S.A.C., 1952, pp.73-74.
81. DEL PERUGIAL, *Les derniers rois mages*, Paris, 1970.
82. DE DERKER, P., *Mutations sociales, politiques et économiques du Rwanda entre les deux Guerres*, (Master's dissertation), 1974, Univ. ParisVII
83. DE SCHREVEL, M., *Les forces politiques de la décolonisation jusqu'à la veille de l'indépendance*, Louvain, Impr. Symons, 1970, 507p.
84. DRESCH, J., Méthodes coloniales au Congo belge et en A.E., *Revue de politique Etrangère*, Paris, 1947, p.7.
85. DUMONT, A., Territoire sous mandat (Ruanda-urundi), in : *Les Nouvelles*,

86. 1936 ,tomeII, p.736-749.
87. DUMONT, R., Décolonisation et développement agricole au centre-est l'Afrique : le Ruanda-Urundi, in : *Revue du Tiers Monde*, 1960, p.421-445.
88. DURIEUX, A., *Institutions politiques, administratives et juridiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1957.
89. DURIEUX, A., *Institutions politiques, administratives et judiciaires du Congo et du Ruanda Urundi*, Bruxelles, Bielefeld, 2è éd., 1955.
90. ENGELS, A., A propos des chefferies indigènes, in : *Congo*, 1922, t. I, n°I, pp.1-10.
91. ENGELS, A., Administration directe ou administration indirecte au Congo, *Congo*, 1922, t. I, n°I, pp.325-336.
92. ERNY, P., *L'école coloniale au Rwanda (1900-1962)*, Paris, 2002
93. ETMAD, A., La possession du monde : poids et mesures de la colonisation, *XVII^e - XX^e siècle*, Paris, 2003
94. EVERAERTS, E., *Monographie agricole du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1947.
95. FALLON, F., La multiplication pour certaines cultures pour combattre la famine au Ruanda-Urundi, *Bulletin agricole du Congo belge*, 1930, XXI, 3, pp.882-886.
96. FELTZ, G., *Causes et conséquences de la guerre civile du Rwanda*, Aix, Université de Provence, 1969
97. FELTZ, G., Evolution des structures foncières et l'histoire politique du Rwanda (XIX^e et XX^e siècles) in : *Etudes d'histoire africaine*, 1975, p.143-154.
98. FORGES, A. DES, *Defeat is the only bad news: Rwanda under Musiinga 1896- 1931*, Yale, Yale University, 1972.
99. FRANCK, L., La politique indigène, le service territorial et les chefferies, in : *Congo*, 1921, p. 189-201.
100. FURAKAKI, P.T., *Les mandats internationaux de la S.D.N.*, thèse de doctorat Université de Lyon, 1923.
101. GAHAMA Joseph, *Le Burundi sous l'administration belge*, Karthala, 1983.
102. GILLE, A., La politique indigène du Congo belge et du Ruanda-Urundi, *Encyclopédie du Congo belge*, 1951, t. III, pp.709-748
103. GODDING, R., Territoires coloniaux et territoires sous tutelle, *Zaire*, 1949, III-7, pp.805-817.
104. GOEBEL, C., Mutara Rudahigwa Mwami du Ruanda in : *Revue coloniale belge*, 1949, P. 2976299.
105. GUILLAUME, H., *Note sur l'internationalisation du problème au Ruanda-Urundi*, s.l. 1961.
106. HABARUSHAKA Cl., *Les métamorphoses des structures socio-politiques au Rwanda : de la monarchie à la République*, Louvain, U.L.C., 1973.
107. HABIMANA B., et HARROY J.P., Instauration et abrogation des cultures vivrières obligatoires au Rwanda, in : *Civilisation*, 1980, p. 176-213.

108. HARCOULT, F.D', Au Ruanda-Urundi après les émeutes, in : *L'Afrique à l'heure H*, Paris, Gallimard, 1960.
109. HARROY J.P., *Rwanda, De la féodalité à la démocratie 1955-1962*, Bruxelles, Hayez, Académie des Sciences d'Outre-mer, 1984.
110. HARROY J.P., Ruanda-Urundi ou les dangers d'une réussite, in : *Revue de la société belge d'Etudes et d'Expansion*, 1958, p. 57-60.
111. HEMPTINNE, J. DE, La politique indigène du gouvernement belge, in : *Congo*, 1928, p. 359-374.
112. HERTEFELT, M.D', Les élections communales et le consensus politique au Rwanda, in *Zaire*, 1960, p 403-438.
113. HERTEFELT, M.D', Le Ruanda et le Burundi vers l'indépendance, in : *Archives diplomatiques et consulaires*, 1962, p.372-373.
114. HERTEFELT, M.D', TROUWBORST (A.A.) et SHERER (J.H.), *Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale : Ruanda, Burundi, Buha*, Tervuren, 1962.
115. HERTEFELT Marcel (D) et DE LAME Danielle, *Société, culture et l'histoire du Rwanda. Encyclopédie bibliographique, 1863-1980/87*, Tervuren, Musée Royal d'Afrique Centrale, 2 vol, 1987, 1849 p.
116. HEREMANS, Roger., *Introduction à l'histoire du Rwanda*, Bruxelles: Editions A.De Boeck, 1973
117. HEREMANS, Roger., *L'éducation dans les missions des Pères blancs en Afrique Centrale (1879-1914)* Bruxelles, Nauwelaerts, 1983.
118. HEUSCH HALEWYCK (de), Les voies et moyens de civilisation au Ruanda -Urundi, *Bulletin de la société belge d'étude et d'expansion*, Liège, février, 1928, n^o, 64 pp.20-27.
119. HEUSCH HALEWYCK (de), *Les institutions politiques et administratives des Etats africains soumis à l'autorité de la Belgique*, Bruxelles, Bolyn, 1938.
120. HEYSE, T., *Le mandat belge sur le Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1930.
HEYSE, T., Le pouvoir exécutif au Congo et au Ruanda-Urundi, in : *I.C.B, Buletin des séances*, 1951, p.571. I.C.B., 1951, p.199.
121. HEYSE, T., Index bibliographique colonial du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1937.
122. HIGIRO JMV., *La décolonisation du Rwanda et le rôle de l'ONU 1946-1962*, Mémoire de Maîtrise, 1975.
123. HITABATUMA, I., Autorités rwandaises et pouvoirs européens. Ex de la mission protestante de Kilinda 1907-1945, UNR, 1978.
124. HONKE, G., Au plus profond de l'Afrique. Le Rwanda et la colonisation allemande 1885-1919, Peter Hammer Verlag, 1990.
125. HOSTELET, L., *L'œuvre civilisatrice de la Belgique de 1885 à 1945*, Bruxelles, 1953

126. HUBERT, J.R, *La Tousaint rwandaïse et sa répression*, Bruxelles, A.R.S.O.M., 1965.
127. JAMOULE, M., Notre mandat sur le Ruanda-urundi, in : Congo, 1927, P, 477-496
128. JANSSENS, R., *Note de synthèse des débats du conseil supérieur du pays du Ruanda sur le régime foncier*, Usumbura, s ; éd, 1959.
129. JASPAR,H., Le Ruanda-Urundi, pays à disettes chroniques,in : Congo, 1929, II, 1,pp. 1-21
130. JENTGEN, P., *Les frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*, Bruxelles, A.R.S.C ;, 1957
131. JUNGERS , E., L'agriculture indigène au Ruanda-Urundi,in : *Société de belge d'études et de l'expansion*, Liège, 1946, n° 123, pp. 323-327
132. KAGAMBIRWA, W., *Les autorités rwandaïses face aux pouvoirs européens à Nyanza (1900-1946)*, Butare, UNR, 1979.
133. KABWETE Ch., *L'idée de démocratie au Rwanda de 1946-1994*, Mémoire de Licence, Butare, 1997..
134. KAGAME, A., *Organisation politique et juridictions indigènes au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1943.
135. .KAGAME, A., Le code des institutions politiques du Rwanda précolonial, Bruxelles, I.R.C.B., 1952.
136. KAGAME, A., *Les organisations socio –familiales de l'ancien Rwanda*, Bruxelles, A.R.SB., 1954.
137. KAGAME, A., Le pluralisme ethnique et culturel dans le Ruanda-Urundi, in :
138. *Compte- rendu de la 30è session de l'Incidu*, Bruxelles, 1957, p., 268-293.
139. KAGAME, A., *L'histoire du Rwanda*, Leverville, Bibliothèque de l'Etoile, 1958.
140. KAGAME, A., *L'histoire des armées bovines de l'ancien Rwanda*, Bruxelles, 1961.
141. KAGAME, A., *Les milices du Rwanda précolonial*, Bruxelles, A.R.S.O.M., 1
142. KAGAME, A., *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*, Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1972.
143. KAGAME, A., *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, Editions universitaires du Rwanda, 1975.
144. KALIBWAMI, J., *Le Rwanda face à son avenir .Etudes socio-politiques*, Paris, 1979.
145. KALIBWAMI, J., *Le catholicisme et la société rwandaïse 1900-1962*, Paris, 1982.
146. KANYAMACUMBI, P., *Société, culture et pouvoir politique en Afrique interlacustre, Hutu-tutsi dans l'ancien Rwanda*, éd.Select, 1995.
147. KAYIRAMIRWA, F., *L'émigration du Ruanda-Urundi pendant les dix premières années de l'administration belge (1923-1933)*, Mémoire de Licence U.C.L., 1976.

148. KAREMANO, Ch., L'Eglise catholique et les changements socio-politiques au Rwanda, 1900-1959, U.C.L., 1979.
149. KAYIHURA, M., L'immense progrom du Rwanda, in : *Jeune Afrique*, 17.2.1964.
150. KAZINDU, L, Attitude de la Belgique et de l'ONU à l'égard de l'effrondement des institutions féodales au Rwanda 1959-1960, Bruxelles, U.L.B., Mémoire de Licence, 1976.
151. KERKEN, G.VAN DER., *La politique coloniale belge*, Antxerpe, Van Diern, 1943.
152. KERKEN, G.VAN DER., L'évolution de la politique indigène au Congo et au Ruanda-Urundi, in : *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1953, p.25-62.
153. KINIGI , F., *Réalisations économiques de la Belgique au Ruanda et au Burundi pendant les vingt premières années de son administration*, Mémoire de Licence, U.C.L., 1971.
154. LEEUW, C.VAN, *L'administration territoriale au Congo et au Ruanda-Urundi.Fondements institutionnels et expérience vécue.1912-1960*, Louvain-la-Neuve, U.C.L., 1981.
155. LECLERE (C), La formation d'un d'un empire colonial belge, Bruxelles, 1932.
156. LEGER, L.T., *Du Tanganyika à l'Atlantique. Impression de voyage sur l'œuvre coloniale belge*, Bruxelles, 1921.
157. LEJEUNE (G), *L'Afrique de 1800 à 1965. Texte et commentaires*, Bujumbura, Université du Burundi, 1977.
158. LEMARCHAND, R., L'influence des systèmes traditionnels sur l'évolution politique du Rwanda et du Burundi, in : *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1962, pp. 333-357.
159. LEROY, P. et WESTHOF, J., *Législation du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1954.
160. LIBION, P., *Nouvelles institutions du Rwanda*, Usumbura, Service des A.P.,1961.
161. LINDEN Ian., *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Paris, Karthala, 1999.
162. LINDEN Ian. , *Church and Revolution in Rwanda*, Manchester Universty Press, 1977.
163. LINDEN, F. VAN DER., *La réorganisation politique du Ruanda-Urundi*, in : *Revue coloniale belge*, 1952, p.450.
164. LOMBARD, J., *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire*, Paris, Armand Colin, 1967.
165. LOGIEST, G, *Mission au Rwanda.Un blanc dans la bagarre tutsi- hutu*, Bruxelles, Didier Hatier, 1988.
166. LOUIS, W.R., *Ruanda-Urundi, 1884-1919*, Oxoford, 1963.
167. LOUWERS, O., *La campagne africaine de la Belgique et ses résultats politiques*, Bruxelles, 1921.

168. LOUWERS, O., La conférence de la Paix et l'attribution des mandats dans l'Est africain, in : *Congo*, 1922, t, I, pp.55-60.
169. LUGAN, B., *Histoire du Rwanda. De la préhistoire à nos jours*, Vitry Bartillat, 1997.
170. LUGAN, B., Causes et effets de la famine « Rumanura » au Rwanda 1916-1918, in: *Revue canadienne des études africaines*, 1976, p.347-356.
171. MAQUET, J.J., *Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien*, Tervuren, 1954.
172. MAQUET, J.J., *The Premise of Inequality in Ruanda*, London, Oxford Univesity Press, 1961.
173. MAQUET, J.J., La participation de la classe paysanne au mouvement de l'indépendance au Rwanda, in *Cahiers Etudes Africaines*, 1964, p.552-568.
174. MAQUET, J.J., Rwanda-Burundi : évolutions divergentes ou parallèles ? in : *Afrique contemporaine*, mai-juin, n° 25, p.21-25.
175. MAQUET, J.J et HERTEFELT, M (d') *Elections en société féodale. Une étude sur l'introduction du vote populaire au Ruanda- Urundi*, Bruxelles, 1959. MAQUET, J.J et NAIGIZIKI, S., Les droits fonciers dans le Ruanda ancien, in : *Zaire*, 1957, p. 340-359.
176. MAUS, A., LO.N.U. au Ruanda-Urundi, in *Eurafrica*, 1959, n°1, p, 12-14, n°2, p.26-28, n°6, p.13-14.
177. MAUS, A., Le coup d'Etat de Nyanza, (Rwanda), in : *Eurafrica*, septembre 1959, p. 17-21.
178. MAUS, A., Le statut politique du Ruanda-Urundi et la situation des Bahutu, in : *Eurafrica*, octobre 1959, p.125-163.
179. MBONIMANA Gamaliel., Christianisation indirecte et cristallisation des clivages ethniques au Rwanda (1925-1931), in : *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, 1978, p.125-163.
180. MBONIMANA Gamaliel., *L'instauration d'un royaume chrétien au Rwanda (1900-1931)*, Louvain-la- Neuve, 1981.
181. MBONIMANA Gamaliel., Le remodelage de la société par l'école missionnaire (1900-1931) in *Cahiers Centre Saint Dominique*, n° 1, Août 1995, p.62.
182. M.D.R.- PARMEHUTU, *Manifeste- Programme, Statuts, Résolutions*, Gitarama Secrétariat exécutif national, s.d.
183. MINEUR, G., *Commentaire de l'Ordonnance législative n°248/A.I.M.O. du 4 octobre 1943 sur les juridictions indigènes du Ruanda-Urundi*, Astrida, 1944
184. MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE, *Les campagnes coloniales belges 1914-1918*, Bruxelles, 1927-1932, 3 tomes.
185. MINISTERE DES COLONIES., *Rapports d'administration belge du Ruanda-Urundi pendant les années 1921à 1958 présentés aux Chambres.* édité par l'office de l'information et des

- relations publiques pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1959
186. MINISTERE DES COLONIES., *Statut des fonctionnaires et agents de la colonie*, Bruxelles, s.d.
 187. MINISTERE DES COLONIES., *Législation et règlements du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1926
 188. MINISTERE DES COLONIES., *Organisation politique indigène et juridictions au Ruanda-Urundi*, Ordonnance législative n°347/A.I.M.O. du 4 octobre 1943 sur l'organisation politique indigène du Ruanda - Urundi ; Ordonnance législative n°348/A.I.M.O. du 5 octobre 1943 sur les juridictions indigènes du Ruanda-Urundi, Léopoldville, 4-5 octobre 1943 .
 189. MINISTERE DES COLONIES., *Plan décennal de développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1951.
 190. MOELLER (A.), *Les finances du Congo et du Ruanda- Urundi*, Bruxelles, 1938.
 191. MONEHEIM, F., La révolution rwandaise, in : *Revue générale belge*, décembre, 1959, p.53-60.
 192. MONSTELLE, A. DE, *Le Rwanda déchiré*, s. l ., s. éd, s. d. *Le mouvement social muhutu devant l'hégémonie mututsi au Rwanda*, s.l, s.éd., 1959.
 193. MPFUBUSA, D., *La conquête du Ruanda et de l'Urundi (1916)*, Bruxelles, U.L.B., mémoire de licence, 1976.
 194. MUBASHANKWAYA, M., *Le Rwanda depuis 1959. Evolution politique, économique et sociale*, Aix Université de Provence, 1971.
 195. MUGEMANA, M., *Prestation et système fiscal de l'administration belge au Rwanda, 1921-1940*, Mémoire de maîtrise, 1983.
 196. MUGESERA, A., A l'origine de la désintégration de la nation Rwandaise, in : *Les Cahiers Lumière et Société : Rwanda*, n° 3, Juin, 1996, pp 21-46.
 197. MULENZI, J., *La tutelle internationale et le problème des unions administratives*, Louvain, Nauwelaerts, 1955.
 198. MULENZI, J., *Etude sur quelques problèmes du Rwanda*, Bruxelles, Imprimerie tournaisienne, 1958.
 199. MULENZI, J., Le Rwanda moderne. Une esquisse historique et sociologique, in : *Echanges*, Pentecôte, 1956, p.4-9.
 200. MULLER, N., Une étape vers la démocratie, in : *Problèmes d'Afrique Centrale*, 1953, p. 117-123.
 201. MUNYAMPETA MUNYUZANGABO, C, *L'internationalisation du conflit Hutu – Tutsi en Afrique interlacustre*, Paris, Ecole des hautes études en science sociales, mémoire de licence, 1976.
 202. MUNYANGAJU, A., *L'actualité politique au Rwanda*, s.L. éd., 1959.
 203. MUREKAMBANZE , G., *Les mandats internationaux en Afrique de 1919 à 1930 : gestion et contrôle* , mémoire de licence, Fribourg, 1973.

204. MUREGO, Donat, *La Révolution rwandaise 1959-1962. Essai d'interprétation*, thèse de doctorat, Louvain, 1975.
205. MUSANGWA, S., *La politique sociale et sanitaire belge dans le territoire sous mandat et sous tutelle (Ruanda-Urundi) de 1920-1960*, mémoire de licence, U.B. Bujumbura, 1978.
206. MWOROHA, E., *Institutions, rites et structures étatiques des anciennes civilisations monarchiques des grands lacs est-africains*, Thèse de 3^e cycle, Paris, Paris I, 1975.
207. MWOROHA, E., *Peuple et rois de l'Afrique des lacs*, Dakar, NEA., 1977.
208. NAHIMANA Ferdinand, *Rwanda, Emergence d'un Etat*, l'Harmattan, 1993.
209. NAHIMANA, F., *Le blanc est arrivé. Le roi est parti. Une facette de l'histoire du Rwanda contemporain : 1894/1931*, Kigali, Imprimerie Printer Set, 1987.
210. NAHIMANA F. et NTEZIMANA, E., Les institutions politiques des anciens royaumes hutu du Rwanda : buts et fonctions, in : *Rapport de recyclage national d'histoire*, Butare, 1980, p. 9-10.
211. NDABERI, P., *Les partis politiques au Burundi et au Rwanda de 1959 à 1974*, Bruxelles, U.L.B., mémoire de licence, 1975.
212. NGAYABATERANYA, A., *La Société des nations et les débuts du mandat belge sur le Rwanda – Burundi 1920-1926*, Université de Grenoble II, mémoire de licence, 1977.
213. NGENDANDUMWE, P., *Réorganisation politique indigène au Ruanda – Urundi. Le décret du 14 juillet 1952 et son application*, Louvain, U.C.L., mémoire de licence, 1959.
214. NGIMBUS – NGIMBUS, B., *Dates et documents de la politique de colonisation*, Paris, 1985.
215. NKABUWAKABILI, A., *L'enseignement primaire au Ruanda avant la deuxième guerre mondiale (1900-1939)*, Mémoire de licence, Louvain, U.C.L., 1971
216. NKABUWAKABILI, A., *Le Rwanda politique (1958-1960)* Bruxelles C.R.I.S.P., 1962.
217. NKUNDABAGENZI, F., L'émancipation politique et sociale du Rwanda, in : *Afrika-Kring*, 1960, p. 53-60.
218. NKUNDABAGENZI, F., *Evolution de la structure politique*, Louvain, mémoire de licence, 1961.
219. NKUNDURWANDA, M., La journée d'un chef, in : *Servir*, 3, 101/105
220. NKURIKIYIMFURA, J.N., Cadres coutumiers et masses rurales du Rwanda au temps du protectorat allemand et du mandat belge (1894/1945), in : *Réactions à la colonisation*, pp.341/356
221. NKURIKIYIMFURA, J.N., *Le gros bétail et la société rwandaise. Evolution politique : dès XII^e – XIV^e siècle à 1958*, Paris Harmattan, 1994.

222. NTAKABABAZA, F., *Le Rwanda sous tutelle belge (1945-1962) à travers les trois grands quotidiens d'expression française*, Liège, Univ. De Liège, 1971, Mémoire de Licence en Histoire Moderne.
223. NTEZIMANA Emmanuel., L'arrivée des Européens au Kinyaga et la fin des royaumes hutu du Bukunzi et du Busozo, in : *Etudes Rwandaises*, Vol. XII, n°3 Juin 1980.pp. 1-29.
224. NTEZIMANA, E., *Institutions et Peuples. L'Eglise catholique et l'évolution politique, sociale et culturelle du Rwanda depuis 1945*, Aix, Université de Provence, Thèse de doctorat de 3^e cycle, 1976.
225. NTEZIMANA, E., Coutumes et traditions des royaumes du Bukunzi et du Busozo, in : *Etudes rwandaises*, avril 1980, p. 15-39.
226. ORTS, P., Le système de mandats de la Société des Nations, in : *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1926-27, p. 494-524.
227. ORTS, P., Le mandat de la Belgique sur le Ruanda-Urundi, compte rendu de la session de la Haye de 1927, *Bibliothèque coloniale internationale*, pp. 385-389.
228. OVERSCHELDE, A. VAN, *Monseigneur Léon Paul Classe*, Kabgayi, Vicariat, 1945.
229. OVERSCHELDE, A. VA, *Un audacieux pacifique. Monseigneur Léon Paul Classe, apôtre du Rwanda*, Namur, Grands Lacs, 1948.
230. PAGES, A., *Un royaume hamite au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, Hayez, 1933.
231. PASSELECQ, F., *L'essor économique belge. Expansion coloniale, étude documentaire sur l'armature économique de la colonisation belge au Congo*, Bruxelles, Desmet – Vertenelle, 1932.
232. PATERNOSTRE de la MAIRIEU, *Le Rwanda, son effort de développement*, Ed, A-DEBOECK, Bruxelles, 1983.
233. PAUWELS, M., Le Bushiru et son Muhinza ou roitelet hutu, in : *Annali Lateranensi*, 1967, p. 205-322
234. PEIGNEUX, F., MARENGREAU, et FREDERICQ, S., *Rapport de la commission d'enquête au Rwanda*, Bruxelles, 26.2.1960.
235. PERRAUDIN, J., L'œuvre civilisatrice de la Belgique au Ruanda-Urundi, *Grands lacs*, 15 mai, 1949 no 121, pp.53- 65.
236. PEREZIDENSI Y'A RUPUBLIKA, Ubumwe bw'Abanyarwanda, mbere y'ubukoloni, mu gihe cya Repubulika ya Mbere, Kigali, 1999.
237. PETILLON, L., Le Ruanda – urundi et le conseil de Tutelle, in : *Revue coloniale belge*, 1950. p.151-154.
238. PIRON, M., Les migrations hamitiques, *Servir*, 1948, IX, 6, pp. 280-283.
239. POLLET, M.S.B., *Etat de la question sur l'ethno-histoire du Rwanda*, mémoire , Université de Luvanium, juillet, 1970.
240. POSTIAUX, H., La colonisation du territoire du Ruanda – Urundi, in : *Les cahiers coloniaux*, 1929, p. 332-335.

241. RENAULT, F., *Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe*, t. I.: *L'Afrique centrale*, Paris, 1971
242. REYNTJENS, Filip., *Pouvoir et droit au Rwanda, droit public et évolution politique (1916/1973)*, Tervuren, 1985
243. REYNTJENS, Filip., *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi, 1988-1994*, Paris, Khartala, 1994.
244. ROTBERG (Robert) ed., *Imperialism, colonialism and hunger: East and Central Africa*, Lexington/Toronto, D.C.Health, 1983.
245. RUMIYA, Jean., De la résistance à la soumission. Quelques exemples de comportement rwandais vis-à-vis de la corvée à l'époque coloniale, in *Réactions à la colonisation*, pp.463/478.
246. RUMIYA, Jean., *Le Rwanda sous le régime du Mandat belge (1916/1931)*, Paris, L'Harmattan, 1992
247. RUMIYA, Jean., *De la royauté au sultanat belge du Rwanda (1916-1931)*, Paris, 1983.
248. RUTAYISIRE Paul., *La christianisation du Rwanda (1900-1945)*, Fribourg, 1987.
249. RUTEMBESA Faustin, La réorganisation administrative et ses conséquences au Rwanda entre 1926-1931, in : *Cahiers d'histoire de l'Université du Burundi*, n° 1 Avril, 1984, pp. 211-226.
250. RUTEMBESA Faustin, Les autorités indigènes dans la politique coloniale belge de 1916-1923, in : *Cahiers d'histoire de l'Université du Burundi*, Avril, 1983, p.4.
251. RUTERANA, JMV, *Le groupe scolaire de Butare, 1929-1962*, Ruhengeri, UNR, 1987.
252. RUYTINX, J. Ethique indigène et problème d'acculturation en Afrique central belge, in : *Revue de l'institut de sociologie*, 1958, p. 309-333.
253. RWABUKUMBA, J. et MUDANDAGIZI, V., Les formes historiques de la dépendance personnelle dans l'Etat Rwandais, in : *Cahier d'études africaines*, 1974, p. 6-25.
254. RYCKMANS, Pierre, Le problème politique au Ruanda-Urundi in : *Congo*, 1925, pp. 407/413.
255. RYCKMANS, P., Le problème politique au Rwanda-Urundi, in : *Congo*, 1929, p.819-823.
256. RYCKMANS, Pierre, La situation actuelle au Ruanda-Urundi, *Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion*, Liège, 1929, n° 70, pp.149-161.
257. RYCKMANS, Pierre, *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1931.
258. RYCKMANS, P., La question coloniale à l'O.N.U, in : *Revue générale belge*, 1950, p.525-534.
259. RYCKMANS, P., la politique coloniale, Bruxelles, 1953.
260. SASSERATH, J. S., *Le Ruanda – Urundi : un étrange royaume féodal au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, Germinal, 1948.

261. SENAT DE BELGIQUE, *Rapport de la mission sénatoriale au Congo et dans les territoires sous tutelle belge*, Bruxelles, 1947.
262. SHYAKA, A., *Le conflit rwandais : Origines, Développement et Stratégies de sortie*, Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, s. d , s. l.
263. SIMONS, E., L'œuvre colonisatrice de la Belgique au Ruanda-Urundi, *Revue coloniale belge*, 1946, I, 8, pp.9-11.
264. SINDAYI GAYA, H., Evolution de l'organisation politique et sociale du Ruanda – Urundi (1931-1952), Mémoire de licence, Louvain, U.C.L., , 1973
265. STAMM, A., *L'Afrique de la colonisation à l'indépendance*, Paris, 2003.
266. SURET-CANALE, J., *L'Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, éd. Sociales, 1964, TEMPELS, *La philosophie bantoue*, Présence Africaine, n°7, Paris, 1945.
267. THIBAUT, P., Le Rwanda déchiré, in : *Esprit*, 1964, n°7, p.150-157.
268. VANDERLINDEN, F., La nouvelle organisation politique du Ruanda – Urundi, in : *Belgique d'Outre – mer*, 1960, p. 77-81.
269. VANHOVE, J., Les juridictions indigènes du Ruanda, in : *Congo*, 1939, p.158-172.
270. VAN KOL, H., *Les mandats coloniaux et la S.D.N.*, Paris, 1925.
271. VANSINA, J., *L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900*, Bruxelles, A.R.S.O.M., 1962.
272. VANSINA, J., *Les anciens royaumes de la savane .Les Etats des savanes méridionales de l'Afrique centrale des origines à l'occupation coloniale*, Léopoldville, 1965.
273. VANSINA, J., *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervuren, M.R.A.C., 1967.
274. VEIRMEULEN, V., *Problèmes coloniaux*, Bruxelles, 1947.
275. VELLUT, J.-L., *La misère rurale dans l'expérience coloniale du Zaïre, du Rwanda et du Burundi.Crise de subsistance et insuffisances alimentaires dans les possessions coloniales de la Belgique, 1900-1960*, African Studies Association, Boston, 1983.
276. VIDAL, C., Colonisation et décolonisation du Rwanda : la question tutsi – hutu, in : *R.F.E.P.A*, 1973, n°91, p. 32 - 47.
277. VIDAL, C. Economie de la société féodale rwandaise, in : *Cahiers d'études africaines*, 1974, p. 52-74.
278. VILAIN, E., éd., *Révolution et population. Aspects démographiques des grandes révolutions politiques*, Louvain la neuve, Academia, 1990.
279. WILLAME, J.-C., *Les Belges au Rwanda, le parcours de la honte. Commission Rwanda, quels enseignements ?* Bruxelles, éd. Complexe, 1997.
280. WILLAMS, E., *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence Africaine, 1968,

282. WILDE D'ESTMAEL, X. DE, *La réorganisation politique indigène au Rwanda – Urundi commentaire du décret du 14 juillet 1952*, Astrida, Groupe scolaire, s.d.
283. WILDE D'ESTMAEL, X. DE, La formation des élites, in : *Revue Nouvelle*, 1960, p. 496-503.
284. ZIEGLER, J., *Le pouvoir africain*, Paris, 1979.

- **Interviews**

▪ **Archives africaines de Bruxelles (sur le Rwanda-Burundi)**

Dossier AE/II n° 1859(3290)

- Originaux des déclarations des principaux chefs indigènes de l'Urundi et du-Ruanda
désireux de rester soumis au protectorat du Ruanda (sic !)

Dossier AE/II n° 1920(3298)

- Les missions religieuses et les dispositions de l'acte de Berlin, de la convention De Saint-Germain-en-Laye et du mandat : interprétation.

Dossier AE/II n° 1939(3301)

- Ruanda-urundi : travail forcé.

Dossier AE/II n° 1884 (3839).

- Portage
- Emigration.
- Maladie du sommeil.

Dossier AE/II n° 1940 (3301)

- Recrutement de la main-d'œuvre au Ruanda-Urundi.

Dossier AE/II n°1943 (3301).

- Produit des taxes d'émigration à verser au fonds spécial d'émigration du Ruanda-Urundi.

Dossier AE/II n°1942 (3301).

- Emigration des indigènes du Ruanda-Urundi.

Dossier AE/II n°1848 (3288).

- Le mandat de gestion à exercer dans le Ruanda et l'Urundi.

Dossier AE/II n° 1875 (3292).

- Projet de loi sur le gouvernement du Ruanda-Urundi.
- Organisation des territoires du Ruanda-Urundi.

Dossier AE/II n° 1907 (3297).

- Budget du Ruanda-Urundi

Dossier AE/II n°1905bis (3842)

- La mise en valeur des territoires du Ruanda-Urundi

Dossier AE/II n° 1875 (3292).

- L'organisation judiciaire des territoires à mandat.

Dossier AE/II n° 1849 (3288).

- Politique à suivre dans le Ruanda-Urundi (mémoire du ministre L.Fanck), 1920

Dossier AE/II n° 1847 (3288).

- L'organisation politique.

Dossiers A40/n° (25)0-(25b) 10,

- Rapports des missions de visites de l'ONU au Ruanda-Urundi, 1959

Dossiers A40/n° (43)2-(52)10,

- Documents de travail, correspondance et rapports des services, 1959

Dossiers A40/n°(53)1-(60)6,

- Rapports généraux sur la Résidence du Ruanda, 1921-1958

Dossiers A40/n°(61)7-(62)1 ; (63)12 ; (61)12,

- Rapports annuels des services administratifs, 1921-1958

Dossiers A40/n°(64)1-(105)31,

- Rapports annuels des territoires du Ruanda- Urundi, 1921-1957
(RABRU 1926, 1926, 1930, 1931, 1933, 1935, 1955 notamment)

Dossiers A40/n° (156)1-(156)9,

- Caisses de provinces/Caisses du pays/ centre administratif indigène du pays, 1949

Dossiers AI/n°(1418),

- Rapport du Gouverneur Général, 1921, 1936

Dossiers RWA/ n°73-79,

- Election,
- Partis politiques,
- Services centraux, 1959

Dossiers RWA/ n°27, de 1920 à 1960

- Immigration : caution, législation, permis de séjours, immatriculation,...etc, 1920-1931 ;
- Permis de séjours, permis de circuler, instructions, 1934 ;
Immigration : permis de résider, cautionnement des immigrés immigration des israélites, protestants, sujets allemands ...etc, 1932-1949 ;
immigration, 1952-1960 ;
- Examens médicaux des émigrants ;
- Contrôle des émigrants temporaires, cautionnement, demande de renseignements,...; 1928-1934, 1942 ;

Dossiers AI/n°(1384)I, E, 1,

- Statistiques divers : Colonie; Population européenne 1929-1939
- Population indigène des centres urbains 1933 Ind.A/VII/1c.

Dossiers AI/n°(1385), II, A, 13,

- Les missions religieuses et la politique 1918 ; 1923 ; 1926

Dossiers AI/n°(4370), Bis 6-79,

- Administration indigène, surtout, 6bis-19, Généralité :
- Politique indigène en territoires occupés, 1920(1), 1 liasse :
- Attitude de l'administration belge à l'égard de l'UNAR, 1960,1 liasse ;
- Questions d'ordre économique, 1922-2932, 5 liasses ;
- L'enseignement au Ruanda-Urundi, Cultes (1950), 1 liasse ;
- Statuts des habitants non européens du Ruanda- Urundi non soumis au régime des chefferies, 1950, 1 liasse ;

Dossier AI n°1371/INFO AIMO, Boîte n°171 :

- Le mariage coutumier au Ruanda-Urundi et le mariage en droit islamique par BOURGEOIS, R., 1957

Dossier AI/II n°1263, Boîte n°3216 :

- Conférence de l'Est africain Unification Fédération
- Politique britannique dans les territoires, 1958

▪ **Document sur internet**

Enquête parlementaire du Sénat de Belgique

C. Thèmes Transversaux

- Transfert colonial du pouvoir et de l'autorité
- Conversion aux religions nouvelles
- Les cultures obligatoires

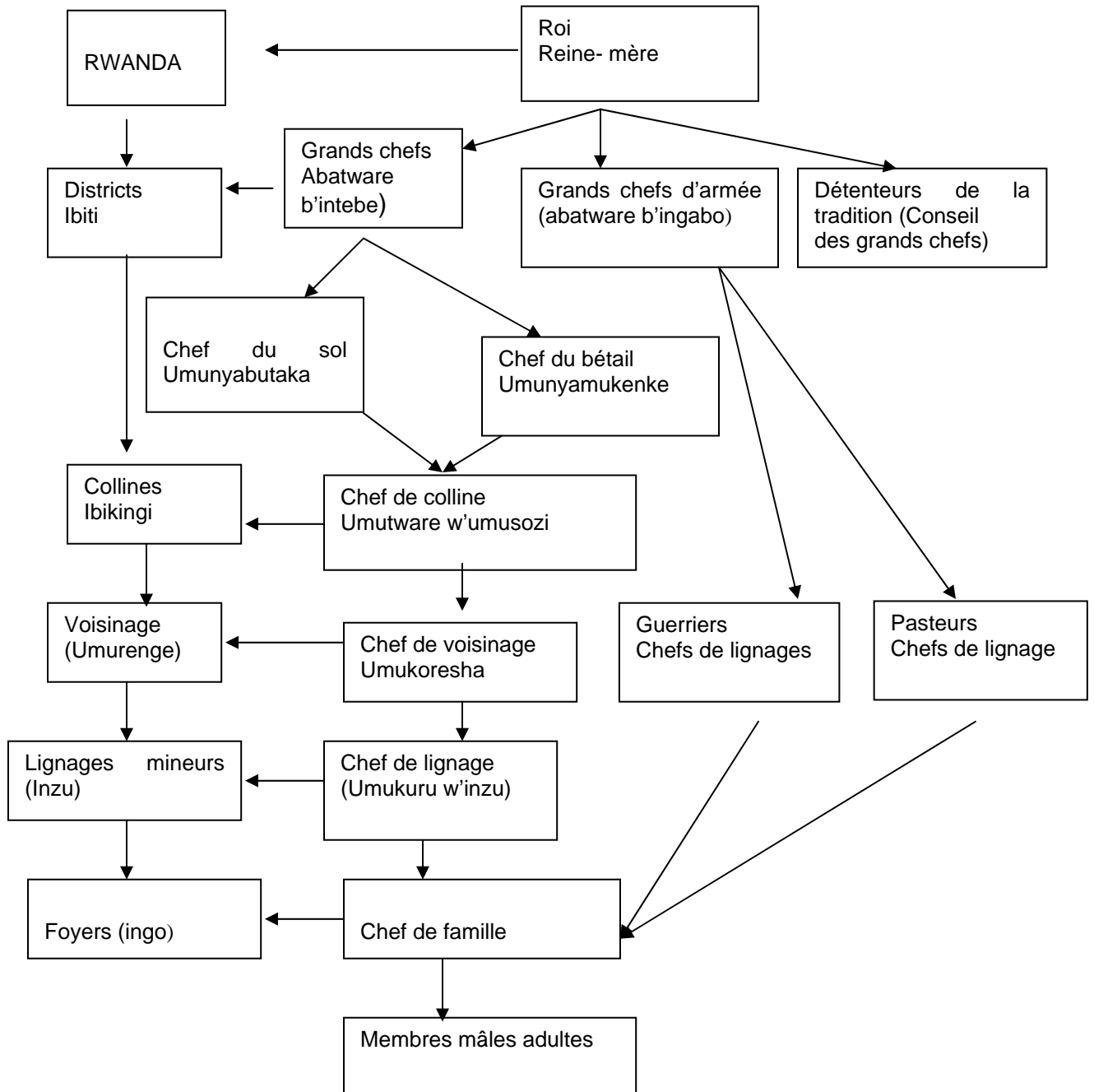
D. Commentaires et Mises au Point de l'Enseignant

Les Transformations Politiques et Administratives

Lorsque les Belges s'installèrent au Rwanda après avoir chassé les Allemands à l'issue de la Première Guerre mondiale, le pays n'avait pas encore subi de profondes transformations du point de vue administratif et politique. Les grandes réformes furent entreprises à partir de la deuxième moitié des années 1920.

I. Le pouvoir politique rwandais traditionnel

Organisation politique, administrative et militaire du Rwanda précolonial



MAQUET, J.J, *Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien*, Tervuren, 1954, p. 163

1. L'administration

“Le pays était divisé en districts = *ibiti* (au sing. *igiti*)...Chaque district ...était dénommé par son chef-lieu. Avant la délimitation inter-coloniale, le Rwanda en totalisait 24.

Quelques-uns de ces districts étaient classés *ingaligali*= réserves personnelles; c'est-à-dire ceux dont le Roi s'était réservé les revenus qu'il gérait directement à son gré. D'autres au contraire constituaient l'apanage des reines, qui en percevaient les revenus. Mais que ces districts fussent *ingaligali* ou apanages des épouses du roi, celui-ci nommait à leur tête deux fonctionnaires: *umutware w'umukenke*= le préfet du gazon et *umutware w'ubutaka*= le préfet du sol. Le premier était un Mututsi et il avait autorité sur les propriétaires vachers, soumis à la prestation de lait et d'autres redevances bovines. Le second était un Muhutu qui avait autorité sur les habitants ne possédant pas de vaches. Ceux-ci étaient soumis à la prestation de l'impôt vivrier = *ikoro*, à livrer à la récolte des haricots et du sorgho, et à deux journées de piochage dans le cadre de notre semaine traditionnelle de 5 jours. Le roi pouvait nommer un seul fonctionnaire cumulant les deux dignités, quitte à les scinder ensuite à volonté.

Comment le district était-il subdivisé ? L'unique échelon administratif de base était *igikingi* (au plur. *ibikingi*). Ce pouvait être une colline ou une superficie englobant plusieurs collines. Ces *ibikingi* étaient analogues aux sous-chefferies de l'époque coloniale. Il y en avait de deux catégories:

- les *ibikingi* dépendant immédiatement de la cour, à la tête desquels le roi nommait un fonctionnaire appelé *igisonga* (au plur. *ibisonga*) = le sous-administrant.
- Les *ibikingi* dépendant des milices, à la tête desquels le chef d'armée nommait de la même manière les sous-administrants de son ressort.

La réglementation ...des *ibikingi* était en vigueur uniquement dans les zones où l'élevage du gros bétail s'était profondément enraciné. Quant aux régions montagneuses= *inkiga*, où l'élevage n'avait pas été implanté..., les *ibikingi* étaient inconnus. Dans ces régions-là, l'échelon administratif de base était plutôt le groupe familial, qui y occupait un territoire homogène, délimité suivant l'occupation initiale effectuée par l'ancêtre éponyme défricheur.

Pour percevoir les redevances, le préfet, aussi bien du sol que du gazon, s'adressait au sous-administrant ou au chef patriarcal de chaque localité et lui imposait le montant en proportion du nombre des habitants, soit propriétaires vachers, soit simples agriculteurs. Une fois que le sous-administrant avait livré le nombre imposé, il retenait pour son entretien l'excédent, au titre de prélèvement= *umusogongero*, en qualité toujours supérieure à ce qui était imposé par le préfet du sol. Pour le préfet du gazon, en effet, le prélèvement sur le lait eût été honteux, comme si le sous administrant fut un homme pauvre au point de n'avoir pas de lait en suffisance.

KAGAME, Alexis, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare: Editions universitaires du Rwanda, 1975, pp.183/186

“L’ibikingi est une petite partie, souvent un éperon, de colline habitée par quelques Bahutu: 2 à 15, rarement plus. Les ibikingi se distribuaient en nombre considérable, à la demande du roi ou de la propre initiative des chefs et sous-chefs. Elles étaient généralement la récompense des serviteurs, des concubines, des servants et des courtisans, et leur peu d’importance aux yeux des grands chefs en amenait la création en nombre de plus en plus grand.

Non seulement ce morcellement à outrance de la chefferie provoquait des complications au point de vue politique, mais il avait surtout le grave inconvénient d’accroître lourdement les charges qui pèsent sur l’indigène. En effet, la disposition d’une ibikingi entraînait le droit pour son possesseur de prélever prestations et corvées, sans qu’un aucun chef, à tous les degrés de la hiérarchie, renonçât pour cela à sa part d’impôts coutumiers.

La mesure interdisant la création de nouvelles ibikingi s’est complétée par la décision de rattacher à la colline toute ibikingi devenue vacante par décès de l’occupant ou autrement.” (RABRU, 1926, p.67).

“L’ibikingi a été renseigné à tort comme le dernier échelon des subdivisions politiques indigènes. En réalité, elle ne correspond pas à un commandement traditionnel, mais n’est qu’un simple apanage, asservissant au bénéficiaire, dénué de tout pouvoir administratif, un nombre très limité de corvéables et de prestataires. Multipliées à l’infini, distribuées suivant les caprices du moment à des individus généralement très peu intéressants, tels que les serviteurs de basses oeuvres, sorciers, entremetteurs, favoris d’un jour, les ibikingi sont un obstacle à l’amélioration du sort des populations.

“(…) La perte du commandement politique, comme celle de l’apanage que constitue l’ibikingi, ne cause pas la ruine de ceux qui la subissent. Contrairement à la coutume qui prévalait jadis, elle n’entraîne plus la confiscation des biens possédés en propre. Depuis quelques années, sans doute, les indigènes se sont enhardis et ils signalent à l’autorité européenne les agissements répréhensibles et les exactions de leurs chefs. Mais les sanctions et les restitutions qui en sont la conséquence ne peuvent intervenir que pour des faits relativement récents. Il reste généralement aux chefs destitués et aux anciens banyabikingi des ressources suffisantes pour leur procurer une large aisance et leur conserver une situation favorisée dans le milieu indigène.” (RABRU, 1931, p.57).

2. La structure militaire

- *La composition de l'armée*

“Au début de chaque règne, une nouvelle armée était formée. A cet effet, le roi ordonnait à ses clients Batutsi de lui amener leurs fils qui n'étaient pas encore membres d'une armée existante. Deux cents à deux cents cinquante de ces jeunes gens constituaient une compagnie. Au cours du règne, quatre ou cinq autres compagnies étaient recrutées de la même manière. L'armée ainsi constituée portait le nom de première compagnie.

- *Recrutement et formation militaire*

Les recrues appelées “*intore*” recevaient à la cour un entraînement sportif et militaire prolongé et développaient l'art de la danse, de la conversation subtile, de la controverse, de la déclamation et composition littéraire. Elles devaient y acquérir les qualités morales considérées comme idéales: le courage militaire: qualité très importante dans une société de conquérants; la qualité d'être un homme (*umugabo*): cela comprenait la fidélité à ses promesses, la générosité dans la façon de traiter ses amis, la libéralité vis-à-vis des pauvres, le courage moral d'accepter ses responsabilités...la maîtrise de soi: perdre le contrôle de soi-même, manifester des émotions violentes, était honteux. La colère particulièrement ne pouvait être exprimée avec violence”.

HEREMANS, Roger, *Introduction à l'histoire du Rwanda*, Bruxelles: Editions A.De Boeck, 1973, p.43

3. La réorganisation administrative

La politique générale préconisée par l'administration

Programme de politique indigène.

- a) Respect et renforcement de l'autorité autochtone dans la mesure où elle s'exerce suivant nos directives civilisatrices;
- b) Surveillance étroite pour empêcher les abus en matière de prestations et corvées coutumières.
La classe dominée doit prendre conscience de ses droits;
- c) Destitution et remplacement des chefs incapables par les candidats désignés avec l'accord du Mwami;
- d) Regroupement des chefferies de façon à supprimer la dispersion des fiefs et rendre l'administration plus aisée et plus efficace ;
- e) Partir du principe que sans la collaboration des autorités autochtones, le pouvoir occupant se trouverait absolument impuissant et en présence de l'anarchie;

- f) Pour administrer et diriger les natifs, il faut avoir leur confiance et s'en montrer digne”.

Rapport sur l'Administration belge du Ruanda-Urundi (RABRU), 1930. p.5

Des unités politiques trop morcelées

“Le grand nombre de chefs et de sous-chefs entre lesquels l'autorité politique se trouve partagée dans beaucoup de régions de la colonie est un mal et un danger. Les chefferies sont trop petites, beaucoup de chefs manquent d'autorité. Les moyens dont le chef disposait jadis pour se faire obéir ont disparu. Le temps n'est pas loin où, si nous ne prenons garde, dans beaucoup de régions, la disparition de l'autorité sera complète. L'anarchie judiciaire correspond à l'émiettement administratif”

GILLE, André, *La politique indigène du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1927

La suppression des *ibikingi*

“Au moment où il [Mortehan] allait décréter la réforme du commandement du Rwanda, le fonctionnaire belge ne voyait clairement que cette double structure des *ibikingi* et des districts. Le district fut remplacé par le territoire, tandis que les *ibikingi* étaient transformés en sous-chefferies, étoffées progressivement par le processus de regroupement, pour aboutir finalement au nombre de 565 à la fin du règne de Mutara III. Mais entre les deux échelons traditionnels fut placé celui de chefferie inconnue jusque là. Le territoire était donc divisé en chefferies, chaque chefferie étant à son tour divisée en sous-chefferies. Les chefferies très nombreuses au début seront également regroupées progressivement pour en arriver à 45 à la fin du règne, tandis que les territoires seront alors au nombre de 9.

Par la dite réforme, la fonction du sous-administrant était ainsi transformée et revalorisée, tandis que les fonctions de préfet du sol et du gazon étaient réellement supprimées. Elles étaient attribuées en partie à l'administrateur de territoire et en partie au chef de chefferie.

Par la même décision cependant, le Résident décréta malencontreusement que la fonction de *umutware w'ingabo*= chef d'armée était également supprimée. Or il était évident dans ce contexte que ce dernier fonctionnaire était visé sous l'angle des *ibikingi*: il perdait ainsi le pouvoir de nommer le sous-administrant, et de superviser le commandement des *ibikingi*, qui n'existeraient plus d'ailleurs...”

Une circonstance vint du reste camoufler complètement le problème: les chefs d'armées, à ce stade initial de 1926, furent les seuls à être promus à la tête des chefferies nouvellement érigées. Or il faut noter que le titre de “chef” tout court=*umutware* désignait traditionnellement le chef d'armée.

KAGAME, Alexis, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare: Editions universitaires du Rwanda, 1975, pp.187/188

“L’ibikingi est une petite partie, souvent un éperon, de colline habitée par quelques Bahutu: 2 à 15, rarement plus. Les ibikingi se distribuait en nombre considérable, à la demande du roi ou de la propre initiative des chefs et sous-chefs. Elles étaient généralement la récompense des serviteurs, des concubines, des servants et des courtisans, et leur peu d’importance aux yeux des grands chefs en amenait la création en nombre de plus en plus grand.

Non seulement ce morcellement à outrance de la chefferie provoquait des complications au point de vue politique, mais il avait surtout le grave inconvénient d’accroître lourdement les charges qui pèsent sur l’indigène. En effet, la disposition d’une ibikingi entraînait le droit pour son possesseur de prélever prestations et corvées, sans qu’un aucun chef, à tous les degrés de la hiérarchie, renonçât pour cela à sa part d’impôts coutumiers.

La mesure interdisant la création de nouvelles ibikingi s’est complétée par la décision de rattacher à la colline toute ibikingi devenue vacante par décès de l’occupant ou autrement.”

RABRU, 1926, p.67

“L’ibikingi a été renseigné à tort comme le dernier échelon des subdivisions politiques indigènes. En réalité, elle ne correspond pas à un commandement traditionnel, mais n’est qu’un simple apanage, asservissant au bénéficiaire, dénué de tout pouvoir administratif, un nombre très limité de corvéables et de prestataires. Multipliées à l’infini, distribuées suivant les caprices du moment à des individus généralement très peu intéressants, tels que les serviteurs de basses oeuvres, sorciers, entremetteurs, favoris d’un jour, les ibikingi sont un obstacle à l’amélioration du sort des populations.

“(…) La perte du commandement politique, comme celle de l’apanage que constitue l’ibikingi, ne cause pas la ruine de ceux qui la subissent. Contrairement à la coutume qui prévalait jadis, elle n’entraîne plus la confiscation des biens possédés en propre. Depuis quelques années, sans doute, les indigènes se sont enhardis et ils signalent à l’autorité européenne les agissements répréhensibles et les exactions de leurs chefs. Mais les sanctions et les restitutions qui en sont la conséquence ne peuvent intervenir que pour des faits relativement récents. Il reste généralement aux chefs destitués et aux anciens banyabikingi des ressources suffisantes pour leur procurer une large aisance et leur conserver une situation favorisée dans le milieu indigène.”

RABRU, 1931, p.57

La destitution des chefs

“ Dans la province du Bugoyi, la situation a laissé à désirer par la suite de la résistance passive du chef aux directives de l’autorité supérieure, de son incapacité à coopérer au développement économique de la région, de son manque d’autorité sur les notables et les chefs de clan.

Pour remédier à cet état de choses, le chef a été démis et remplacé à titre provisoire par l’un de ses frères. Celui-ci ne pourra, sans doute, pas être titularisé, car il est vraisemblable que son manque d’énergie, dû à un état de santé précaire, l’empêchera de donner satisfaction”.

RABRU, 1930, p.58

La disparition des anciens royaumes “indépendants” du Rwanda central

“La mort inopinée en août dernier de Buhuga, mwami du Busozo, a grandement facilité la tâche de l’Administration. La mère du défunt avait décrété pour la population un deuil de trois mois entraînant pour ce laps de temps l’interdiction de cultiver. C’était pour la région, la famine à bref délai. Apprenant la chose le délégué se rendit sur place et donna à la mère du Mwami à choisir: ou bien elle réduirait à six jours la durée du deuil prescrit à la population, ou bien elle serait proposée pour relégation et le Busozo serait immédiatement occupé.

Dès le lendemain, les indigènes reprenaient leurs travaux, la reine mère, mise devant cette alternative, s’étant inclinée. D’accord avec elle, le chef Kisazi, dont les collines sont limitrophes et qui était déjà en relation avec les Basozo, fut désigné provisoirement pour administrer la région en attendant l’organisation définitive, qui ne tardera plus.” RABRU, 1926, p.67

Les principales raisons des destitutions selon le pouvoir colonial

“La révocation des ... [chefs]... a, en réalité, été rare. Elle n’a jamais été prononcée qu’après une enquête très approfondie, faisant suite à de nombreux avertissements restés sans effet. Elle a été toujours été motivée, soit par des délits de droit commun, soit par des exactions graves et habituelles, soit par une hostilité systématique à l’action européenne soit enfin, par une incapacité indiscutable ou un manque absolu d’autorité”.

“(…) D’autre part, des événements graves, les disettes et les famines, les réformes en matière de corvées coutumières, ont permis de mettre à l’épreuve et d’apprécier leurs aptitudes au commandement. Enfin, le temps est venu où des substitutions deviennent plus aisées: dans les deux Résidences et surtout au Ruanda, les écoles pour fils de chefs ont mis, ces dernières années, à la disposition des Résidents un nombre de plus en plus important de candidats lettrés, à mentalité heureusement évoluée “.

RABRU, 1931, p.57

La recherche des chefs et des sous-chefs, collaborateurs du système colonial

“La désignation de Batutsi lettrés au commandement de provinces ou de collines a porté ses fruits partout où elle a pu être faite: les jeunes gens ainsi promus au rang de chefs ont tenu à faire preuve d’une compréhension plus humaine des droits de leurs sujets et ont immédiatement entrepris l’organisation rationnelle de leur chefferie. Les conflits entre tuteurs et pupilles ont été nombreux et ont pu être aisément réglés à la lumière des principes de droit coutumier remis en vigueur.

Le stage à l’Administration d’anciens élèves Batutsi de l’école de Nyanza s’est révélé excellent et a permis la création d’une pépinière de futurs chefs à mentalité évoluée et qui constitueront pour notre Administration des auxiliaires des plus précieux”

RABRU, 1926, p.67

“Les réformes administratives de 1926 et de 1929 achevèrent la centralisation du pays. La sous-chefferie représentait le dernier maillon d’une chaîne qui aboutissait à l’administrateur, lequel agissait lui-même sous l’impulsion de la Résidence. La présence d’un personnel indigène scolarisé, formé dans les différentes écoles de chefs et de notables, fut sans doute le moteur de cette réorganisation. En contrepartie des services rendus, les chefs et les sous-chefs furent investis d’un pouvoir politique qui garantissait des avantages économiques, en attendant de recevoir en numéraire après 1933.

Ces bouleversements s’accompagnèrent d’une véritable transformation des comportements éthiques et des rapports sociaux. Au nom du progrès économique, l’arbitraire s’installa sur les collines. Les chefs investis se débarrassèrent de tous les contrepoids qui maintenaient le semblant d’équilibre entre la classe au pouvoir et le reste de la population.”

RUMIYA, Jean, *Le Rwanda sous le régime du Mandat belge (1916/1931)*, Paris: L’Harmattan, 1992, p.236

L’affaiblissement du pouvoir royal

“ L’exercice du pouvoir royal de choisir les chefs doit lui-même être contrôlé. L’instabilité dans les fonctions de chef ne peut devenir la règle. Les rois ne peuvent plus comme dans le passé jongler, disposer des chefferies suivant leur bon plaisir, les attribuer en récompense à un cuisinier habile, les enlever à un notable qui dans la danse a fait un faux pas ou un favori qui dans une palabre n’est pas arrivé à ses fins. Les chefs doivent se sentir protégés contre la basse intrigue”.

RYCKMANS, Pierre, “Le problème politique au Ruanda-Urundi”, *Congo*, 1925, pp. 407/413.

“ Au Rwanda, dès 1923, une modification était apportée au principe du pouvoir absolu du mwami en matière de politique des chefferies: le sultan n’était plus autorisé

à démettre les chefs sans l'assentiment de l'administration. En 1924, celle-ci, constatant que la règle nouvelle était impuissante à empêcher les abus, prenait une part plus active dans la direction politique du pays. Malgré son souci d'associer largement l'autorité indigène à la direction des affaires, elle se décidait en certaines circonstances, à se passer de son assentiment pour imposer des mesures que réclamait l'intérêt général.

Le Rapport de 1925 affirma de manière plus précise pour l'ensemble du Territoire sous mandat, les principes de la politique indigène: notamment, l'intervention des mwami était requise pour donner la légitimité aux chefs nouvellement désignés comme pour valider les dépossessions; mais l'exercice du pouvoir royal devait être contrôlé, et aucune destitution ne pouvait être prononcée sans l'aval du Résident.”
RABRU, 1931, p.56

L'acceptation des réformes par la population

“Les réformes introduites en 1924 et maintenues en 1925 peuvent être considérées actuellement comme définitivement établies et admises non seulement par la population Muhutu au profit de qui elles avaient été spécialement édictées, mais également par la grande majorité des chefs. Ces réformes diminuaient les prérogatives des chefs, mais ces derniers trouvaient en revanche dans la stabilité et la sécurité plus grande de leurs fonctions, une compensation suffisante à cette dernière.

Il serait osé cependant d'affirmer que les modifications ainsi apportées aient été uniformément admises, sans créer par ci par là un mécontentement. Certes, la presque totalité des indigènes, tant Batutsi que Bahutu, se rend compte qu'en dernier examen, le bilan de ces réformes se solde en bénéfice pour chacun. Mais il n'est pas douteux, d'autre part, qu'un groupe de quelques vieux réfractaires, Abiru et Abapfumu (conseillers et sorciers) n'ont accepté qu'à leur corps défendant de telles réformes, qui brusquement leur enlevaient la faculté illimitée de mettre en coupe réglée la population. Ce groupe de quelques hommes à peine jouit au Ruanda d'un pouvoir occulte considérable et des plus néfastes.”

RABRU, 1926, p.65

4. La destitution de Yuhi V Musinga et l'avènement de Mutara III Rudahigwa

L'opposition de la cour de Nyanza à l'administration coloniale

“[Dans le territoire de Nyanza], la situation peut être considérée comme satisfaisante dans ce territoire, où cependant l'administration rencontre plus de difficultés que partout ailleurs. Les causes de ces difficultés sont les menées sournoisement hostiles du mwami, et les intrigues des chefs batutsi de la vieille école qui font du siège de la cour leur résidence de prédilection.

Pour y remédier, il a été décidé que les chefs seraient tenus d'assumer personnellement l'administration de leurs chefferies et qu'ils ne pourraient dorénavant faire dans la capitale indigène que des séjours limités. Une autre raison militait en faveur de cette mesure: le manque d'autorité de la généralité des représentants qui remplacent les chefs lorsque ceux-ci sont absents de leur province. Ces délégués sont toujours choisis de telle sorte que leur prestige personnel ne puisse pas porter ombrage au chef titulaire, lequel craint, s'il en allait autrement de se voir supplanter. La plupart des suppléants sont donc sans pouvoir réel, et leur passivité forcée nuit aux intérêts généraux de la chefferie ainsi qu'à l'application des réformes décidées par l'administration européenne.”

RABRU, 1930, p.58

La déchéance de Yuhi V Musinga

“Deux événements d'importance capitale dominant, pour le Ruanda tous les faits politiques de l'année: le 12 novembre 1931, Musinga, a été déclaré déchu de ses fonctions ; le 16 du même mois, son fils aîné, Rudahigwa, prenant le nom de Mutara, a été proclamé sultan du Ruanda, en présence et aux acclamations des plus grands feudataires. Musinga avait, dès le 14, été acheminé sur Kamembe, où un arrêté de relégation fixait sa résidence. Sa mère, ses femmes, ses enfants en bas âge et de nombreux serviteurs l'y suivirent.

L'acte d'autorité par lequel le Gouvernement mandataire a mis fin à la carrière politique de Musinga a été la conclusion d'un examen approfondi de la situation de plus en plus difficile, au point d'en devenir intolérable, créée par la mauvaise administration, la résistance passive et l'hostilité de l'ancien mwami.

Par les manifestations répétées de ce cruel égoïsme et la lourde oppression qu'il ne cessait de vouloir faire peser sur ses administrés, par son opposition sourde à tout progrès moral et social de la population comme à tout développement économique du pays, par l'arbitraire de ses mesures et sa partialité révoltante dans le règlement des différends entre natifs, Musinga avait irrémédiablement perdu tout prestige et tout ascendant personnel sur presque tous ses grands feudataires, tandis que la population

muhutu tout entière ne manifestait plus à son égard qu'une complète indifférence. Son désintéressement de la chose publique, les dérèglements de sa vie privée, son hostilité, voilée mais tenace, à l'amélioration du sort de la classe inférieure, compromettaient chaque jour davantage l'autorité de la dynastie, base précieuse de l'organisation politique indigène du Ruanda.

La Puissance mandataire avait donc à choisir: ou elle devait se décider à maintenir Musinga au pouvoir, avec cette conséquence de voir sombrer à bref délai le principe de l'autorité dynastique; ou, pour sauver ce principe, elle avait à écarter l'homme qui allait le ruiner.

La dernière de ces solutions finit par s'imposer.

De jour en jour, il devenait plus certain que l'institution de la royauté, d'une importance primordiale pour l'application des méthodes d'administration indirecte, était en voie de perdre toute raison d'être aux yeux des natifs, et cela d'autant plus rapidement que s'accélérait l'évolution de leur mentalité.

D'autre part, l'indifférence de Musinga pour tout ce qui touchait au développement du pays, son opposition avérée au dégrèvement progressif des lourdes prestations et corvées coutumières, son hostilité à l'égard de l'oeuvre de civilisation poursuivie par les missionnaires, étaient autant d'obstacles à l'accomplissement des devoirs prescrits par diverses stipulations du titre du mandat.

Après de longues années de patience et d'inutiles efforts, le Gouvernement a pu se rendre compte qu'il était vain d'attendre plus longtemps un changement dans les dispositions et la manière d'agir du mwami. La déchéance s'imposait ». RABRU, 1931, p.58

“L'ancien Mwami Musinga continue à résider à Kamembe où il vit dans la retraite la plus complète et sans donner de soucis. Il touche chaque mois la rente de 2.000 francs qui lui est servie par son fils”

RABRU, 1935, p.76

5. L'avènement de Mutara III Rudahigwa

Le nouveau sultan a été nommé: le choix s'est porté sur le fils aîné de Musinga. Agé de vingt et un ans, d'une intelligence ouverte, sachant lire et écrire, désireux de perfectionner ses connaissances, jouissant d'un prestige personnel incontestable parmi toutes les classes de la population, rallié aux idées nouvelles introduites par les Européens, Mutara est homme à raffermir les prérogatives ancestrales de la royauté, et, de concert avec la Puissance mandataire, à mener les Banyaruanda, ses sujets, dans la voie du progrès social, matériel et moral.” RABRU, 1931, p.58

“Mutara III Rudahigwa continue à mériter la confiance et les éloges du Gouvernement, qui, sans que le Mwami en tire aucune vanité, l’entoure d’une grande considération.

Dans ses rapports avec l’Administration, le sultan montre beaucoup de bon sens et émet des avis qui s’inspirent de l’équité et s’appuient sur une bonne connaissance des coutumes indigènes. Dans ses relations avec les chefs, il sait écouter et comprendre; il fait siennes leurs demandes ou propositions lorsqu’elles lui paraissent justifiées, mais il sait aussi se faire obéir lorsque la nécessité s’en fait sentir. Avec les indigènes, il est accueillant; il écoute patiemment leurs réclamations et il y fait droit s’il échoue.”

RABRU, 1935, p.76

6. La fin de la réforme administrative

“ Le travail de l’épuration de l’autorité et de regroupement des communautés qui, dans l’intérêt du développement du pays, s’est poursuivi en 1931 et 1932, n’a plus entraîné, en 1933, parce qu’il touchait à sa fin, des modifications aussi étendues que les années antérieures. En ce qui concerne spécialement les chefs, si l’on fait abstraction des changements survenus par suite de décès ou de démission volontaire pour cause d’âge ou d’infirmités, on n’enregistre plus, au Ruanda, pour toute l’année 1933, que vingt-quatre mutations, résultant de la destitution de deux chefs de province et de vingt-deux sous-chefs. Dans l’Urundi, les mutations ont été plus nombreuses au cours de l’exercice sous la revue, la réorganisation y ayant été plus lente et plus tardive, et aussi plus difficile.

La politique générale poursuivie par la Puissance mandataire est actuellement comprise et acceptée, on peut l’affirmer, non plus seulement par la classe dirigeante des Watusi, mais par la masse de la population.”

RABRU, 1933, p.71

7. Les réactions de la population à la destitution de Musinga

- Dans la région de Nyaruguru (actuelle province de Gikongoro)

« Dans la mentalité des Rwandais le Mwami était beaucoup considéré comme un être incomparable, un centre autour duquel toute la vie du pays tournait, qui coordonnait toutes les activités du pays. La destitution du roi, chose qui n’a jamais eu lieu dans l’histoire du Rwanda, était considérée comme une chose incroyable qui a provoqué plusieurs réactions selon les individus et les régions.

Après avoir entendu cette mauvaise nouvelle, nous avons crié, frappés par l'horreur, tout le monde était en chagrin partout sont des pleurs. Nous étions morts vraiment mais nous n'avons pas ceux qui nous enterrent. On dirait que c'est fini avec le Rwanda. Nous ne pouvons rien faire. On a même risqué de se réfugier au Burundi mais nous avons peur des Blancs du Burundi car ils pouvaient nous exterminer sur place. Nous sommes restés seulement dans l'inquiétude et chagrin et l'arme aux yeux. Nous restions dans le mécontentement sans espoir d'avoir un autre roi ».

Propos de : Kayijuka Charles (75ans), Nkoranyabahizi (76ans) et Rwamahina (80 ans)

- Dans la région de Mayaga

« Après avoir entendu cette nouvelle, nous avons crié au secours pour Musinga. Tout le monde a accouru aux armes, nous étions armés jusqu'aux dents. Malheur au Blanc qui peut passer devant nous directement nous lui couperons la, menacer avant de le tuer. Mais faute de meneur, de courage et de moyens à cause de la supériorité militaire belge tête et la placer dans un lieu public où tout le monde peut le voir. Puis que nous tenons beaucoup à notre roi que les Blancs ont tué (pour eux le roi n'était pas destitué mais tué), nous avons pris les armes et nous allions à Nyanza pour venger notre roi. Malheureusement Musinga était déjà parti pour Kamembe où les Blancs vont le torturer (armes à feu) nous nous tenons tranquilles. Nous avons caché nos armes de peur que les Blancs aillent nous exterminer. Nous avons laissé nos révoltes tout en restant résignés la mort dans nos cœurs et nos âmes ».

Propos de : Paul Kaluhije (76 ans), Kayumba (78 ans) et Marcel Mpabuka (80 ans)

- Dans le Bugesera

« La réaction de la population de Bugesera a été caractérisée en grande partie par de petites révoltes qui n'aboutissent pas sur grand-chose .Comme les autres, ils ont peur des autorités belges qui d'un moment à l'autre peuvent mater ces révoltes. En général, dans la région de Bugesera la réaction a été caractérisée par un sentiment d'impuissance et de dégradation morale comme les autres ont peur de la supériorité militaire belge ».

Propos de : Paul Sebahutu (79 ans), Gasore (70 ans) et Gashumba (68 ans)

- Dans le Nord et le Nord Ouest

« Comme ailleurs dans tout le pays, la réaction est caractérisée en général par la tristesse, l'inquiétude, puisqu'ils ne peuvent rien faire contre la mesure déjà prise ».

Propos de : Kabagabo (74 ans), Rucamubyuma (78 ans) et Mahiryori (72 ans)

- Dans le Buganza

« Après la destitution de Musinga, la population a pensé de se révolter contre tout Blanc qu'ils peuvent trouver. Ils ne comprenaient pas ce qui se passait, croyant que ce sont des mensonges. Dans cette période de désespoir et de mécontentement, nous avons essayé d'attaquer le poste administratif de Rukira pour tuer au moins un seul Blanc mais en vain ».

Propos de : Claver Mugemandasiro (78 ans), Ndagijimana (78 ans), Sembwa (76 ans), Rucyahana (80 ans).

- La réaction des missionnaires

« Ne parler plus de Musinga, il n'est plus. Votre roi est Rudahigwa. N'écoutez pas ce que peut être diront les païens, des sorciers : Musinga reviendra. Il ne reviendra pas. Celui qui agit ou parle en faveur de Musinga sera puni. Musinga ne méritait pas d'être roi, il est contre le Gouvernement, contre les missions, contre tout progrès, contre la civilisation. Donc réjouissez-vous puisque le Gouvernement vous a donné un roi »

Diaire de Rwamagana, 14 novembre 1931 cité par RUMIYA. J., *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris, l'Harmattan, 1992 p. 185

A partir de ce moment aucun soulèvement ne s'est manifesté de peur d'être mal vus par les autorités administrantes.

Les réactions de la population ne sont pas les mêmes pour tous les Rwandais. Pour ses ennemis principalement les chefs (nous pouvons citer parmi eux : le chef Rwagataraka du Kinyaga bien que gendre du roi Musinga, le chef Kayondo du Gisaka) qui ont noué de bonnes relations avec les colonisateurs et les missionnaires surtout catholiques et d'autres auxquels le régime de Musinga ne donnait pas satisfaction, ils se sont réjouis de cette destitution car pour eux, Musinga est ingrat vis-à-vis de tous les biens que les Blancs fassent dans notre pays. Il mérite donc la destitution.

En général la réaction de la population a été caractérisée en grande partie par:

La tristesse, la peur et le désespoir de l'avenir incertain du Rwanda et de vivre sans roi « *impehe nsa* », surtout pour ses amis et ses proches ainsi que d'autres qui avaient des privilèges,

Le mécontentement, la colère et l'inquiétude

Les injures, faute de moyens pour venger le roi,

La volonté de recourir aux armes,

Enfin la joie des opposants de Musinga.

II. Les Transformations Economiques

Les autorités coutumières issues de la Réforme Morthan avaient l'obligation d'encadrer administrativement leurs circonscriptions administratives, mais elles reçurent des consignes très précis en matière de mobilisation des populations sur le plan économique.

1. La politique coloniale belge en matière économique

“Remédier à la sous-alimentation des indigènes, aux famines et disettes périodiques.

Moyens:

- a) Intensification des cultures traditionnelles par la mise en valeur par drainage des bas-fonds disponibles et des terrains propices.

Propagande continue des autorités européennes et indigènes.

Destitution des chefs et des sous-chefs incapables.

Sanctions pénales prévues par les règlements sur les cultures vivrières.

Perfectionnement de l'outillage agricole.

Stabilité dans l'occupation des terres.

Attribution à chaque producteur du fruit de son travail, les redevances coutumières étant ramenées à une juste mesure.

Essais dans les fermes expérimentales pour amélioration du rendement et fourniture de graines sélectionnées.

Destruction des animaux ravageurs des plantations.

- b) Imposition à tout indigène adulte et valide non exonéré en la matière de cultiver et d'entretenir en culture une plantation suffisante de manioc.
Campagnes périodiques de distributions payantes de boutures de manioc, jusqu'à implantation définitive de cette culture.
Sanctions prévues par le règlement précité: amendes prononcées à percevoir, si besoin est, sur les chefs responsables.
Il est indispensable que chacun se pénètre de cette vérité évidente: les variations du régime des pluies mettent l'agriculture à la merci de la sécheresse et de l'excès d'eau. Le manioc est pour ce pays, la seule plante actuellement indiquée dont la culture constituera des réserves en terre indépendante des facteurs précités;
- c) Elimination des bovidés mâles en surnombre et des vaches stériles.
- d) Propagande chez les éleveurs pour les inciter à se créer des ressources en alimentant les marchés des bestiaux.

2. Les conséquences de l'imposition du manioc: une révolte au Bumbogo

“ Il n'y a eu d'autre incident notable que celui qui se produisit en novembre [1930] dans la province du Bumbogo. Tandis que 2.500 hommes s'apprêtaient à se rendre à Kigali où ils avaient été convoqués pour le transport des boutures de manioc vers les régions de l'Est, quelque malveillant, resté inconnu, fit courir le bruit que la caravane allait être dirigée vers le Katanga: deux anciens fonctionnaires de Kigali, disait-on, avaient été assassinés, à Elisabethville, par des Banyarwanda et le gouvernement avait décidé d'exercer le droit de vengeance et de sacrifier aux mânes des victimes les Bambogo qui venaient d'être recrutés. L'in vraisemblance de cette légende n'empêcha pas la population de la province dont la mentalité est particulièrement fruste de la tenir pour véridique: effrayés, les indigènes prirent les armes pour défendre leur vie qu'ils croyaient menacée.

Mis au courant de la situation, le délégué de Kigali se rendit sur place en compagnie d'un missionnaire bien connu des natifs pour avoir longtemps évangélisé la contrée. Il réussit rapidement à rétablir la confiance et le calme, et puit procéder sans difficulté à l'arrestation de quelques meneurs, convaincus d'avoir entretenu l'effervescence dans l'esprit de se substituer aux chefs batutsi. Cette intervention ne tarda pas à produire ses effets; dans la semaine qui suivit le retour du délégué à Kigali, trois milles homes se décidèrent à venir prester leurs services pour assurer l'évacuation des boutures du manioc. Entretemps, un fonctionnaire de la Résidence, accompagné de Rwigemera, second fils de Musinga, continuait à parcourir la région et contribuait largement à rassurer les esprits”.

RABRU, 1930, p.57

3. Les principales réformes économiques

- Les réformes agricoles

A partir de 1926, l'administration belge a mis en place un programme agricole de grande envergure dans le but d'éviter les famines comme celles qui avaient existé telles que : *Gashogoro* en 1904, *Kimwaramwara* en 1906, *Kazuba* en 1910, *Rumanura* en 1917-1918, *Gakwege* en 1924-1925. Pour réussir ce programme une dizaine d'agronomes expatriés furent répartis à travers tout le pays. Ils seront épaulés par un personnel d'appui rwandais formé sur le tas puis sorti de la section agricole du Groupe Scolaire d'Astrida. Il fallait d'abord modifier la mentalité des indigènes : la vieille conception de la primauté de la vache sur la houe qui avait comme conséquence directe la réduction de terres cultivables au profit de pacages. Ensuite on procéda au changement de méthodes de culture et de travail : les agriculteurs autochtones ignoraient jusque là la mise en valeur des terres qui observe un plan rationnel de rotation et de la jachère ; ils pratiquaient la culture extensive mal équilibrée. Quant aux outils de l'agriculture rwandais, ils restaient toujours archaïques : la houe, pour le labour, la serpette ou la machette pour couper et la hache pour l'abattage de gros arbres. Les machines et les animaux de trait restaient le monopole des centres de recherches et de quelques colons étrangers.

Après la famine *Ruzagayura* (1943-1944), le service agricole favorisa l'importation et la multiplication de plantes à tubercules et surtout du manioc qui s'était révélé assez résistant à la sécheresse prolongée et aux précipitations pluviales anormales.

Pour renforcer l'économie rurale, on procéda à la sélection des cultures vivrières et on les diffusa. Des stations de recherche, de sélection et d'expérimentation agricole furent créées à Rubona, Rwerere et Karama. Ces stations avaient pour tâche l'expérimentation du meilleur moyen de tirer de la terre le maximum de productions pour un minimum de dépenses. De nouvelles cultures et de nombreuses espèces de cultures vivrières plus productives y furent essayées avant leur diffusion à travers le pays. Pour améliorer l'économie nationale, on introduit des cultures industrielles à savoir : le pyrèthre, le thé, le coton et le café.

Afin de protéger le sol contre l'érosion résultat de la suroccupation agricole et pastorale, le service agricole entreprit un vaste programme de lutte anti-érosive. On recommanda le repiquage des haies anti-érosives sur les courbes de niveau sur les pentes menacées. Un programme de boisement fut établi. La création de paysannats à vocation agro-pastorale permit l'aménagement et le peuplement de régions à faible densité humaine. La mise en exécution du plan de drainage des marais permit de récupérer de nouvelles terres arables.

- Les réformes pastorales

Pour une meilleure exploitation de l'élevage, les autorités coloniales proposèrent l'élimination progressive du bétail de moindre valeur. Mais les autochtones s'y opposèrent. L'administration décida alors d'intensifier les dispositions d'amélioration de la race locale et des méthodes d'élevage. Des fermes de sélection furent créées à Songa, à Cyeru et à Nyagatare. Un service sanitaire fut installé et un réseau de dispensaires vétérinaires ruraux fut créé. Pour palier à la pénurie de nourriture et l'insuffisance de pâturages durant la saison sèche, de nouvelles plantes fourragères furent introduites comme le *pennisetum clandestinum* (*kikuyu grass*). A côté du programme de sélection et d'amélioration du gros bétail, on vit apparaître pour la première fois l'élevage des porcs.

- L'exploitation du sous-sol

L'extraction minière a débuté ses activités en 1926 et le droit de recherche a été octroyé en 1927. Les principaux minerais exploités par les sociétés et les colons miniers étaient la cassitérite, la colombo-tentalite, l'or, le wolfram et minerais mixtes associés à la cassitérite. L'exploitation minière du Rwanda était entre les mains de quatre grandes sociétés: Minetaï, Somuki, Géorwanda et Corem.

Bien que les ressources minières du Rwanda n'aient pas été un scandale géologique, elles ont toutefois constitué une importante source de revenus pour le pays et une occasion de quelques réalisations publiques. Déjà en 1955, les mines constituaient la deuxième source de recettes douanières et un important secteur de travail. La présence d'une mine dans une région allait souvent de pair avec le développement économique de celle-ci. Outre l'octroi de l'emploi à la population locale et sa rémunération, les sociétés minières organisèrent pour leur main d'œuvre et les régions environnantes une action sociale et médicale appréciable. Des écoles furent ouvertes, des dispensaires et des hôpitaux furent créés. Pour faciliter le transport des minerais, plusieurs routes furent tracées et les produits agricoles locaux acquirent plus de valeur.

Toutefois, l'exploitation minière fut accompagnée de la stérilisation des terrains puisque aucune mesure ne fut prise pour remettre en état les terrains endommagés. De nos jours, on peut voir encore de vastes étendues de terres dénudées. Des exemples frappants se retrouvent dans les régions minières de Rutongo, de Gatumba et de Rwinkwavu.

- Les réformes artisanales

L'artisanat traditionnel a toujours été axé sur la fabrication d'objets utilitaires. Les artisans faisaient la poterie, la vannerie, le travail du bois, le travail du fer et le tissage. Les produits de l'artisanat étaient généralement destinés aux échanges. L'artisanat constituait donc pour ceux qui l'exerçaient une source de richesse et un bon marché d'approvisionnement pour les utilisateurs de ces produits.

Pour lutter contre la disparition de certains métiers qui risquaient d'être délaissés ou d'être concurrencés par des objets d'origine européenne, l'administration coloniale a créé des écoles artisanales. D'autre part, plusieurs comptoirs de vente d'objets d'art furent ouverts dans de nombreux centres du pays à Astrida, Kabgayi et Gisenyi. On a également créé des centres de production où les maîtres artisans enseignaient leurs méthodes de travail basées sur la technique du bois, du fer, de la pelleterie, de la poterie et de la vannerie.

Pour encourager ce mouvement de rénovation de l'artisanat, un concours doté de nombreux prix eut lieu à Nyanza lors des fêtes du jubilé du roi Mutara Rudahigwa et les meilleurs artisans furent récompensés. Mais le véritable stimulant à la production artisanale fut l'exposition de Bruxelles en 1958.

- Les réformes commerciales

Bien avant l'arrivée des Européens, le commerce était connu des Rwandais. Ils pratiquaient le troc, un système d'échange direct d'un bien contre un autre. Vers 1930, le pays inaugura l'ère de l'économie monétaire. Il y avait en ce moment-là une nouvelle classe de salariés. Il s'agissait surtout des fonctionnaires de l'administration, des planteurs de café et des ouvriers. En plus de cette main d'œuvre indigène, il y avait les émigrants temporaires rwandais qui allaient travailler dans les pays voisins et qui rentraient régulièrement munis de leur épargne. Tous ces salariés payaient en argent tous les services dont ils avaient besoin et faisaient ainsi circuler la monnaie.

Le pays comptait quelques marchés ruraux de moindre importance où on trouvait surtout les produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat traditionnel. Seule la monnaie était admise et utilisée comme moyen d'échange. Lorsque l'administration coloniale créa des chefs-lieux de territoires, un commerce professionnel vit le jour. Il fut confié aux étrangers (swahili, arabes ou indiens) capables de réunir les conditions requises pour l'ouverture d'un commerce professionnel patenté. Il fallait, en effet, posséder un magasin ou des moyens pour en louer un en matériaux durables. De plus, le commerçant devait avoir une certaine somme d'argent et justifier de l'expérience de la pratique du commerce.

La fin de la période coloniale vit la prolifération de marchés ruraux, la création et la consolidation de nombreux centres commerciaux. Cependant, les nationaux étaient limités dans le commerce de détail et surtout dans le commerce ambulancier. La participation des plus en plus importante de nationaux dans le commerce de détail était favorisée par l'augmentation de centres de négoce.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les échanges existaient entre le Rwanda, le Burundi et le Congo belge. Ils avaient été rendus possibles grâce à la réalisation de réseaux routiers. En plus de ses voisins, le Rwanda avait des liens commerciaux avec l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie.

Tableau 1. Nombre de travailleurs employés dans les sociétés minières en 1955 au Ruanda-Urundi

Sociétés	Travailleurs indigènes	Travailleurs européens
COREM	639	
SOMUKI	3.493	
MINETAÏN	3.890	
GEORWANDA	2.207	
COLONS	3.289	
TOTAL	13.518	130

Source : RABRU 1955, p.404

Tableau 2. Production des principales exploitations minières en 1958 en kgs

Entreprises	Cassitérite	Mixtes (Tantalite et colombite)	Wolfram	Or fin	Beryl	Amblygonite	Bastnaésite
MINETAÏN	697.000	66.000	51.000	110	-	12.300	10.000
SOMUKI	652.000	-	-	-	-	-	-
GEORWANDA	469.000	-	-	-	-	-	-
COREM	169.000	120	-	-	-	-	-

Source : Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, p.201

Tableau 3. Firmes et établissements au Rwanda en 1955

Ville	Firmes (entreprises industrielles ou commerciales)	Etablissements (Maisons avec activités industrielles ou commerciales)
Astrida	42	47
Kigali	30	32
Gisenyi	41	54
Cyangugu	2	2

Les témoignages recueillis sur les transformations économiques

« La famine de Rumanura a été provoquée par le manque de travail des Rwandais qui fuyaient les Blancs. Parce qu'au début les Rwandais les craignaient considérés comme des envahisseurs »

NYIRAMPUMUJE Esther, 95 ans, à Kibuye

« Les Blancs ont dit à Rudahigwa d'envoyer quelques sujets au Congo où il y a encore beaucoup d'espaces non occupés pour diminuer les risques de famines au Rwanda qui était très peuplé. »

« Les Rwandais étaient habitués à diviser en deux leur récolte. Une partie c'était pour envoyer chez le roi et une autre pour manger. Avec l'apparition de la monnaie, on vendait la récolte et on conserve de l'argent. Cela a diminué le nombre de greniers qu'on avait l'habitude d'entasser autour de la maison.

Les Blancs ont appris le travail aux paresseux. Les agronomes donnaient à chacun une part de terre à cultiver. On devait cultiver par force sous peine d'être punis. Il y a même les tutsi qui avaient de vaches ont fait le travail forcé»

KAMONYO Benejiride, 83 ans, Camp de réfugié de Kiziba

Les transformations sociales et culturelles

Les trois « races » du Rwanda

« Batutsi, Bahutu, Batwa auxquels il convient d'ajouter quelques milliers de Bahima et de Banyambo, originaires de l'Ankole et du Karagwe et installés depuis un certain nombre d'années déjà à la frontière -est du Rwanda ainsi qu'environ 7000 pseudo-swahilis, qui, depuis l'occupation européenne, se sont établis à la proximité des postes et à Bugarama, dans la vallée de la Ruzizi. Les Batutsi représentent environ 4 à 5% et les Bahutu au minimum de 95% de la population totale, tandis que les Batwa sont à peine encore au nombre de quelques milliers. Au physique, la différence est surtout marquée en ce qui concerne les Batutsi des 2 pays (Ruanda et Urundi), le Munyaruanda ayant plus de prestance, de finesse et d'élégance de race que le Murundi. Le Mututsi du Rwanda est d'autre part, comme son voisin, doué de qualités qui font le chef. D'intelligence vive, souvent d'une délicatesse de sentiments qui surprend chez les primitifs, ayant au plus haut point le sens de commandement, possédant un extra-ordinaire empire sur lui-même, et sachant sans effort se montrer bienveillant, le Mututsi de bonne souche s'impose tout naturellement au Muhutu au point que celui-ci, ébloui par ces qualités incontestables, fermera les yeux sur les défauts qui en font le revers : l'arbitraire, l'arrivisme féroce, la passion de l'intrigue et l'esprit de domination absolue »

RABRU 1926, p.50 et sv.

Le choix des auxiliaires parmi les Batutsi

« Si nous voulons nous placer au point de vue pratique et chercher l'intérêt vrai du pays, nous avons dans la jeunesse mututsi un élément incomparable de progrès. Chefs nés, (les Batutsi), ceux-ci ont le sens du commandement. C'est le secret de leur installation dans le pays et de leur mainmise sur lui »

De LACGER, *Ruanda*, Kabgayi, 1961, p. 523

« Le plus grand tort que le gouvernement pourrait se faire à lui-même et au pays serait de supprimer la caste mututsi. Une révolution de ce genre conduirait le pays tout droit à l'anarchie et au communisme anti-européen. Loin de procurer le progrès, elle annihilera l'action du gouvernement, le privant d'auxiliaires nés capables de comprendre et de le suivre. En règles générales, nous n'aurons de chefs meilleurs, intelligents, plus capables de comprendre le progrès et même plus acceptés du peuple que les Batutsi »

L'obligation d'apprentissage du kinyarwanda et du kirundi pour les administrateurs et agents coloniaux

“Pour que, dans un pays neuf, l'action civilisatrice s'exerce avec le plus grand fruit, il est nécessaire que le personnel dirigeant, en contact permanent avec les indigènes, possède une connaissance aussi complète que possible des langues régionales. Jusqu'à la fin de 1632, les fonctionnaires et les agents du Ruanda-Urundi se servaient beaucoup, dans leurs relations avec les natifs, du kiswahili, langue importée de la côte orientale par les Allemands, d'un usage assez général en Afrique centrale dans les rapports d'affaires, mais que la masse de la population du Territoire sous mandat comprend assez imparfaitement. C'est pourquoi le Gouvernement a donné aux membres du personnel de l'administration des instructions précises et très strictes pour leur faire apprendre d'une manière approfondie les langues qui sont spéciales aux autochtones, c'est-à-dire le kinyarwanda et le kirundi.

Les Résidents du Ruanda et de l'Urundi ont été chargés de veiller de très près à l'exécution de ces instructions. En vue de favoriser les études linguistiques et pour que ne soit pas perdu le bénéfice qui en résulte, il a été décidé que les fonctionnaires et les agents ne pourraient plus être transférés d'une Résidence ou même d'un territoire à un autre qu'en cas de force majeure.”

RABRU, 1933, p.71

Témoignages recueillis sur les transformations sociales et culturelles

« Les Blancs ont demandé aux Rwandais d'adopter la religion de Jésus, de prier Dieu et non Ryangombe un être comme eux Ils ont commence par convertir les chefs. Ainsi, les Rwandais se convertissaient aussi par obéissance à leurs chefs. Par exemple notre chef Serukenyinkware punissait ceux qui travaillaient le dimanche. Les Blancs donnaient des vêtements et autres objets européens pour attirer les Rwandais »

NYIRAMPUMUJE Esther, 95 ans

« Les Rwandais priaient le Dieu des Blancs la journée tandis que la nuit ils priaient Ryangombe »

RUSIMBYA Joseph ,77 ans, Camp de réfugié de Kiziba